



**Concours de recrutement du second degré**

**Rapport de jury**

---

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS  
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT (CAFEP-CAPEPS)**

**Section : EPS**

**Session 2016**

**Rapport de jury présenté par Madame DEBUCHY Valérie**

**Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

## Table des matières

<b>1. COMMENTAIRE GENERAL DE LA PRESIDENTE DU JURY</b> .....	6
<b>1.1. RAPPEL CONCERNANT LA MAQUETTE GENERIQUE</b> : .....	6
<b>1.1.1. Six principes généraux à respecter</b> : .....	6
<b>1.1.2. Six compétences à évaluer à travers les 4 épreuves du CAPEPS rénové</b> :	6
<b>1.1.3. Des spécificités en fonction des disciplines et /ou spécialités</b> : .....	7
<b>1.2. UNE CULTURE COMMUNE DE JURY</b> .....	7
<b>1.2.1. Un fil rouge : garantir l'équité de traitement des candidats</b> .....	7
<b>1.2.2. Harmonisation et cohérence entre les épreuves</b> .....	8
<b>1.3. RESULTATS DE LA SESSION 2016</b> : .....	9
<b>1.3.1. Les valeurs de la République</b> .....	9
<b>1.3.2. Recruter à l'heure du numérique</b> .....	9
<b>1.4. REMERCIEMENTS</b> .....	10
<b>2. STATISTIQUES GENERALES</b> .....	11
<b>3. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE</b> .....	13
<b>3.1. NIVEAUX DE PRODUCTION DES CANDIDATS A TRAITER A TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION</b> .....	16
<b>3.1.1. NIVEAU 1</b> : .....	17
<b>3.1.2. NIVEAU 2</b> : .....	17
<b>3.1.3. NIVEAU 3</b> : .....	17
<b>3.1.4. NIVEAU 4</b> : .....	18
<b>4. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE</b> .....	19
<b>4.1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013</b> .....	19
<b>4.2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS</b> .....	19
<b>4.3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET</b> .....	20
<b>4.3.1. La forme du libellé</b> .....	20
<b>4.3.2. Le fond du libellé à travers le repérage et l'analyse des termes du sujet.</b>	20
<b>4.3.3. Problématique professionnelle soulevée par le sujet</b> .....	20

4.3.4.	Le registre argumentaire : pertinence et maîtrise des connaissances et des références mobilisées. Analyse des mots clés du libellé et mise en perspective critique dans le cadre de l'exercice professionnel .....	21
4.3.5.	Statut des connaissances : mode d'emploi .....	21
4.3.6.	Analyse des termes clés du sujet .....	22
4.4.	STRUCTURATION DU DEVOIR ET QUALITÉS RÉDACTIONNELLES .....	25
4.5.	QUELQUES CONSEILS AUX CANDIDATS .....	25
4.6.	POUR LES FORMATEURS .....	26
4.7.	NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION .....	26
4.7.1.	NIVEAU 1. ....	26
4.7.2.	NIVEAU 2. ....	26
4.7.3.	NIVEAU 3. ....	27
4.7.4.	NIVEAU 4. ....	27
4.8.	CONSEILS AUX CANDIDATS .....	28
5.	PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE .....	30
5.1.	DEFINITION, ORGANISATION DE L'EPREUVE .....	30
5.1.1.	Organisation de l'épreuve .....	30
5.1.2.	Le sujet de l'épreuve.....	30
5.1.3.	Le contexte.....	30
5.1.4.	La question.....	30
5.2.	EXPLICITATION DE LA QUESTION.....	31
5.3.	NIVEAUX DE PRESTATIONS DES CANDIDATS .....	32
5.3.1.	Prestations de niveau 1 .....	33
5.3.2.	Prestations de niveau 2 .....	33
5.3.3.	Prestations de niveau 3 .....	34
5.3.4.	Prestations de niveau 4 .....	34
5.4.	CONSEILS AUX CANDIDATS .....	34
6.	DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN DE SPECIALITE .....	36
6.1.	ORGANISATION DE L'EPREUVE : .....	36
6.2.	ENJEUX DE L'EPREUVE : .....	36
6.3.	QUELQUES DONNEES STATISTIQUES.....	37

6.3.1.	Répartition des notes dans l'épreuve d'entretien de spécialité :.....	37
6.3.2.	Les moyennes et écarts types pour les cinq séries du concours : .....	38
6.3.3.	Le choix des candidats par activité se répartit de la manière suivante : ..	38
6.3.4.	Les moyennes par APSA : .....	38
6.4.	NIVEAU DE PRESTATION DES CANDIDATS.....	39
6.4.1.	N1 : les compétences préprofessionnelles sont très insuffisantes, voire absentes.....	39
6.4.1.1.	Illustrations dans différentes APSA : .....	39
6.4.2.	N2 : Les compétences préprofessionnelles sont repérées. ....	40
6.4.2.1.	Illustrations dans différentes APSA : .....	40
6.4.3.	N3 : les compétences préprofessionnelles sont acquises : .....	41
6.4.3.1.	Illustrations dans différentes APSA : .....	41
6.4.4.	N4 : les compétences préprofessionnelles sont maîtrisées dans le contexte du sujet et dans les autres contextes proposés au cours de l'entretien. ....	42
6.4.5.	Illustrations dans différentes APSA : .....	42
6.5.	EXEMPLES DE QUESTIONS .....	44
6.6.	CONSEILS DE PREPARATION .....	46
6.7.	CONCLUSION .....	46
7.	LES PRESTATIONS PHYSIQUES .....	47
7.1.	REMARQUES GENERALES .....	47
7.2.	LES RESULTATS : .....	48
7.2.1.	Moyennes par série et par CP .....	48
7.2.2.	Répartition des candidats dans le bandeau.....	48
7.2.3.	Ecart garçon/fille par APSA, toutes notes confondues (options/poly) .....	49
7.2.4.	Analyse Pratique de Spécialité et de Polyvalence.....	49
7.3.	ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°1 .....	51
7.3.1.	Athlétisme.....	51
7.3.2.	Natation .....	54
7.4.	ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°2 .....	55
7.4.1.	Canoë-kayak .....	56
7.4.2.	Course d'orientation .....	58
7.4.3.	Escalade.....	60

---

<b>7.5. ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°3</b> .....	62
<b>7.5.1. Gymnastique sportive</b> .....	62
<b>7.5.2. Danse</b> .....	65
<b>7.6. ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°4</b> .....	69
<b>7.6.1. Tennis de table</b> .....	70
<b>7.6.2. Badminton</b> .....	72
<b>7.6.3. Handball</b> .....	74
<b>7.6.4. Basket Ball</b> .....	76
<b>7.6.5. Volley Ball</b> .....	78
<b>7.6.6. Football</b> .....	81
<b>7.6.7. Rugby</b> .....	84
<b>7.6.8. Judo</b> .....	87
<b>7.6.9. Lutte</b> .....	88
<b>7.6.10. Savate Boxe Française</b> .....	90
<b>8. LE JURY DE LA SESSION 2016</b> .....	92

## 1. COMMENTAIRE GENERAL DE LA PRESIDENTE DU JURY

La session 2016 est la 3ème session des concours rénovés : **les travaux du jury se sont donc pleinement inscrits dans le cadre des principes posés par la maquette générique**, conçue pour l'ensemble des concours rénovés.

Un pas a été franchi pour cette session 2016 par **la plus grande mise en cohérence et l'harmonisation des dispositifs d'évaluation des épreuves.**

### 1.1. RAPPEL CONCERNANT LA MAQUETTE GÉNÉRIQUE :

Remarque liminaire : le recrutement a lieu en cours de formation initiale ; **les aptitudes et connaissances professionnelles sont donc appréciées, alors qu'elles sont en cours d'acquisition.** En conséquence, le modèle est construit afin qu'aucune des aptitudes et connaissances évaluées ne nécessite une expérience professionnelle approfondie.

#### 1.1.1. Six principes généraux à respecter :

- **Le concours constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats.**
- **Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire.** Il repose sur l'appréciation de compétences scientifiques et professionnelles en cours d'acquisition.
- Situés en fin de S2 de Master, le concours repose sur des épreuves **tenant compte d'un parcours progressif de professionnalisation, qui n'est pas encore arrivé à son terme.**
- Les épreuves doivent permettre d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle, et d'évaluer leur capacité à développer cette compétence. Elles sont articulées et complémentaires avec la certification amont et aval du contrôle des connaissances du Master.
- L'évaluation de ces compétences sera déclinée dans chaque concours, chaque discipline, chaque spécialité ou section, **selon des formes éventuellement spécifiques.**
- **À travers différents types d'évaluations, les deux épreuves d'admissibilité évalueront la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle. Les deux épreuves d'admission évalueront la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.**

#### 1.1.2. Six compétences à évaluer à travers les 4 épreuves du CAPEPS rénové :

- Compétence « a » – Maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur. La nature de ce corpus dépend de la spécialité, de la discipline ou des disciplines de recrutement. L'évaluation au concours porte éventuellement sur un programme limitatif qui peut être modifié partiellement chaque année.
- Compétence « b » – Mettre ses savoirs en perspective dans le cadre d'un exercice professionnel, manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs. Ce recul critique comprend, selon les cas et en proportions variables, des considérations historiques et/ou épistémologiques, une réflexion sur la signification culturelle, éducative ou sociale des savoirs, une approche de la didactique, de la pédagogie, une sensibilité aux convergences transdisciplinaires.
- Compétence « c » – Connaître, à un premier niveau de maîtrise, les procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel (selon la spécialité ou la/les discipline(s)), procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propres des élèves, au service des apprentissages.
- Compétence « d » – Envisager son exercice professionnel dans les contextes prévisibles (établissement, institution éducative, société) ; situer son métier futur dans le cadre des fonctions de l'école.

- Compétence « e » – Conduire une réflexion sur le métier, construire un enseignement, le discuter, interagir, se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique.
- Compétence « f » - Utiliser les modes d'expression écrite et orale propres à la spécialité ou la discipline, tout particulièrement sous des formes mises en œuvre à l'occasion de l'exercice professionnel ; présenter une maîtrise avérée de la langue française dans le cadre d'une expression écrite ou orale.

## Compétences évaluées par épreuve

### Admissibilité :

- Ecrit 1 et Ecrit 2  
a, b, f

**a = Maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur. La nature de ce corpus dépend de la spécialité, de la discipline ou des disciplines de recrutement**

### Admission :

- Oral 1: a, c, e
- Oral 2: a, d, e

**e = Conduire une réflexion sur le métier, construire un enseignement, le discuter, interagir, se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique**

13

### 1.1.3. Des spécificités en fonction des disciplines et /ou spécialités :

- Certains besoins spécifiques, **dans certaines disciplines qui utilisent un langage propre, impliqueront d'en vérifier la maîtrise** : traduction en langues vivantes, grammaire en lettres, résolution de problèmes en mathématiques, écriture musicale, pratique plastique, **niveau de maîtrise des pratiques physiques en éducation physique et sportive**, etc.
- L'épreuve permettant la vérification de cette maîtrise sera basée sur des exercices impliquant systématiquement une réflexion à visée pédagogique.

## 1.2. UNE CULTURE COMMUNE DE JURY

### 1.2.1. Un fil rouge : garantir l'équité de traitement des candidats

Tout au long du concours, le jury a été d'une extrême vigilance pour que soit garantie l'équité de traitement des candidats.

A cet égard, les journées de travaux de jury ont été d'une importance capitale pour créer, dès le début du concours, une culture commune de jury, basée sur 2 principes essentiels : bienveillance et exigence. Ces journées de travaux de jurys ont été consacrées :

- à l'intégration par les nouveaux jurés des principes de la nouvelle maquette du CAPEPS rénové,
- à la mise en cohérence des procédures d'évaluation entre les épreuves
- à l'élaboration des protocoles et des outils d'évaluation : dans un souci d'harmonisation, un bandeau d'évaluation commun, à quatre niveaux, avec curseur intra niveau, a été adopté.

La présidente tient à remercier les pilotes d'épreuves pour la rigueur, la vigilance et la qualité du travail fourni, lors de ces journées de préparation, mais aussi durant toute la durée du concours ; ils ont très largement contribué, au quotidien, à créer et entretenir cette culture commune de jury, garante de l'équité de traitement des candidats.

### 1.2.2. Harmonisation et cohérence entre les épreuves

Le CAPEPS rénové, c'est un ensemble de 4 épreuves qui se complètent, qui se cumulent, chacune jouant son rôle dans la validation des compétences attendues.

La présidente du jury tient à saluer le rigoureux travail des responsables d'épreuves, vices – présidents, qui a permis d'établir lors de cette **session 2016 une plus grande cohérence encore des procédures d'évaluation mises en œuvre dans toutes les épreuves du concours (écrits, épreuves orales, épreuves de pratique physique)**

Tous les « bandeaux » d'évaluation ont été conçus sur un même modèle, organisé en 4 niveaux, avec un curseur intra niveau, et structuré pour répondre à la question suivante : **quels pré - requis nécessaires et/ou quelles compétences préprofessionnelles attendues, a minima, pour être professeur stagiaire en alternance à la rentrée 2016 ?**

La présidente tient à rappeler que **le jury de chaque session est souverain pour ajuster les barèmes et les critères d'évaluation** de chaque épreuve, **qui sont donnés à titre indicatif :**

- en fonction des nécessités de fonctionnement,
- dans un souci d'équité de traitement des candidats,
- à des fins de classement des candidats.

#### Enjeux de la mise en cohérence des dispositifs d'évaluation des épreuves

- Sens et lisibilité du dispositif d'évaluation : pour le jury, pour les candidats, pour les formateurs
- Changement de posture du jury,
- **Évaluation de l'ici et maintenant et pari sur l'ailleurs et demain** à travers le repérage de **potentialités prometteuses** pour l'exercice du métier,
- D'une évaluation « en creux » à une évaluation « en bosses »,
- Formation et polyvalence du jury : faire des « ponts » entre les différentes épreuves.

#### Considérant que le bandeau d'évaluation est :

- Un outil garant de **l'équité de traitement** des candidats
- Un outil de **culture commune** à partager et à s'approprier
- Plusieurs fonctions certificatives imbriquées : positionner, discriminer, noter et classer.
- Pour les épreuves orales : aide à la conduite de l'entretien
- Point d'appui pour la rédaction de l'appréciation accompagnant la note ou du rapport si < 3, étayé éventuellement par des éléments factuels contextuel

#### Pré bandeau commun à toutes les épreuves, pour la session 2016 :

Niveau	Compétence centrale 1	Compétence Centrale 2	Curseur intra niveau = les points forts
Niveau 4 17 – 20	Maîtrisée	Maîtrisée	Items à valoriser <ul style="list-style-type: none"> <li>• item 1</li> <li>• item 2</li> <li>• Item 3</li> <li>• Etc.</li> </ul>
Niveau 3 11 – 16,5	Acquise	Acquise	
Niveau 2 6 – 10,5	Repérée	Repérée	
Niveau 1 0 – 5,5	Absente	Absente	
			Irrecevabilité Éthique, sécurité Maîtrise de la langue





### 1.3. RESULTATS DE LA SESSION 2016 :

Au terme du concours il convient de signaler que les **candidats qui ont été admis au CAPEPS public** ont obtenu une **moyenne supérieure ou égale à 09,78 (et de 08,79 pour le CAFEP)** ; c'est une grande satisfaction, qui traduit bien la prise en compte par le jury d'un recrutement qui intervient en fin de Master 1, pour des candidats dont les aptitudes et connaissances professionnelles sont en cours d'acquisition. A titre indicatif, la moyenne du concours 2016 pour public est de 10,06 (10,02 pour le CAFEP), et la moyenne des admis pour le CAPEPS public est de 11,85 (11,38 pour le CAFEP). (cf. pour plus de détails, les statistiques générales à suivre et commentaires par épreuve)

Il s'agissait donc pour le jury de **délivrer un « passeport pour l'alternance »**, afin que ce concours rénové constitue, pour chaque candidat admis, un jalon déterminant de son parcours intégré de formation, inscrit dans un cursus progressif de professionnalisation.

**En perspective de la session 2017, le travail de mise en lien plus explicite et formalisé, avec le référentiel de compétences professionnelles (BO du 29 juillet 2013), a été poursuivi.**

#### 1.3.1. Les valeurs de la République

Conformément aux courriers de la ministre de l'éducation nationale, en date du 27 janvier 2015 et du 23 juin 2015, la présidente tient à souligner la prise en compte dans les épreuves d'admission du CAPEPS du principe de l'évaluation des candidats sur leur capacité à faire partager les valeurs de la République, principe acté dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République engagée en janvier 2015.

En effet, les deux épreuves d'admission orales, à travers les champs de questionnement des entretiens conduits par les jurés, permettent de valider l'aptitude des candidats :

- à transmettre les valeurs et les principes de la République,
- à s'approprier la dimension civique de leur enseignement,
- à mesurer les dimensions éthique et déontologique du métier qu'ils ambitionnent.

Afin d'aider les étudiants (ainsi que leurs formateurs) qui se destinent au professorat à mieux percevoir les pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de leur futur métier, le rapport du jury fait état, pour chaque épreuve orale concernée, des types de questions posées aux candidats qui se rapportent à cette problématique, et présentent des conseils de préparation.

#### 1.3.2. Recruter à l'heure du numérique

La présidente tient à souligner le **saut qualitatif obtenu depuis la session 2014 et pleinement pour la session 2016, grâce à l'utilisation pour les deux épreuves orales, de tablettes numériques mises à disposition des candidats en salle de préparation ; sachant que pour la 2<sup>ème</sup> épreuve orale, la tablette devient un outil interactif de communication avec le jury.**

Les sujets des épreuves sont composés d'une question et d'un **support vidéo** :

- pour la 1<sup>ère</sup> épreuve, temps de préparation 3h : un montage d'environ 7mn, montrant les temps essentiels d'une leçon d'EPS (pour une classe donnée, dans une activité support donnée, etc.)
- pour la 2<sup>ème</sup> épreuve, temps de préparation 1h : un montage de 40'' à 1mn, montrant des élèves en activité physique et sportive (de la spécialité choisie par le candidat lors de l'inscription), extrait d'une leçon d'EPS, d'un entraînement d'AS, etc.

(Se reporter pour plus de détails aux épreuves concernées dans le rapport du jury et pour l'oral 2 se reporter aux questions indiquées dans le rapport 2015)

**Le saut qualitatif unanimement reconnu provient de la possibilité de valider, à travers ces épreuves, les compétences préprofessionnelles essentielles pour un futur enseignant d'éducation physique et sportive :**

- 1) Observer et analyser la motricité d'élèves en activité réelle
- 2) Concevoir une leçon et/ou des situations d'apprentissages pour faire progresser les élèves en lien avec un projet de formation disciplinaire, les observations, le diagnostic et les analyses



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

---

effectuées sur la vidéo (et non plus « hors sol », avec des conduites hypothétiques d'élèves, etc.)

- 3) Partir d'éléments concrets observables, pour se projeter au-delà de la classe et de la discipline EPS, dans toutes les dimensions du métier d'enseignant.

#### 1.4. REMERCIEMENTS

La présidente, au nom du directoire du concours, remercie chaque membre du jury pour s'être pleinement investi dans la mise en œuvre de cette troisième session du CAPEPS rénové. Que chacune et chacun soit salué pour son engagement professionnel et personnel, tout autant que pour la rigueur et la qualité de son travail.

Une mention spéciale pour les membres du « staff » qui ont assuré la gestion technique et logistique des épreuves avec tablettes numériques et supports vidéo : ils ont cette année encore, par leur expertise, largement contribué au saut qualitatif de ce concours de recrutement, malgré la charge de travail extrêmement importante, et la vigilance de tous les instants exigée.

**Ce rapport traduit cet engagement sans faille du jury et sa volonté de permettre aux futurs candidats, ainsi qu'à leurs formateurs, de se préparer certes aux épreuves de la session 2017, mais aussi de s'inscrire dans une dynamique plus large de formation permettant d'appréhender les exigences du métier d'enseignant, au regard des réformes engagées et des défis majeurs que doit relever notre école.**

## 2. STATISTIQUES GÉNÉRALES

### INFORMATIONS GÉNÉRALES – SESSION 2016

#### CAPEPS EXTERNE

	INSCRITS		PRESENTS		ADMISSIBLES	
FEMMES	1128	26.98%	924	81.91%	476	29.55%
HOMMES	3053	73.02%	2468	80.84%	1135	70.45%
TOTAUX	4181		3392		1611	

#### CAFEP

	INSCRITS		PRESENTS		ADMISSIBLES	
FEMMES	196	30.72%	128	65.31%	56	31.11%
HOMMES	442	69.28%	265	59.95%	124	68.89%
TOTAUX	638		393		180	

CANDIDATS AYANT COMPOSÉ AUX 2 ÉCRITS :	CAPEXT	3392
	CAFEP	393

CANDIDATS ADMISSIBLES AUX DEUX CONCOURS :	1791
---	------

	CAPEPS EXT	CAFEP
TOTAL DU DERNIER ADMISSIBLE	30.00	30.00
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.15	10.26
MOYENNE DU DERNIER ADMISSIBLE	7.50	7.50
NOMBRE DE POSTES	820	113

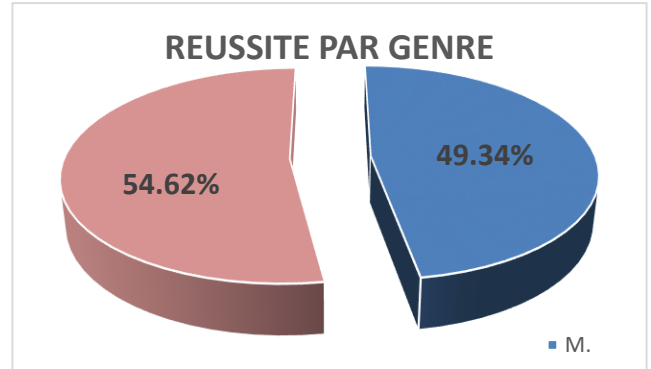
CANDIDATS ADMIS AUX DEUX CONCOURS :
-------------------------------------

	CAPEPS EXT	CAFEP
TOTAL DU DERNIER ADMIS	117.38	105.52
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	11.85	11.38
MOYENNE DU DERNIER ADMIS	9.78	8.79

Réussite par genre :

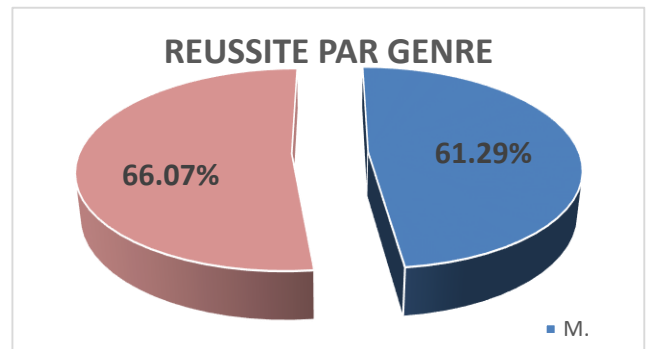
Concours public

GENRE	ADMISSIBLES	ADMIS	%
M.	1135	560	49.34%
MME	476	260	54.62%

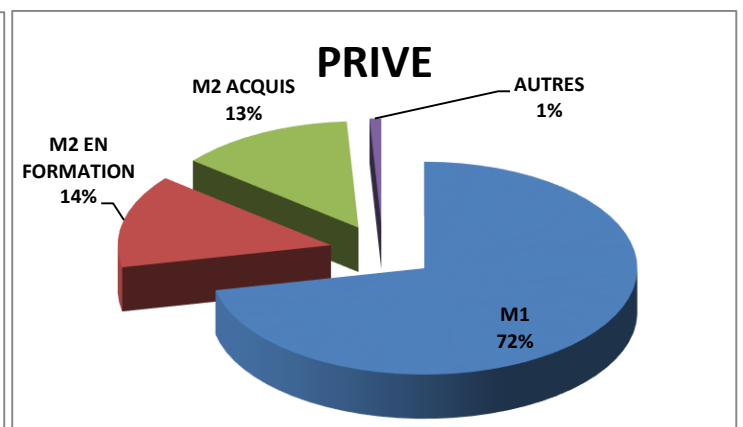
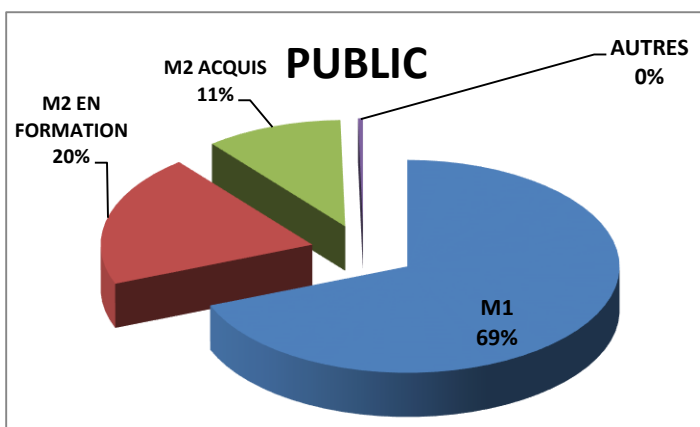


Concours privé

GENRE	ADMISSIBLES	ADMIS	%
M.	124	76	61.29%
MME	56	37	66.07%



Réussite par titre ou diplôme :



### 3. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

#### Rappel du sujet :

« La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception » Nathalie MONS, présidente du conseil national de l'évaluation du système scolaire, octobre 2015.

Vous discuterez cette affirmation et vous montrerez en quoi et dans quelle mesure, notamment depuis 1960, la question de la mixité des publics scolaires a dû être prise en compte par les professeurs d'éducation physique et sportive.

La citation de Nathalie MONS, sociologue et présidente du conseil national de l'évaluation du système éducatif, exprime un postulat sur l'impact de la mixité sociale dans l'école française. Ainsi, au regard de cette citation, paraissait-il important de centrer la réflexion, de manière implicite et/ou explicite, sur les conditions de la mise en œuvre de cette mixité dans l'école républicaine, plus particulièrement dans une de ses disciplines d'enseignement l'éducation physique et sportive, et sur les conséquences par rapport à la réussite sociale et scolaire de tous les élèves.

Pour travailler sur ce premier postulat, il semblait évident que la maîtrise d'un noyau dur de connaissances basé sur les politiques scolaires du système scolaire français était un socle incontournable. La mobilisation des travaux en matière d'histoire et de sociologie de l'éducation devenait ici un passage obligé, contraignant ainsi les candidats à « sortir » d'une logique disciplinaire, notamment narrative, pour s'engager dans des interprétations personnelles marquées principalement par un souci de nuance et de problématisation.

Pour ce faire, il convenait de définir l'expression employée dans la citation, celle de mixité sociale. Selon la loi d'orientation pour la ville (13 juillet 1991) la mixité sociale est « la cohabitation dans un même lieu de personnes appartenant à des Catégories Socio Professionnelles (CSP), à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âge différentes ». Dans cette perspective, il était important de situer la mixité sociale par rapport aux autres formes de mixité scolaire, sexuelle, physique ou ethnique. Cela constituait un second passage obligé étant donné la présence dans la question proprement dite du sujet de la locution « mixité des publics scolaires ». Ainsi la mise en tension de différents synonymes pouvait être particulièrement éclairante. Les dialectiques pouvaient par exemple aborder les questions des riches face aux pauvres, des favorisés face aux défavorisés, des intégrés face aux exclus, des forts face aux faibles, des autochtones face aux étrangers, des jeunes face aux vieux, des ruraux face aux urbains. Plus généralement, il convenait ici d'interpréter les dialectiques entre les notions d'uniformité et de diversité et/ou d'hétérogénéité, des dominant(e)s face aux dominé(e)s. En prenant appui sur cette définition, il était intéressant également d'aborder la mixité sociale comme une construction arbitraire et subjective à partir de normes sociales imposées et subies. L'intérêt de l'approche historique, avec un focus particulier demandé sur les cinquante dernières années, permettait notamment de mettre en perspective les normes successives et de s'interroger sur les différentes périodes marquées par des ruptures dont il convenait d'en expliquer la signification. De ce point de vue, la connaissance de la période récente et des enjeux éducatifs des dispositifs mis en œuvre aussi bien par le ministère de l'Éducation nationale que par les différents Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) devenait essentielle car elle permettait aux candidats de mieux situer leurs propos. Parmi les références incontournables, le rapport de la Cour des Comptes à propos de *l'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves* (2010) apparaissait légitime tant il insiste sur le fait que « l'école est aussi un des fondements de la cohésion sociale ».

Une fois l'enjeu de la citation identifié, la réflexion devait s'organiser autour d'une triple commande :

- 1<sup>ère</sup> commande : « Discuter la mixité sociale comme un possible avantage ... »
- 2<sup>ème</sup> commande : « Vous montrerez le devoir de prise en compte pas les professeurs d'EPS de la question de la mixité des publics scolaires ... »
- 3<sup>ème</sup> commande : « Vous montrerez la mesure de cette obligation ... »



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

La discussion consistait à débattre à propos de la réalité de cette prise en compte et de ses conséquences. Il était alors judicieux de construire ce débat en partant d'une acceptation de l'affirmation à une remise en cause de celle-ci. Le rapport Education Nationale sur *la mixité sociale à l'école et au collège* présenté par Jean Hébrard en 2002 confirme d'ailleurs cette remise en cause : « Au collège tout joue contre la mixité sociale » (p. 22). Ce positionnement permettait ainsi de discuter la question « dans quelle mesure ? » ;

Par ailleurs, la démonstration nécessitait de montrer et d'argumenter à partir d'analyseurs qualitatifs et/ou quantitatifs la réalité effective de cette prise en compte ou non de la mixité sociale. Cette nécessité de démonstration conduisait alors à caractériser la nature de cette prise en compte en identifiant par exemple si la prise en compte s'était effectuée à partir d'une séparation et/ou d'un regroupement des publics scolaires.

L'injonction de la prise en compte (« a du ») était également un élément important du sujet dans la mesure où elle demandait de questionner cette obligation actuelle à la lumière des différentes périodes de l'histoire de l'éducation physique et sportive. Cela nécessitait alors d'envisager les enjeux de pouvoir entre les différents acteurs de la discipline (enseignants, élèves, responsables politiques et/ou administratifs, théoriciens, ...). Ces différents acteurs avaient-ils tous la même volonté de participer et de réaliser cette mixité sociale ? En effet, la question interroge car la prise en compte ne semble pas une évidence pour tous. « L'hétérogénéité fait peur » (J. Hébrard, 2002).

En travaillant dans le sens de cette incertitude, il était judicieux de réfléchir sur la notion d'avantage. Au sens générique du terme, si l'avantage est défini comme une plus-value, un enrichissement voire des réussites, il convenait de qualifier plus précisément ces avantages en termes éducatifs. Cette prise en compte pouvait se traduire par de possibles valeurs ajoutées, en particulier en termes de socialisation, d'intégration, d'un mieux vivre ensemble basé sur la mutualisation, la cohésion et la fraternité. Plus généralement, il était possible d'interroger les notions d'acculturation et d'égalité tout en les mettant en perspective avec les possibles valeurs de la République que cherchent à transmettre depuis plus d'un demi-siècle les systèmes éducatifs des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques. Mais dans une vision dialectique du sujet, il ne fallait pas perdre de vue les désavantages éventuels. Ainsi, l'égalité, l'équité et la parité devaient-ils s'étudier en tension avec les inégalités, injustices et ségrégations potentielles générées par la prise en compte de la mixité sociale ? Les travaux de sociologues décrivent d'ailleurs l'ambivalence de ces effets. « *Les effets de la mixité sociale n'en restent pas moins ambivalents. La sociologie montre classiquement que la coexistence de groupes différents n'est pas automatiquement gage d'une intégration sociale harmonieuse. À l'école, elle n'est pas forcément facile à vivre, pour les plus dominés des élèves, ceux qui sont exposés à la « menace du stéréotype ». Mais de même que les effets pervers de la mixité garçons/filles n'amènent pas pour autant à la remettre en cause de manière radicale, on peut estimer que les mixités doivent s'accompagner d'un travail éducatif, qui est partie intégrante de la vocation de l'école* » (M. Duru-Bellat, *La ségrégation sociale, vecteur d'inégalités scolaires ?* 2007).

Dès lors, l'expression « d'un avantage pour tous » prenait encore plus de valeurs puisqu'elle invitait le candidat à interroger les bénéfices pour les élèves quels que soient leurs origines sociales, leur identité sexuée, leur ethnie, leur culture, leur capital physique et/ou moteur, leur potentiel psychologique et intellectuel, leurs aptitudes, leur religion et leur territoire. A ce titre, l'assertion « sans exception » faisait office d'injonction et conduisait obligatoirement à interroger l'avantage de la prise en compte pour tous quels que soient l'EPL, le contexte politique, économique, socio-culturel mais aussi quel que soit le niveau de qualification des personnels de l'Education nationale.

Si N. Vallaud-Belkacem dans un discours du lundi 9 novembre 2015

(<http://www.education.gouv.fr/cid95191/renforcer-la-mixite-sociale-dans-les-colleges.html>) affirme que « la mixité sociale est invoquée, annoncée ou réclamée, à mesure que l'aggravation des inégalités, la distension des solidarités familiales et de proximité ou les nouveaux comportements résidentiels creusent la pente de la ségrégation sociale et scolaire ».

La mixité sociale n'est ni un slogan, ni une chimère, ou un totem. En République, c'est une nécessité, au fondement du sentiment d'appartenance à un projet collectif. À l'École, c'est une exigence car rien ne remplace l'expérience de l'altérité dans le chemin vers la citoyenneté. Lorsque la ségrégation scolaire tire vers les bas les élèves fragiles, lorsque la ségrégation sociale éloigne les valeurs républicaines de la vie quotidienne de trop d'élèves, la résignation n'est pas de mise », cette injonction devait-être analysée dans le temps de l'histoire de l'éducation physique et sportive.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Si la citation et ses sous-ensembles de questions devaient guider la réflexion du candidat, il ne devait pas ignorer la question de la mixité des publics scolaires. En effet, la mixité des publics scolaires ne se réduisait pas exclusivement à la mixité sociale. Ces publics scolaires devaient se caractériser aussi bien d'un point diachronique (CES-CEG-CET, collège unique, etc...) que synchronique (urbain *versus* rural, Privé *versus* Public, ZEP, REP, RAR, ECLAIR, RRS...). Cette première analyse conduisait inévitablement le candidat à prendre en compte les différents profils d'élèves pour interroger l'évolution et les transformations de l'éducation physique et sportive, à la fois sur le plan structurel, disciplinaire et idéologique. Ces profils pouvaient se définir à partir de l'opposition filles / garçons, par rapport à des cohortes (âge, fiche APAE des EPLE), des élèves à besoins spécifiques (PAI, PAS, PPAP, PPRE, etc.), des cursus de formation adaptée (DP3, DP6, SES, SEGPA, ULIS, CPPN ...), des sections sportives scolaires (en tenant compte de l'évolution des pratiques optionnelles aux options) voire des élèves pratiquant dans le cadre du sport scolaire (UNSS, UGSEL).

Si le programme de l'Écrit 1 du CAPEPS externe invite le candidat à interroger l'histoire de l'EPS de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours, le sujet réduisait la période à « notamment depuis 1960 ». Cette formulation et centration sur une date donnée de l'histoire relativement nouvelle dans un sujet du CAPEPS ne devaient pas être conçues comme une contrainte. Elle pouvait au contraire être utilisée comme une liberté pour le candidat de problématiser le temps pour construire sa réflexion historique. En effet, l'adverbe « notamment » défini par des synonymes comme particulièrement, singulièrement, spécialement, principalement ou surtout interrogeait sur la pertinence de cette borne. La référence à l'histoire politique française et celle du système éducatif pouvait positionner le problème de manière pertinente. La mise en place de la V<sup>ème</sup> République sous l'autorité du Général de Gaulle et ses conséquences sur les politiques scolaires à l'image de la réforme Berthoin (ordonnance du 6 janvier 1959) permettaient de mettre en perspective les conditions et les conséquences de la prise en compte de la mixité sociale. De ce point de vue, les travaux d'André Robert (*L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2015, rééd.) pouvaient s'avérer incontournables.

Néanmoins, l'adverbe notamment n'excluait pas la possibilité d'analyser la période antérieure à 1960. Cette analyse pouvait être pertinente à condition qu'elle réfléchisse sur la genèse de la problématique de la mixité pour comprendre les enjeux posés par la mixité sociale dans le dernier tiers du 20<sup>ème</sup> siècle. A titre d'exemple, la référence au plan Langevin-Wallon (1947) visant une réforme de l'enseignement pour un système éducatif français plus démocratique constituait une réflexion légitime. De la même manière, les travaux d'Antoine Prost et les analyses retraçant l'évolution chaotique de l'École de la III<sup>e</sup> République, et plus particulièrement les innovations du Front populaire ou celles portant sur la période de Vichy (1940-1944) offraient la possibilité aux candidats de montrer que les années 1960 n'étaient pas une période d'invention de la prise en compte de la mixité sociale mais plutôt une période de démocratisation, tant quantitative que qualitative (P. Merle, *La démocratisation de l'enseignement*, coll. Repères, La découverte, 2002).

Enfin, la démonstration commandée par le sujet supposait de mettre en tension ces différents niveaux d'analyse avec la nature de la prise en compte par les professeurs d'éducation physique et sportive. Comment les enseignants d'EPS se sont-ils organisés pour répondre dans leurs pratiques à cet enjeu ? Plusieurs histoires de l'EPS permettaient de répondre à cette question. L'histoire des instructions officielles et plus particulièrement la chronologie des programmes sur les dernières décennies offraient une première possibilité de montrer comment les finalités et les objectifs assignés à la discipline imposaient explicitement et/ou implicitement aux enseignants ce devoir républicain.

Des histoires plus spécifiques, comme celles de la certification/notation/évaluation constituaient des analyseurs particulièrement pertinents. En effet, la diversification des critères de notation (exemple de l'épreuve d'EPS au Baccalauréat, 1983), l'évolution de la liste nationale des APSA aux différentes épreuves d'EPS pour les examens scolaires apparaissent des arguments significatifs pour mettre en évidence la nature de cette prise en compte. Au regard de cette histoire de l'EPS, les candidats pouvaient-ils faire l'économie de l'intégration des élèves en situation de handicap ? L'étude des difficultés puis de la nécessité d'inclure tous les élèves dans les pratiques d'enseignement d'EPS semblait une réflexion légitime.

Dans une perspective identique, l'histoire des méthodes abordées aussi bien d'un point de vue pédagogique que didactique permettait de réfléchir aux formes et aux conditions de cette prise en compte. L'évolution des formes de groupement dans la leçon d'EPS est à ce titre particulièrement éclairante. Les groupes physiologiques institués dans les Instructions Officielles de 1945 déterminent une prise en compte particulière de la mixité sociale différente des groupes de besoins préconisés dans

les textes officiels de 1967 ou bien les groupes de niveaux proposés dans les Instructions Officielles de 1985. Au-delà de cet exemple, les réflexions structurées autour des styles d'intervention, des formes d'observation des élèves, du traitement des contenus gymniques puis sportifs apparaissent des arguments déterminants pour répondre à la question du sujet.

Si la convocation de ces histoires apparaît pertinente, il était nécessaire cependant de montrer toute l'ambiguïté de ces prises en compte et la difficulté de l'enseignement de l'EPS. L'usage des sports en EPS est, à ce titre, problématique. Tout à la fois socialisantes et ségrégatives, les activités physiques et sportives témoignent de la difficulté de répondre aux injonctions scolaires et républicaines. D'une manière identique, l'histoire des conceptions en EPS permettait aux candidats d'analyser l'éclectisme des courants de pensées s'opposant et/ou s'unissant autour des manières de penser et de pratiquer une EPS accessible à tous les élèves sans exception. Au cours des années soixante et soixante-dix, l'affrontement conceptuel et idéologique entre Parlebas, Le Boulch, Mérand, Brohm et Pujade-Renaud est particulièrement significatif d'une prise en compte éclectique de la mixité des publics scolaires.

### 3.1. NIVEAUX DE PRODUCTION DES CANDIDATS A TRAITER A TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION

Cette année encore, le classement des copies a été réalisé à partir de plusieurs critères complémentaires qui fonctionnent successivement d'une part, à partir de la compréhension et du traitement du sujet et d'autre part, à partir de la problématisation du sujet.

La compréhension et le traitement du sujet renvoient aux niveaux de réponse à la question posée : à savoir la prise en compte de la citation et **des** interrogations.

La problématisation renvoie à la définition des termes clés du sujet, leur analyse ainsi que leur mise en tension : « **mixité(s)** »- « **a dû** »- « **avantage** ».

Un second niveau d'évaluation conduit à positionner la copie plus finement à l'intérieur de l'un des 4 niveaux du bandeau, à partir de l'argumentation déployée. Ce critère englobe : pertinence, maîtrise et variété des connaissances théoriques, institutionnelles et professionnelles utilisées pour **analyser** et **traiter** le sujet.

Ce critère englobe les aspects quantitatifs (nombre et variété) et qualitatifs (précision et degré de maîtrise). De façon spécifique à l'épreuve d'écrit 1, ce curseur intra – niveau dépend de :

- **Engagement** (vous discuterez et vous montrerez...) : de l'absence d'analyseurs à des analyseurs juxtaposés vers des analyseurs articulés et délibérément sélectionnés.
- **Interprétation** : d'une approche exclusivement centrée sur l'évolution de l'école ou de l'EPS à des liens ponctuels avec certaines transformations de l'école ou de l'EPS vers une interprétation dialectique Ecole-EPS.
- **Connaissances** : de connaissances décalées, partielles et non référencées à des connaissances classiques et fondamentales par rapport et au sujet vers des connaissances pertinentes et issues de divers champs (historiques, sociologiques et épistémologiques).
- **Contextualisation et enjeux sociétaux** :
  - o De l'absence et placage des facteurs endogènes et / ou exogènes à la mise en relation de ces facteurs sur toute la période proposée par le sujet.
  - o D'une mise en rapport reposant sur des transformations scolaires génériques à la mise en rapport à des réformes structurelles ou disciplinaires concrètement situées et identifiées.
  - o De périodes stéréotypées à une problématisation du nombre et de la nature des bornes temporelles
- **Références** : soit une absence totale, soit des références qui se caractérisent par leur inutilité, leur placage, leur dimension monolithique à des multi-références utiles et maîtrisées.

En troisième et dernier lieu, l'orthographe, la syntaxe et / ou la présentation sont pénalisés à hauteur de 3 points.

Outre cette logique de classement et d'évaluation en plusieurs phases, certains cas de figures particuliers peuvent conduire à situer une copie dans l'un des 4 niveaux :

- Pas de conclusion ou conclusion de 3 ou 4 lignes : 1 niveau inférieur du bandeau de correction
- Absence d'une partie annoncée et conclusion correcte : 1 niveau inférieur du bandeau de correction



- Absence d'une partie annoncée et de la conclusion : haut de niveau 1 (maximum 4/20) du bandeau de correction
- Copie non finie (introduction ou introduction + 1 partie) : niveau 1 (maximum 2/20) du bandeau de correction

#### 3.1.1.NIVEAU 1 :

Plusieurs cas de figure peuvent amener à situer une copie à ce premier niveau :

- absence d'une partie annoncée en introduction et de la conclusion : copie positionnée au maximum en haut de niveau 1 du bandeau de correction.
- copie non finie (introduction ou introduction plus une partie du développement) : copie positionnée au maximum au milieu du niveau 1 du bandeau de correction.

Plus largement, les copies situées au niveau 1 témoignent de fortes lacunes au plan de la compréhension et du traitement du sujet. Elles abordent généralement par hasard un des mots clés du sujet mais ne fournissent pas de réponse au sujet, et aboutissent éventuellement à un hors sujet ou à des propos incohérents. Les copies sont souvent lapidaires ou inconsistantes. La dérive systématique sur des thématiques connexes peut conduire à une fresque historique sur l'EPS. Au plan de la problématisation, les notions ne sont généralement pas définies, et la citation du sujet n'est pas prise en compte dans la copie. L'enjeu de la prise en compte de la mixité des publics scolaires n'est pas abordé ou noyé dans un discours générique sur l'histoire de l'EPS.

#### 3.1.2.NIVEAU 2 :

Les copies de niveau 2 sont caractéristiques d'une démarche descriptive.

La compréhension et le traitement des copies montrent des réponses partielles par rapport à la 2<sup>ème</sup> commande du sujet (« vous montrerez en quoi »).

Le –la- candidat-e- décrit de manière prioritaire LA MIXITE. La mixité est traitée d'une manière restrictive (prioritairement sexuelle des élèves) ou générique. Et si la mixité sociale a été citée, elle s'est réduite à une description quantitative sans être qualifiée.

Il- elle décrit cette mixité avec des liens ponctuels avec l'évolution de l'EPS (en particulier le rapport fille/garçon dans l'enseignement de l'EPS). Ces évolutions sont décrites de manière positive.

La problématisation s'appuie sur des notions plus ou moins définies, plus ou moins référencées à savoir « mixités »- « avantage »- « a dû ». Par ailleurs, celles-ci ne sont pas mises en tension.

La mixité a été définie dans l'introduction mais elle n'a pas été traitée au regard de cette définition dans le développement.

Il n'y a aucune prise en compte explicite de la citation de N. MONS, ne répondant pas ainsi à la 1<sup>ère</sup> commande : « vous discuterez cette affirmation ».

La notion d' « avantage » est abordée de façon implicite, magique ou uniquement comme le but éducatif positif et réussi de la période contemporaine.

Le problème posé par le sujet se réduit à une prise en compte évidente « A PU ». L'injonction « a dû » est réduite à une possibilité laissée aux enseignants de répondre à la mixité des élèves.

#### 3.1.3.NIVEAU 3 :

Les copies de niveau 3 sont caractéristiques d'une démarche explicative.

La compréhension et le traitement des copies montrent une réponse sans nuance par rapport à la 3<sup>ème</sup> commande du sujet : « vous montrerez... dans quelle mesure la question de la mixité des publics scolaires a dû être prise en compte ? ».

Le –la- candidat-e- traite DES MIXITES (plus particulièrement sociale et sexuelle des publics scolaires). Dans ce niveau, les mixités sont qualifiées à partir de certaines différences : riches *Versus* pauvres, favorisés *Versus* défavorisés, forts *Versus* faibles, sportifs *Versus* non-sportifs, aptes *Versus* inaptes.

Ces formes de mixités choisies sont contextualisées au regard d'événements sociaux et / ou scolaires. Il-Elle articule principalement les mixités sociales et sexuelles avec les réformes structurelles et/ ou les évolutions de l'EPS.

La problématisation s'appuie sur la définition des notions de « mixités »- d'« avantage »- du verbe « a dû » plus ou moins référencées. Des mises en tension sont évoquées mais elles ne sont pas caractérisées et discutées.

La définition des mixités dans l'introduction est utilisée dans le développement pour répondre aux questions du sujet.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

La citation de N. MONS est convoquée mais appréhendée sans nuance. La notion d' « avantage » est abordée de façon explicite (bénéfice, plus-value, enrichissement, réussites) se limitant le plus souvent à l'égalité pour tous et chacun et/ ou à la réussite de tous les élèves.

Le problème posé par le sujet prend en compte l'injonction « A DU ». Cette injonction est explicitée par le rôle des acteurs de l'EPS (Brohm, De Rette, Le Boulch, Parlebas, Pujade Renaud) au regard des enjeux sociaux (principalement définis autour de la politique (Vème République) et/ou l'économie (chômage)) ou scolaires (massification, acculturation sportive).

#### 3.1.4.NIVEAU 4 :

Les copies de niveau 4 sont caractéristiques d'une démarche engagée et critique.

La compréhension et le traitement du sujet structurent une réponse complète, nuancée, et explicitement reliée à la triple commande du sujet.

Le -la- candidat-e- traite DES MIXITES (sociale, sexuelle, ethnique et culturelle, qualifiées à partir d'oppositions : riches *Versus* pauvres, favorisés *Versus* défavorisés, intégrés *Versus* exclus, forts *Versus* faibles, autochtones *Versus* étrangers, jeunes *Versus* vieux, uniformité *Versus* diversité – hétérogénéité, dominant(e)s *Versus* dominé(e)s).

Ces mixités qualifiées sont articulées principalement avec les évolutions structurelles et pédagogiques du système scolaire et celles de l'EPS.

La démonstration s'appuie précisément (causes et conséquences des politiques scolaires) et nuancée (limites et / ou effets négatifs de l'application de ces politiques).

La problématisation s'appuie sur la définition des notions référencées de « mixités »- d'« avantage »- du verbe « a dû ». Les mises en tension sont construites d'une manière personnelle et sont discutées d'une manière engagée et critique.

La citation de N. MONS est commentée et discutée tout à la fois dans l'introduction et au cours du développement. La notion d' « avantage » est abordée de façon dialectique (socialisation *Versus* exclusion, cohésion *Versus* ségrégation, mutualisation *Versus* individualisation, justice *Versus* injustice, parité *Versus* inégalité).

Les mixités ne présentent pas que des avantages. Elles sont envisagées en termes de ressources/contraintes selon les périodes et les publics scolaires.

L'injonction « A DU » est discutée à travers des débats entre les acteurs de l'EPS (médecins *Versus* sportifs, culturalistes *Versus* développementalistes).

## 4. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

**Sujet : « En proposant une activité physique régulière, source de bien être, elle (l'EPS) favorise l'acquisition d'habitudes de pratiques nées souvent du plaisir éprouvé. » (Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008).**

**A quelles conditions la prise en compte des émotions peut-elle contribuer à favoriser les apprentissages en EPS, et leur réinvestissement en dehors de l'école ?**

**Vous illustrerez vos propositions à partir d'exemples concrets relevant de deux compétences propres.**

### 4.1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL 19 AVRIL 2013

Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

Programme publié le 19 juillet 2013 : concevoir et mettre en œuvre un enseignement favorable aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire des élèves :

- l'acquisition de compétences et le parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE ;
- le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS ;
- les savoirs académiques et professionnels (planifier, agir, interagir, réguler, évaluer) nécessaires à l'organisation du travail de l'enseignant et du travail de l'élève ;
- la prise de risque, l'émotion et l'engagement dans l'effort comme leviers d'accès aux compétences propres à l'EPS CP2 et CP5.

### 4.2. SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS

La seconde épreuve d'admissibilité amène à répondre à une question précise formulée au regard de l'exercice du métier pour lequel le concours est ouvert. Le niveau d'exigence requis suppose la capacité à formuler des choix éclairés et pertinents pour intervenir efficacement en EPS, dans le milieu scolaire, au second degré. Pour cela, le candidat doit faire la preuve de l'acquisition et de la maîtrise d'un ensemble consistant de connaissances scientifiques, disciplinaires, pluridisciplinaires, et institutionnelles nécessaires à la pratique professionnelle et articulées avec les situations rencontrées sur le terrain. Ces dernières doivent être analysées à l'aide d'outils conceptuels et éclairées des apports actualisés de la recherche universitaire. À ce titre, la mise en synergie de l'expérience professionnelle et des connaissances disciplinaires et pluridisciplinaires est requise. Cela exige une réelle réflexion qui dépasse la capacité de réciter un cours ou de faire montre d'érudition pour aller vers une prise de décision distanciée à travers des propositions pertinentes et cohérentes en milieu éducatif complexe. Le sujet à traiter s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve et par un programme. De façon plus particulière, le sujet du CAPEPS externe et du CAFEP rénové 2016 cible explicitement une partie du quatrième axe thématique du programme de l'écrit 2, à savoir : « la prise de risque, l'**émotion** et l'engagement dans l'effort **comme leviers d'accès aux compétences propres à l'EPS CP2 et CP5** ».

La difficulté pour les candidats était de bien percevoir qu'une partie seulement de cet item (en caractères gras dans le paragraphe précédent) était convoquée. Il était donc nécessaire de sélectionner, trier et remanier les connaissances utiles délivrées en formation plutôt que de les plaquer.

### 4.3. ANALYSE ET TRAITEMENT DU SUJET

Dans la même logique des rapports précédents, nous allons aborder dans les paragraphes qui suivent, la forme et le fond du libellé, la problématique professionnelle soulevée, le registre argumentaire convoqué, la structuration des devoirs et les qualités rédactionnelles.

#### 4.3.1. La forme du libellé

La structure du libellé du sujet 2016 est globalement identique à celle de 2015. En conséquence, les constats et recommandations délivrés dans le rapport 2015 sont de nature à aider les candidats à s'emparer de la totalité et de la complexité du libellé. À travers la spécificité du sujet, nous en reformulons ici l'essentiel.

Le libellé du sujet représente par sa forme en elle-même – sa longueur et sa complexité au sein de ses trois parties – une réelle difficulté pour les candidats.

La première partie évoque l'influence du plaisir éprouvé dans l'acquisition d'habitudes de pratiques et le rôle de l'EPS à travers un extrait du préambule des programmes du collège (B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008).

La deuxième précise la question à laquelle il fallait répondre introduite par « À quelles conditions... »

La troisième oriente la nature des éléments de la réponse : des exemples concrets dans deux compétences propres.

La complexité du sujet imposait aux candidats d'appréhender globalement le libellé avant d'en faire une analyse méthodique de nature à leur permettre de se positionner en tant que concepteurs pour s'emparer d'une problématique professionnelle. Pour ce faire, il leur fallait extraire et étudier tous les termes clés et exigences du sujet, prendre de la distance avec leurs outils préconçus, opérer un tri dans leurs connaissances théoriques et pratiques pour mettre en évidence une argumentation construite et convaincante.

Une fois encore, le jury fait le constat que certains éléments voire parties du sujet ont été survolés ou évacués de l'analyse par un très grand nombre de candidats. Il rappelle l'intérêt d'une analyse méthodique et rigoureuse de l'ensemble des termes du sujet qui ne se limite pas aux seules thématiques qu'il renferme et qui ne s'opère pas – comme un effet d'annonce – uniquement au niveau de l'introduction.

#### 4.3.2. Le fond du libellé à travers le repérage et l'analyse des termes du sujet

À travers sa longueur et sa complexité, le sujet amène à définir explicitement pour mettre en relation – voire en tension – trois blocs sémantiques clés et centraux : les « émotions », les « apprentissages en EPS » et « leur réinvestissement en dehors de l'école ».

#### 4.3.3. Problématique professionnelle soulevée par le sujet

En replaçant le sujet dans le contexte et les attendus du concours<sup>1</sup> et en intégrant la question des conditions<sup>2</sup> qui précisait et orientait la nature de la réponse attendue dans la deuxième partie du libellé (« *A quelles conditions...* »), la mise en tension de ces trois blocs sémantiques permettait de cibler et de cerner la problématique professionnelle soulevée par le sujet et pouvant être reformulée synthétiquement de la façon suivante : quels éléments d'une stratégie d'enseignement conduisent à considérer les émotions comme leviers d'accès aux apprentissages en EPS, ici et ailleurs ?

Une analyse méthodique des trois parties constitutives du libellé permettait de contextualiser, d'explicitier, et d'éclairer la compréhension de cette problématique professionnelle.

Pour cela, le libellé invitait les candidats :

- à proposer, argumenter et nuancer certains éléments d'une stratégie d'enseignement intégrant – utilisant – mobilisant – la dimension émotionnelle pour permettre – voire faciliter – les apprentissages en EPS ainsi que leur réinvestissement en dehors de l'école ;

<sup>1</sup> Se référer au paragraphe « Situation de l'épreuve et du sujet dans le contexte du concours » et pour rappel : « *le niveau d'exigence requis suppose la capacité à formuler des choix éclairés et pertinents pour intervenir efficacement en EPS, dans le milieu scolaire, au second degré* ».

<sup>2</sup> Conditions (au pluriel) : définition du Larousse. « *Ensemble des circonstances, des faits, des éléments qui constituent le cadre d'une activité, le milieu, la situation favorables pour qu'une action se déroule, qu'un phénomène se produise* ». Importé dans le cadre de l'épreuve d'écrit 2, la question sur les conditions renvoient à l'ensemble des éléments d'une stratégie d'enseignement favorable aux apprentissages en EPS.

- à faire ces propositions concrètement dans deux CP.

Bien que la nature des CP ne soit pas spécifiée dans le libellé, la plupart des candidats ont retenu – sans forcément les justifier – les CP2 et CP5 pour leurs illustrations. Ceci marque la difficulté des candidats à extraire des formats délivrés en formation les ressources utiles pour les mobiliser et répondre à un sujet qui – tout en s'en nourrissant – diffère des axes thématiques des programmes.

Comme pour la session 2015, le jury constate que rares sont les candidats qui ont exploré et exploité les différentes ouvertures que la mise en tension des mots clés du sujet éclairée et nuancée au cœur de la spécificité de ce libellé en trois parties permettaient d'investiguer. De nombreux termes ont été évacués de l'analyse et la première partie jouant un rôle d'accroche a été soit ignorée soit amplifiée. Quatre niveaux de production et quatre critères de positionnement à l'intérieur d'un niveau ( curseur intra niveau) ont été dégagés par le jury.

#### **4.3.4. Le registre argumentaire : pertinence et maîtrise des connaissances et des références mobilisées. Analyse des mots clés du libellé et mise en perspective critique dans le cadre de l'exercice professionnel**

Les paragraphes qui suivent rappellent le statut et la fonction des connaissances dans l'écrit 2, proposent une analyse des termes clés du sujet et renouvellent quelques recommandations relatives à l'usage raisonné et pertinent des références au service d'une démonstration.

Le candidat doit garder constamment à l'esprit que toute référence est pertinente à partir du moment où elle contribue à l'émergence de la problématique et/ou sert une démonstration qui apporte des éléments de réponse aux questions soulevées par le sujet.

Comme l'an passé, et au vu de la variété et de la diversité des connaissances et références mobilisables pour traiter le sujet, les rédacteurs du rapport ont opté pour l'évocation de quelques références rarement ou jamais citées dans les copies permettant d'ouvrir, d'éclairer ou d'approfondir la définition des termes clés du libellé et/ou de nourrir un argumentaire pertinent. En aucun cas, il ne s'agit de privilégier l'ancrage dans telle ou telle orientation scientifique et encore moins de faire un inventaire exhaustif des références potentiellement convocables dans le domaine, ce qui serait illusoire vu le nombre, la richesse et le développement des travaux dans les différentes disciplines contributives. Les paragraphes qui suivent ne représentent en aucun cas un « corrigé type » mais ouvre des pistes potentielles d'analyse et de traitement possibles du sujet.

#### **4.3.5. Statut des connaissances : mode d'emploi**

Si la dissertation a pour enjeu la mobilisation des connaissances du candidat, le jury rappelle ici que celles-ci ne sont pas premières et qu'elles doivent être utilisées afin de servir utilement l'analyse du libellé qui conduira à l'émergence de la problématique professionnelle. Autrement dit, il s'agit bien dans la dissertation attendue en écrit 2 de mobiliser des connaissances de nature variée autant professionnelles, qu'académiques pour les mettre au service de l'analyse et du traitement du sujet. Ces connaissances ont donc pour fonction de concourir à l'émergence d'une réflexion professionnelle, de la nourrir, en aucun cas de s'y substituer.

Une surcharge de références inappropriées, plaquées et/ou juxtaposées nuit à la compréhension de la logique d'analyse puis du traitement du sujet par le candidat. Ainsi l'accumulation de références – notamment dans l'introduction – semble quelquefois avoir pour fonction de se substituer au travail d'analyse des termes et d'un croisement raisonné de ceux-ci. L'appui pertinent sur des connaissances maîtrisées et non artificiellement convoquées constitue un pré requis indispensable au traitement du sujet autant dans la problématique que dans le corps du devoir. Ainsi, le jury rappelle une fois encore qu'il convient d'armer le raisonnement de connaissances judicieusement choisies, éclairant le traitement et ne cherchant pas à s'y substituer ou à le brouiller (par exemple la succession de citations approximatives mal exploitées).

Le jury constate à nouveau cette année que les références théoriques, professionnelles, scientifiques et institutionnelles mobilisées, relativement fréquentes dans les copies, sont souvent imprécises, lacunaires et parfois inexacts. Rarement réactualisées et renouvelées au regard des avancées actuelles des recherches dans le domaine des sciences de l'intervention, ces références ne sont pas toujours mises au service d'une démonstration cohérente et pertinente au regard de la spécificité du libellé. Ce constat est récurrent depuis ces dernières années et devrait interroger la formation. Le jury

recommande aux candidats de présenter des références complètes (auteur, nom de l'ouvrage, année) et de renouveler un certain nombre de références anciennes, extrêmement communes et parfois dépassées, ou signes d'un effet de formatage marqué.

#### 4.3.6. Analyse des termes clés du sujet

L'arrêté du 19 avril 2013 publié au B.O. du 27 avril 2013 (annexe 1) stipule que l'épreuve écrite n°2 « a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances scientifiques issues des champs de la didactique, de la pédagogie, des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant, des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage favorisant les acquisitions des élèves dans les établissements du second degré. »

Ainsi, la spécificité du sujet nécessitait que soient prioritairement mobilisées des connaissances et références en liens directs avec les trois blocs sémantiques clés et centraux du libellé : les « émotions », les « apprentissages en EPS » et leur « réinvestissement en dehors de l'école ».

Complexes, voire énigmatiques et en conséquence difficiles à définir précisément<sup>3</sup>, les émotions sont constitutives du champ affectif de la vie quotidienne<sup>4</sup>. Il convient néanmoins de les expliciter, de les circonscrire et de les discuter au regard de la spécificité de l'EPS. Bien que la première partie du libellé cible à travers les notions de « bien-être » et de « plaisir éprouvé » le caractère agréable de certaines d'entre elles, les émotions sont ici à considérer dans leurs pluralités et leurs diversités<sup>5</sup> en même temps que leurs intensités<sup>6</sup> et au-delà de leurs généralités<sup>7</sup> le caractère singulier du ressenti éprouvé par le sujet dans une situation particulière. Le vocabulaire des émotions est très riche et de nombreux termes connexes leur sont associés : affects, sentiments, passions, ressentis, éprouvés, émois, humeurs, thymies, etc.<sup>8</sup> Etymologiquement, « émotion » vient du latin *e-movere* qui signifie mouvoir au-delà. Ce rappel étymologique permet d'ores et déjà d'entrevoir les liens étroits entre les émotions et la discipline EPS qui suscite ou provoque de multiples émotions liées à la motricité et à l'engagement corporel et laisse entrevoir au moins deux visions fonctionnelles des émotions en EPS : les émotions comme ressort ou moteur de l'action – les émotions comme frein ou perturbation de l'action. Ces deux visions contrastées et complémentaires, plus ou moins perceptibles dans les copies, ne permettraient pas d'envisager les mêmes développements. A ce stade de l'analyse, ces quelques considérations autour du premier mot clé du libellé conduisent à se poser les questions suivantes : que faire avec les émotions en EPS ? Les ignorer ? Faire avec ? Faire contre ? Ou encore les repérer ? Les gérer ? Les provoquer ? Les développer ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions, le sujet invitait les candidats à considérer les émotions de manière plurielle, multifactorielle et de les envisager sur un continuum allant des affects les plus positifs aux affects les plus négatifs. Leur caractère incontournable au cœur des apprentissages en EPS nécessitait d'explicitier leur place et leur statut en dépassant les évidences ou les allant-de-soi quant au rôle qu'elles jouent dans l'apprentissage – notamment en EPS.

Le jury a fait le constat de la difficulté des candidats à expliciter et circonscrire la notion d'émotions qui pouvait être approchée de manière connexe en termes d'affects, de sentiments voire de ressentis ou d'éprouvés. Un grand nombre de candidats ont réduit les émotions au plaisir ou plus généralement aux affects positifs limitant ainsi considérablement leur réflexion. Les conduites motrices<sup>9</sup> sont impactées par la palette complète des émotions et le plaisir n'est qu'un sentiment résultant généralement d'une

<sup>3</sup> Selon Jacques Cosnier, l'absence de définitions précises complique bien souvent les discussions, même entre spécialistes. (Cosnier, 1994 -2004- 2015).

<sup>4</sup> Cosnier, *ibid.*

<sup>5</sup> Il existe de nombreuses classifications des émotions (primaires, secondaires, de base, sociales, positives, négatives, etc.) et plus de 150 mots en français « pour parler de ce que l'on connaît mal et qui pourtant anime chacun de nous quotidiennement » (Cosnier, *ibid.*)

<sup>6</sup> Une même émotion (par exemple la peur) n'aura pas la même intensité en fonction des contextes et des sujets.

<sup>7</sup> Un certain nombre de travaux et en particulier ceux de Paul Ekman ont montré que l'expression des émotions de base (peur, tristesse, joie, surprise, dégoût, colère) est reconnue de façon universelle (Ekman, 1972, 1973, 1994).

<sup>8</sup> Les définitions varient en fonction des ancrages théoriques très nombreux à investiguer la notion : anthropologie, ethnologie, sociologie, psychologie, psychanalyse, ergonomie, neurobiologie, etc.

<sup>9</sup> Déjà en 1970, Pierre Parlebas écrivait « *L'émotion est la clé des conduites motrices* » (Parlebas, 1970)



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

émotion positive. Cette prise de position initiale orientait de manière définitive les registres argumentaires convoqués et la richesse de la problématique.

De manière caricaturale, dans un certain nombre de copies, les affects positifs, limités au plaisir, ont été considérés comme des leviers (ou moteurs) des apprentissages en EPS alors que les affects négatifs réduits le plus souvent à la peur, étaient majoritairement et envisagés comme des freins (ou obstacles) à ces mêmes apprentissages. Le rôle de ces affects négatifs dans les apprentissages en EPS<sup>10</sup> et plus généralement dans les apprentissages scolaires méritait d'être discuté et nuancé : au même titre que les émotions positives, ils sont susceptibles de modifier les prises de décision et en conséquence d'influencer favorablement les apprentissages.

Le second bloc sémantique à définir, à circonscrire de manière explicite et à discuter renvoie aux apprentissages en EPS. Quels que soient les ancrages théoriques de nature à éclairer cette question fondamentale et qu'il n'est pas question de développer ou de discuter dans ce rapport, il convient de rappeler et de souligner le caractère à la fois pluriel et spécifique des apprentissages en EPS. Essentiellement mais non exclusivement moteurs, les apprentissages en EPS relèvent d'un processus inscrit dans la durée et peuvent se traduire – à terme(s) – de manière visible et durable par des acquisitions, modifications ou encore transformations des conduites et/ou des comportements – au sens large – à travers le vécu éprouvé d'un ensemble d'expériences corporelles<sup>11</sup>. Cette définition générique<sup>12</sup> permet de cibler les enjeux et la spécificité de l'enseignement de l'EPS en milieu scolaire qui vise la construction et le développement de compétences de nature diverse (attendues, propres, méthodologiques et sociales) à travers un éventail d'expériences corporelles développant la motricité et utilisant des activités physiques sportives et artistiques (APSA) pour contribuer – avec d'autres – à éduquer et former le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

Ce mot clé pourtant incontournable quelle que soit la formulation des libellés a constitué bien souvent un obstacle à l'analyse pertinente du sujet. En effet, souvent considéré comme une évidence dans un sujet d'écrit 2, il a été insuffisamment voire non défini<sup>13</sup> – ce qui est pour le moins surprenant et nuit gravement à la pertinence des argumentaires. Souvent implicites, allant-de-soi, « magiques » dans les mises en situation, les apprentissages en EPS ont été trop fréquemment encore les grands absents de la réflexion des candidats. Dans certaines copies, ils ont été réduits aux seuls apprentissages moteurs. A l'opposé, certaines dissertations ont évacué la spécificité motrice des apprentissages en EPS et se sont focalisées sur les dimensions sociales et/ou méthodologiques des acquisitions. Un petit nombre d'entre elles, a judicieusement relié les apprentissages en EPS avec le caractère composite (connaissances, capacités, attitudes) et pluriel (propres, méthodologiques et sociales) des compétences visées dans les programmes d'EPS. De manière pertinente et opportune, quelques rares copies ont repris certains éléments de la phrase introductive (et notamment la pratique d'une activité régulière ou encore l'acquisition d'habitudes de santé) pour mettre en exergue la pluralité des apprentissages en EPS. Tout comme pour les émotions, cette approche plurielle et ouverte des apprentissages en EPS orientait de manière décisive les registres argumentaires convoqués et la richesse de la problématique et de l'argumentation.

Le troisième et dernier bloc sémantique à définir, discuter et circonscrire est celui de « réinvestissement en dehors de l'école ». Ce syntagme qui constituait certainement une difficulté en même temps qu'une ouverture du libellé, amenait les candidats à questionner et/ou à discuter le caractère durable et transférable<sup>14</sup> des apprentissages en EPS autour de deux axes : synchronique (ici en EPS et dans d'autres lieux que l'école) et diachronique (maintenant et plus tard). Qu'est-ce qu'un apprentissage

<sup>10</sup> Dans le paradigme du cours d'action, toute émotion de tonalité positive ou négative, peut a priori engendrer une transformation des connaissances en EPS (Terré, Saury et Sève, 2013)

<sup>11</sup> Ce qui permet de mettre directement en relation les apprentissages en EPS avec la notion d'émotions.

<sup>12</sup> Et en quelque sorte métathéorique.

<sup>13</sup> La définition des mots clés peut prendre différentes formes (sens commun, dictionnaire, auteur, illustration, etc.). Quelle que soit la forme, elle permet au jury de comprendre à propos de quoi le candidat raisonne. En l'absence de définition, le discours reste dans l'implicite et il n'est pas possible pour le jury de savoir si le candidat a compris ou non le sujet.

<sup>14</sup> La question du transfert étant très controversée dans le domaine des apprentissages, le terme de transférabilité paraît aujourd'hui plus approprié.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

réinvestissable en dehors de l'école ? Cette question – problématique certes – a rarement été étayée par des connaissances théoriques et/ou programmatiques alors même que le socle de connaissances de compétences et de culture aurait par exemple pu constituer un point d'appui dynamique à cet effet. Souvent évacué de l'analyse et de la réflexion, le caractère spécifique des apprentissages réinvestissables n'a été que rarement qualifié. Dans les quelques copies qui ont explicitement traité du caractère réinvestissable des apprentissages, c'est moins de la nature de ceux-ci dont il a été question que des contextes plus ou moins pertinents dans lesquels ils pouvaient être réinvestis.

Le jury renouvelle le constat d'une grande hétérogénéité dans la mobilisation et la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques relatives à aux mots clés au cœur du libellé du sujet. Plus ou moins implicites, plus ou moins référencées et rarement mises en relation, ces ressources potentielles ont été plus ou moins organisatrices de la réflexion et du traitement. Fréquemment survolés et parfois même occultés, certains termes du libellé (à quelles conditions – contribuer – peut-elle – prise en compte – favoriser) invitaient le candidat à nuancer le discours, à l'inscrire dans une temporalité à court, moyen et long termes et à envisager les limites des propositions.

La dernière partie du libellé invitait les candidats à illustrer leur propos dans deux compétences propres. Sans pour autant caricaturer<sup>15</sup>, il était ici attendu que les candidats s'appuient sur l'essence de deux CP pour expliciter les différentes formes et éléments des stratégies d'enseignement. Les démarches, les procédures, les choix didactiques et pédagogiques, les situations, les mises en œuvre, etc. permettaient d'illustrer de façon concrète et pertinente comment la dimension émotionnelle pouvait dynamiser – perturber – empêcher – les apprentissages en EPS et leur éventuel réinvestissement en dehors de l'école. Les exemples variés en termes d'APSA, couvrant tout le cursus de formation (collège au lycée), prenant en compte des publics différents dont ceux à besoins éducatifs particuliers ont été appréciés à partir du moment où ils étaient clairs, cohérents, suffisamment détaillés, réalistes, justifiés avec des références actuelles issues de la littérature, et dont l'argumentation était de façon explicite en lien avec le libellé du sujet. Le jury renouvelle le constat d'une grande hétérogénéité à plusieurs niveaux : faisabilité et pertinence des exemples ; énonciation des compétences propres ; qualité des exemples (dialectique théorie-pratique) ; diversité des publics et des contextes ; prise en compte de la temporalité, etc. Ces variations sont autant d'éléments de classement des copies.

Les meilleurs candidats sont ceux qui sont parvenus à opérationnaliser leurs propos dans des exemples précis, complexes et situés à différents moments du parcours de l'élève. Ces exemples issus de travaux de recherche, de revues professionnelles et/ou de situations d'enseignement-apprentissage réelles ou réalistes, observées ou vécues, identifiaient avec précision et pertinence des paramètres susceptibles de – repérer – déclencher – susciter des émotions diverses chez les élèves articulées à des apprentissages pluriels explicites. Quelques rares copies, n'ont évoqué qu'une seule CP où sont allées au-delà de deux CP.

Pour conclure sur ce point, le jury relève encore cette année de très fréquentes approximations en ce qui concerne les références convoquées, les auteurs, les années, les ouvrages et parfois même les idées ou les résultats de travaux. Ces références restent dans l'ensemble peu actualisées. Les textes institutionnels, souvent mentionnés, sont plus ou moins bien utilisés et maîtrisés. Le jury rappelle que la précision, le nombre des sources citées ainsi que la référence à des travaux scientifiques relativement récents représentent des éléments de valorisation de la copie pour peu qu'ils soient véritablement utilisés pour l'argumentaire et non seulement plaqués dans le texte. Ces constats renouvellent la nécessité de se rapprocher des exigences de l'épreuve en étayant les connaissances par des références actualisées et de première main, pertinentes et variées. L'actualisation, la diversification et l'approfondissement des sources issues de la recherche notamment en STAPS, en Sciences de l'Intervention et en Sciences de l'Éducation est nécessaire pour une préparation efficiente et pertinente de l'épreuve.

<sup>15</sup> Peur et vertige pour la CP2, plaisir d'affiliation à la CP4 pour ne citer que celles-ci.





#### 4.4. STRUCTURATION DU DEVOIR ET QUALITÉS RÉDACTIONNELLES

La majorité des candidats a su rédiger une dissertation (introduction, développement et conclusion) apportant une réponse au sujet posé. La méthodologie de surface est respectée. La rédaction témoigne d'une maîtrise avérée de la langue française permettant au correcteur de comprendre les idées et les arguments, et de suivre le raisonnement.

Les introductions s'organisent à partir d'une méthodologie : une contextualisation, une définition plus ou moins référencée et une mise en tension d'une partie ou de l'ensemble des termes du sujet, un questionnement le plus souvent large ou inopérant, une tentative de problématique et une annonce de plan.

Les développements s'organisent le plus souvent autour de deux ou trois parties annoncées en introduction. Elles ne sont pas toujours équilibrées ni explicitement reliées.

Les conclusions sont rédigées correctement dans la plupart des cas. Elles participent à clore le raisonnement mais n'ouvrent pas toujours à une réflexion connexe.

**Les meilleurs candidats** réalisent une production organisée qui permet une lecture fluide. L'écriture est au service du raisonnement de façon à mettre en tensions l'ensemble des termes du libellé avec des liens explicites à la phrase d'introduction du sujet. La structure permet l'émergence de parties cohérentes et pertinentes. Les candidats savent utiliser les connecteurs de façon logique, adaptée et variée : « ainsi, donc, toutefois, cependant... » pour guider leur pensée. Le vocabulaire et les modes d'expression sont propres à la discipline et témoignent d'une relation circulaire entre l'ensemble des termes clés du sujet. Les parties sont aérées et donnent aux correcteurs de réels repères. Les introductions présentent un fil conducteur. Les arguments sont clairement énoncés et référencés. Les illustrations viennent renforcer le propos et mettent en avant une véritable construction de connaissances contextualisées ainsi que la présence d'une culture EPS au sein du système éducatif. Les conclusions permettent de clôturer la réflexion, de synthétiser ou résumer les réponses apportées lors du développement. Elles ouvrent sur des idées connexes et présentent des perspectives.

La structuration du sujet ainsi que les qualités rédactionnelles guident le lecteur-correcteur tout au long du devoir et permettent de reconnaître les étapes de la réflexion.

**Les moins bonnes copies** sont souvent le résultat d'un formatage méthodologique et attestent d'un niveau de maîtrise de la langue insuffisant (accords, conjugaison, tournures de phrase, abréviations...). Le soin apporté à l'écriture, à la syntaxe et à la grammaire sont également un problème dans certaines copies (langage familier, utilisation d'abréviations, de schémas, des phrases sans verbe ou des phrases interminables de plus de 10 lignes). Le vocabulaire spécifique à la culture de la discipline n'est parfois pas maîtrisé. Certaines copies présentent des ratures ou des sur-ajouts. Il devient difficile d'identifier les différentes étapes du raisonnement. Les introductions minimalistes ne présentent pas de définition des termes clés. Les problématiques sont floues voire absentes ou ne sont qu'une reformulation du libellé du sujet. Les développements sont une suite d'idées souvent non référencées et ne présentent pas de logiques argumentaires. Les liens avec le sujet et/ou le problème professionnel sont rarement soulevés. Les candidats croient répondre au sujet en répétant le libellé du sujet. Les illustrations sont absentes ou décontextualisées. La troisième partie est trop souvent inachevée ainsi que la conclusion. Les conclusions semblent être un copier-coller de l'introduction et ne présentent aucune perspective. La structuration du sujet ainsi que les qualités rédactionnelles rendent difficile l'identification des étapes de raisonnement.

#### 4.5. QUELQUES CONSEILS AUX CANDIDATS

- Relire la copie après chaque partie, ménager un temps de relecture afin d'éviter un maximum de fautes d'orthographe.
- Structurer la copie afin qu'elle reflète les différentes étapes de la démonstration.
- L'introduction doit être marquée par une accroche pertinente.
- Chaque partie doit débuter avec une phrase introductive et la conclusion doit mettre en avant une réelle ouverture (par exemple autour d'une question scolairement vive).

- Aérer les parties. Produire des transitions afin de rester dans la logique de pensées et dans le fil conducteur - constructeur du cheminement intellectuel.
- Articuler les références avec le développement du propos.
- Choisir la couleur noire plus facile à lire pour le correcteur.

Il s'agit d'une épreuve de communication : le style, la calligraphie et l'orthographe sont des points à ne surtout pas négliger.

#### 4.6. POUR LES FORMATEURS

- Souligner les sanctions possibles en cas de non-respect de la compétence « maîtrise de la langue française » pour inciter les futurs candidats à ne pas oublier cet aspect durant les devoirs de préparation.
- Rappeler aux candidats que ce concours recrute des fonctionnaires de catégorie A avec des missions, des attentes et des exigences spécifiques.

La dissertation est un **outil de communication** qui permet d'évaluer les candidats à partir d'un référentiel métier. L'observation, les échanges professionnels avec les enseignants, dans l'exercice du métier lors du stage, créent les racines d'une réflexion pour les futurs professeurs d'EPS. Ce lien peut permettre au candidat la construction d'une culture du métier indispensable pour discuter efficacement des problématiques en écrit.

Il est recommandé de travailler sur les documentations professionnelles pour enrichir les exemples et d'inscrire la formation autour des missions de l'enseignant (EPS, AS, interdisciplinarité) tout en veillant au pôle moteur (cadre A de la fonction publique, « ingénieur » de la motricité).

#### 4.7. NIVEAUX DE PRODUCTION À TRAVERS LES CRITERES DU BANDEAU DE CORRECTION

Le jury formule ici des repères de nature à comprendre la logique de positionnement des copies dans le bandeau de correction. Nous renvoyons également le lecteur à la partie commune aux deux écrits (pré-bandeau de correction).

##### 4.7.1. NIVEAU 1.

Le problème posé par le sujet est absent. Les notions clés d'émotions et/ou d'apprentissages en EPS sont occultées. Celle portant sur le réinvestissement en dehors de l'école n'est pas traitée.

Des effets d'annonce apparaissent parfois dans les introductions : les termes, partiellement définis, ne sont ni mis en liens, ni mobilisés par la suite. Des amalgames entre émotion, engagement, effort, motivation et plaisir traduisent une méconnaissance de ces concepts.

Certaines copies sont construites sur des blocs argumentaires pré formatés sans liens avec le sujet.

Les illustrations sont souvent naïves, peu réalistes, stéréotypées voire dangereuses. Par exemple : « *En danse, pour éviter aux élèves d'être confrontés aux regards de leurs camarades, nous leur banderons les yeux* » / « *Afin de motiver des élèves de 6<sup>ème</sup>, nous organiserons des tournois en quatre contre quatre tout-terrain* » / « *Nous chercherons à faire éprouver du plaisir à nos élèves de Seconde professionnelle en musculation. Nous séparerons donc les garçons des filles et travaillerons le mobile "volume musculaire" avec les premiers, "affinement de la silhouette" avec les deuxièmes* » / « *En escalade, certains élèves ont peur du vide. Afin de supprimer cette émotion négative, nous proposerons aux élèves-grimpeurs de travailler le vol* ».

On trouve également à ce niveau les copies n'ayant traitées qu'une seule compétence propre, celles non achevées ou présentées sous un format non conforme aux exigences d'une dissertation (pas de conclusion, présence de schémas, abréviations, tirets, ratures, syntaxe, orthographe et graphie non acceptables dans un concours de la fonction publique de catégorie A).

##### 4.7.2. NIVEAU 2.

Les copies présentent une réponse lacunaire au problème posé par le sujet. Celui-ci n'est pas reformulé.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Les définitions des émotions se limitent au plaisir et au bien-être (émotions positives). Les émotions négatives ne sont pas traitées. Par exemple : « *Nous soutiendrons l'idée que l'enseignant recherche sans cesse à susciter des émotions positives qui contribueront aux apprentissages de ses élèves* ». Les apprentissages sont génériques (non spécifiques à l'EPS) ou portent sur les compétences méthodologiques et sociales plutôt que sur les transformations motrices. Les acquisitions des élèves sont décrites comme évidente, automatiques ou allant de soi. Elles ne sont jamais envisagées dans leur temporalité. Elles sont mises en lien avec les émotions, pas en tension. Le réinvestissement est parfois évoqué mais non discuté. Il n'est pas relié aux autres termes du sujet. De nombreuses copies occultent la citation liminaire ou se contentent de l'évoquer en introduction.

Les connaissances institutionnelles, et notamment les compétences attendues, restent défailtantes. La majorité d'entre-elles portent sur les CP2 et CP5 que les candidats réduisent à la « *prise de risque* » et à « *la peur* » pour la première, « *les sensations* » et, plus rarement, « *le réinvestissement* » pour la seconde. Les illustrations sont plaquées. Certaines, tirées de la littérature professionnelle, ne sont pas maîtrisées voire erronées.

Les situations d'apprentissage demeurent « magiques », vides de contenus spécifiques. L'enseignant est absent et apparaît comme un organisateur de dispositifs pédagogiques.

#### 4.7.3. NIVEAU 3.

À ce niveau, plusieurs éléments de réponse apparaissent dans les copies et sont explicitement reliés au problème posé par le sujet. Celui-ci est reformulé. Les candidats parviennent à proposer (sans toutefois les nuancer) certains éléments d'une stratégie d'enseignement intégrant la dimension émotionnelle et visant à optimiser les apprentissages en EPS.

Les émotions sont définies le plus souvent comme affects, sentiments, ressentis et traitées dans leurs valences positive (par exemple : « *les émotions de joie, de plaisir, de fierté* ») et négative (par exemple : « *les émotions de peur, de colère, de tristesse* »). Par exemple : « *L'enjeu pour l'enseignant est d'engager les élèves dans les activités en leur permettant de vivre un plaisir immédiat. Mais il lui faut aussi chercher à provoquer chez eux une frustration de ne pas réussir tout, tout de suite. Car c'est de cette insatisfaction que naîtra un désir d'apprendre.* » Les apprentissages sont appréhendés dans leur dimension motrice, mais également méthodologique et sociale. Ils sont spécifiques, pluriels et explicités. Les définitions sont plus ou moins référencées, actualisées, contextualisées. Émotions et apprentissages en EPS sont mis en relation et plus ou moins en tension. Le réinvestissement est quant à lui évoqué, plus ou moins discuté dans l'introduction, mais jamais traité par la suite.

On relève ici une tentative d'opérationnalisation de la connaissance théorique dans la pratique ainsi qu'une présence simultanée d'illustrations dans deux CP au sein des deux cycles de collège et de lycée(s). Les exemples sont généralement clairs, complets, réalistes. Ils mettent en relation l'activité de l'enseignant et les transformations des élèves dans un contexte précis.

#### 4.7.4. NIVEAU 4.

À ce dernier niveau, la réponse à la question est élaborée à partir d'une analyse systémique du problème posé. Celui-ci est clairement énoncé à l'issue d'un raisonnement structuré et logique. Émotions, apprentissages en EPS et réinvestissement sont définis, référencés (textes officiels, publications scientifiques récentes, variées et précises), contextualisés et mis en tension. La problématique et le plan annoncés sont clairement suivis et conservés tout au long de l'argumentation. Les émotions sont variées, différenciées voire même individualisées. Les apprentissages en EPS sont spécifiques et pluriels. Le réinvestissement est cette fois-ci traité, c'est-à-dire abordé et exemplifié, sur l'« *ailleurs* » et/ou le « *plus tard* ». Des conditions concrètes sont identifiées voire discutées et mises en lien avec les termes clés du sujet. Les enseignants apparaissent concepteurs et régulateurs de leurs interventions, s'adaptant aux divers ressentis d'un public scolaire appréhendé dans ses spécificités (niveaux de classes, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc.). Les élèves sont décrits dans leurs singularités. Par exemple : « *La variété des APSA et leur traitement didactique peuvent offrir diverses émotions ressenties de façons distinctes par les élèves, en fonction de leurs expériences antérieures notamment.* » Des limites viennent nuancer le propos. Quelques copies font le lien voire discutent la citation liminaire dans le développement.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

#### Curseur intra niveau

Les éléments retenus par le jury pour faire évoluer le curseur à l'intérieur de chaque niveau sont les suivants :

- références utiles et maîtrisées : pertinentes, variées, actualisées, justes ;
- engagement du candidat : prise de position personnelle explicite, lucidité du propos (bon sens), limites et nuances envisagées ;
- lien explicite à la phrase introductive, prise en compte de certains termes du sujet (« À quelles conditions », « contribuer », « peut-elle », « prise en compte », « favoriser ») ;
- qualité des exemples : diversité des publics et/ou des contextes, qualité de l'énonciation des apprentissages en EPS, prise en compte de la temporalité.

#### 4.8. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury rappelle aux candidats que l'épreuve d'écrit 2 doit révéler des compétences en matière de communication écrite. Cette exigence suppose de la part des candidats une capacité à rendre lisible l'intégralité des propos et à guider le correcteur dans sa lecture et sa compréhension du raisonnement.

Le jury conseille aux candidats :

Au plan de la forme :

- Proposer une dissertation répondant aux exigences minimales au regard de la calligraphie, du style, de la syntaxe et du vocabulaire mobilisés. La maîtrise du vocabulaire atteste d'un niveau BAC + 4. Le candidat doit savoir consacrer une partie de son temps à la relecture de sa copie. Le jury insiste sur le fait que ce qui est annoncé dans le plan doit être présent par la suite dans le développement. De même le devoir doit se terminer par une conclusion qui *a minima* synthétise les réponses à la question posée.
- Comprendre et s'appuyer sur la logique d'évaluation des devoirs. Les candidats doivent identifier le ou les problèmes professionnels identifiés à partir du libellé et proposer des arguments référencés et illustrés en réponse. Le positionnement de la copie dans le bandeau s'effectue en fonction de la compréhension du sujet, de la problématisation et des réponses argumentées apportées.

Au plan méthodologique :

- Prendre le temps de lire plusieurs fois de suite le sujet pour en extraire tous les termes clés, identifier les concepts, les notions, les qualificatifs et/ou les mots de liaison afin de traiter le sujet dans sa totalité. Relire chaque partie au fur et à mesure afin de prendre en compte tout au long du devoir le fil rouge déterminé lors de l'introduction. Cela évite les dérives ou autres considérations connexes qui peuvent conduire à un hors sujet.
- S'approprier la complexité du sujet, son contexte, le ou les problèmes professionnels mis en exergue dans la problématique.
- Définir, expliquer et illustrer les notions, les concepts du sujet. Mettre en tension les termes clés afin de construire le devoir et proposer une cohérence lisible. Les références et les illustrations complètent le raisonnement. A cet égard, les références doivent être actuelles, issues de la recherche en EPS ou en Sciences et techniques de l'intervention et les illustrations pertinentes, contextualisées et variées.
- Organiser le questionnement à partir de trois ou quatre questions révélatrices de l'ensemble des interrogations du candidat au regard du sujet. Le questionnement conduit à mettre en avant les différents blocs du sujet.
- Proposer une problématique qui sera le résultat de la mise en tension des termes, véritable fil conducteur du développement. La problématique n'est ni une reformulation du sujet ni une paraphrase de celui-ci. Elle doit faire émerger des solutions suite à un problème professionnel posé.
- Présenter un plan cohérent, logique et organisé à partir des réponses attendues par le sujet posé. Le plan est ensuite mis en œuvre dans le développement.

### Rapport de jury

- Développer une argumentation explicite, c'est apporter des preuves référencées et des illustrations contextualisées où l'enseignant agit en interaction avec les élèves dans un contexte spécifié.
- Veiller à équilibrer les différentes parties, à ne pas privilégier l'introduction au dépend de la conclusion.

Le jury conseille aux candidats d'éviter :

- D'utiliser des stratégies de valorisation de connaissances au dépend du raisonnement.
- D'utiliser des plans standardisés ou des blocs argumentaires censés répondre à tous les types de sujet.
- De proposer des problématiques de type reformulation du sujet sans mise en perspective du problème professionnel.
- De présenter des parties déséquilibrées et de bâcler la conclusion.

Enfin, le jury conseille aux candidats de :

- S'entraîner à partir de sujets variés tant au plan de la formulation qu'au plan du problème professionnel identifié.
- Travailler sur l'ensemble des items du programme du CAPEPS.
- S'appropriier l'ensemble des données institutionnelles relatives à l'EPS et au système scolaire.
- Faire de leur stage un lieu de mise à l'épreuve de l'articulation entre les connaissances théoriques issues de leur cursus universitaire et les situations d'interactions avec les élèves. De ce point de vue, les situations d'enseignement réellement vécues permettent le questionnement et surtout la relativisation de ces connaissances théoriques. Elles autorisent également la construction, après expérimentation d'un répertoire de situations contextualisées à un public.



## 5. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cette épreuve d'admission a été conçue dès 2014 dans la logique de l'ensemble des épreuves des concours rénovés à partir du référentiel des compétences des enseignants, notamment la première compétence déclinée dans ce référentiel : « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République ». Le jury évalue tout au long de l'épreuve si les démarches et les gestes professionnels (premier niveau de maîtrise) du candidat s'inscrivent bien dans ce cadre.

### 5.1. DEFINITION, ORGANISATION DE L'EPREUVE

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient quatre.

#### 5.1.1. Organisation de l'épreuve

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par l'exposé du candidat de 20 minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le temps non exploité par le candidat est reporté dans l'entretien.

Lors de la préparation, le candidat reçoit un dossier synthétique d'établissement constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et donnant des indicateurs sur son fonctionnement actuel : contexte de l'établissement comprenant des fiches APAE, axes du projet d'établissement, projet d'EPS, projet d'AS, projet de classe, projet de cycle. Toute APSA inscrite au programme est susceptible d'être interrogée, indépendamment des choix faits par le candidat pour la deuxième épreuve d'admission. Est aussi présente la description des deux dernières leçons.

Un enregistrement vidéo d'une durée de 6 à 7 minutes de la classe concernée, dans l'APSA, est associé à ce dossier. L'enregistrement est disponible sur une tablette en libre accès pour le candidat.

Le candidat est invité par la question fournie par le jury à concevoir la leçon d'EPS, qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en lien avec un projet de formation disciplinaire.

#### 5.1.2. Le sujet de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve est défini à l'intérieur d'un cadre de présentation qui comprend le contexte et la question posée au candidat.

#### 5.1.3. Le contexte

Les informations sur le contexte sont très synthétiques. Sont indiqués : le type d'établissement, la classe, la place de la leçon que le candidat doit présenter dans le cycle, la durée effective de la leçon est de 1h30 (exceptée pour la natation : une heure) et l'APSA. La compétence attendue, correspondant au programme en vigueur pour ce niveau de classe est rappelée dans le sujet.

Les différents types d'établissements scolaires du second degré et de ce fait, l'ensemble des niveaux de compétence attendue de l'enseignement obligatoire de l'EPS, peuvent être supports d'interrogation.

#### 5.1.4. La question

Pour la session 2016, la question était la suivante :

Enseignant dans cet établissement, vous concevrez la leçon d'EPS numéro « N° de la leçon » en lien avec un projet explicite de formation disciplinaire élaboré à partir des éléments suivants :

« ..... » (Un élément prélevé au niveau du projet d'établissement, ou du projet d'EPS. Cet élément peut être référé à un domaine du S4C).

« ..... » (Un élément issu du projet de classe, du projet de cycle, des caractéristiques de la classe) Vous détaillerez au moins une situation d'apprentissage et justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

## 5.2. EXPLICITATION DE LA QUESTION

Les champs d'interrogation de l'épreuve d'oral 1 balayent les compétences professionnelles issues du référentiel de compétences des enseignants dans un contexte singulier.

« Enseignant dans cet établissement »

La compétence « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République » est vérifiée en permanence dans l'ensemble des propositions didactiques et des stratégies pédagogiques développées par le candidat.

D'autres compétences professionnelles sont également interrogées :

En lien avec la leçon :

- accompagner les élèves dans leur parcours de formation (disciplinaire et général),
- connaître les élèves et les processus d'apprentissage,
- maîtriser les savoirs disciplinaires,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- évaluer les progrès et les acquisitions (de toute nature),
- en lien avec son action au sein de la communauté éducative,
- coopérer au sein d'une équipe (disciplinaire et interdisciplinaire),
- contribuer à l'action de la communauté éducative,
- coopérer avec les partenaires de l'école.

Il est attendu du candidat qu'il définisse les deux éléments de la question et les articule au regard du caractère singulier du contexte. L'extraction conjointe d'informations pertinentes issues du dossier papier et de la vidéo justifie les propositions.

Le candidat montrera que ses choix et son positionnement s'inscrivent à tout moment dans une posture éthique et responsable, et qu'il conçoit ses actions au sein de l'établissement en cohérence et en convergence avec les autres acteurs de la communauté éducative.

« Vous concevrez »

Le candidat dispose de trois heures de préparation pour construire une leçon en lien avec un projet de formation disciplinaire dont il est à la fois architecte et maître d'œuvre. Celui-ci ne peut se confondre avec les finalités de l'E.P.S. qu'il recherche. Il doit être adapté aux caractéristiques des élèves du dossier, pris dans leurs contextes éducatif, social et culturel. Il doit également mettre en tension les deux éléments du sujet : complémentarité, interdépendance, relations de cause à effet...

Il doit montrer au jury sa capacité à exploiter ses connaissances acquises en formation initiale et ses expériences en établissement au service de choix argumentés, à partir de l'ensemble des informations du contexte (dossier papier et vidéo).

Il est attendu que le candidat s'appuie simultanément sur :

- les exigences de formation des programmes de la discipline (ensemble des compétences) et du S4C (pour le collège)
- l'analyse des acquis et des besoins des élèves, en exploitant notamment les éléments saillants de la vidéo.

Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir un projet de formation explicite :

- qui s'organise sur deux dimensions, diachronique (la leçon, le cycle, l'année, le cursus, les continuums inter-cycles) et synchronique (les démarches, stratégies pédagogiques interdisciplinaires, opérationnalisation des priorités nationales et des dispositifs institutionnels...)
- et qui intègre des dispositifs d'apprentissage.

Le degré d'adaptation de ce projet de formation au contexte proposé dans la question est un élément d'appréciation et de discrimination des candidats.

« La leçon en lien avec un projet de formation disciplinaire »...

La question posée invite le candidat à : « concevoir une leçon en lien avec un projet de formation disciplinaire élaboré à partir de deux éléments » prélevés dans le dossier. La nature de ces éléments

est toujours référée à des valeurs éducatives qui fondent le parcours citoyen d'un élève au sein d'un établissement mais également à des éléments de la loi de refondation de l'école, en particulier le socle commun de connaissances, de compétences et de culture –décret du 31/03/2015-.

Le premier élément se réfère aux priorités fixées par l'établissement (projet d'établissement, projet EPS) pour l'ensemble de la communauté des élèves. Le deuxième élément est issu de la classe (caractéristiques des élèves, projet de la classe ou de cycle).

Ces deux éléments sont des focales pour la conception de la leçon et du projet de formation des élèves de la classe. Ils doivent obligatoirement être pris en compte par le candidat au regard des besoins d'apprentissage des élèves. Ils induisent des mises en relation claires, explicites et synthétiques : choix didactiques et stratégies pédagogiques qui pourront s'opérationnaliser à différents niveaux :

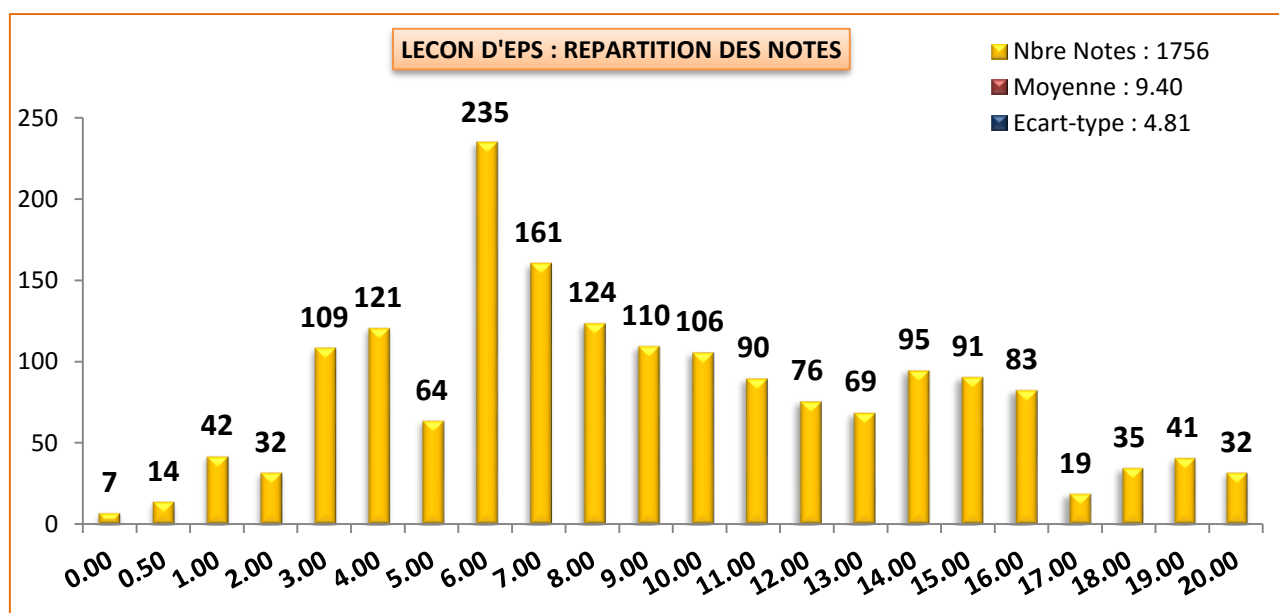
- dans la situation d'apprentissage détaillée,
- dans la leçon présentée,
- au sein du cycle,
- au sein d'une année et/ ou d'un cursus scolaire,
- dans la liaison inter-cycles et/ ou sur l'ensemble de la scolarité,
- dans le cadre de dispositifs transversaux.

« Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques »

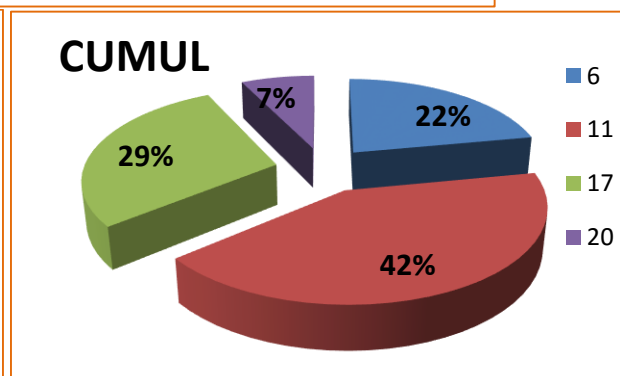
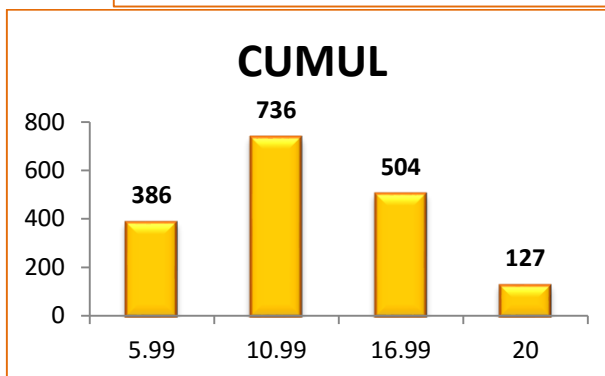
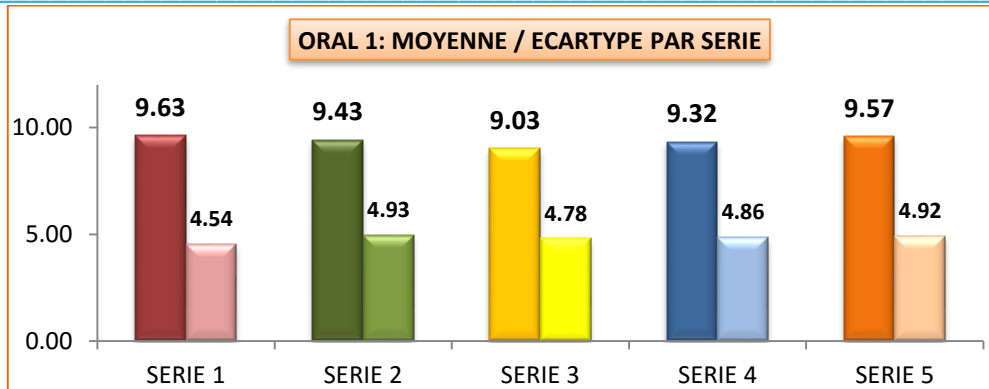
Le candidat doit démontrer clairement comment son projet de formation est mis en œuvre dans la leçon. Il doit notamment faire état de prises de position argumentées en continuité et/ou en rupture avec les propositions précédentes. Le jury évalue la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix, à les compléter ainsi que son aptitude à analyser et discuter les alternatives qui lui ont été soumises pour enrichir ses propositions au cours de l'entretien.

Le jury apprécie les connaissances du candidat, mais également son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec lui (capacité d'écoute, clarté de la réflexion, précision du vocabulaire).

### 5.3. NIVEAUX DE PRESTATIONS DES CANDIDATS







### 5.3.1.Prestations de niveau 1

Les candidats de ce niveau ne répondent pas aux attentes de l'épreuve. Ils présentent des propositions décontextualisées, souvent formelles ou génériques.

Le projet de formation disciplinaire est soit absent, soit très peu évoqué ou reprend les éléments de la question sans les exploiter. L'entretien avec le jury ne permet pas aux candidats d'étoffer leurs propositions. L'articulation de la leçon et du projet de formation est inexistante.

La compétence propre n'est pas respectée, l'activité support de la leçon peut même être complètement ignorée. Les candidats peuvent également reprendre intégralement la leçon précédente sans apport supplémentaire permettant des transformations chez les élèves.

Les connaissances des candidats sont très lacunaires.

Ils ne parviennent pas à dialoguer avec le jury, restant enfermés dans leur logique ; leurs réponses sont souvent en décalage avec les questions posées.

Par ailleurs, les candidats les plus faibles présentent des propositions irréalisables voire irrecevables, qui ne génèrent pas d'apprentissage moteur ou qui sont exclusivement centrées sur les CMS.

Les deux critères d'irrecevabilité retenus dans cette épreuve sont : la mise en danger avérée des élèves et le manque d'éthique réitéré du candidat. Ils peuvent entraîner une note éliminatoire.

### 5.3.2.Prestations de niveau 2

Dans ce bandeau, deux typologies de réponses sont observées :

1- les candidats proposent un cadre prédéfini ou trop général. Les candidats s'appuient soit sur une conduite ponctuelle et/ou isolée d'un élève de la vidéo, soit sur une conduite générique qu'ils relient de manière artificielle à des situations plaquées, peu en lien avec les caractéristiques des élèves et/ou les éléments de la question.

2- l'APSA est un élément structurant des propositions des candidats qui inscrivent partiellement ou de façon implicite la leçon dans un projet de formation envisagé sur du court terme (leçon ou cycle maximum).

Dans ces deux cas, les deux éléments de la question sont peu définis, peu exploités ou de manière déséquilibrée. Leur articulation avec les contenus proposés reste implicite et formel. L'approche est juxtaposée. Les dispositifs d'apprentissage existent sans contenu identifié. Ils ne permettent



qu'incidemment les acquisitions motrices ou méthodologiques annoncées : le candidat tombe dans la « magie de la tâche ». ». Les candidats n'ont pas acquis dans chaque APSA les connaissances didactiques nécessaires à la construction de situations amenant des transformations motrices.

Les enjeux plus transversaux sont difficiles à appréhender en dépit de la sollicitation du jury. La plus-value que peut apporter la discipline EPS au sein d'un EPLE au service de la réussite globale des élèves n'est pas explicitée.

La plupart des candidats adoptent une posture d'écoute, mais montrent peu de réactivité face aux questions du jury. Leurs réponses ne se situent pas en dehors de la question posée, mais manquent de lucidité ou d'ouverture.

#### 5.3.3. Prestations de niveau 3

Le candidat propose une approche articulée de la leçon dans un projet de formation synthétique définissant et mettant en relation les deux éléments de la question. Ce projet est envisagé à plus ou moins long terme et/ou de manière plus ou moins transversale. Quelques modalités d'opérationnalisation sont présentes. Les propositions laissent apparaître certains niveaux de différenciation au regard de profils d'élèves définis par l'analyse des différents éléments du dossier et de la vidéo. Les candidats sont capables de justifier les dispositifs d'apprentissage de façon explicite et adaptée en les reliant en partie au projet de formation. Ils organisent l'apprentissage des élèves sur les deux versants (moteur, méthodologique et social) et tentent de les articuler dans la ou les situation(s) présentée(s). Les modalités d'apprentissage des élèves sont précisées.

La prestation des candidats révèle une capacité à réfléchir et à approfondir leurs propositions, voire à les réajuster lors de l'entretien (justifie, explicite, enrichit). Ils se saisissent des opportunités offertes par le jury, mais ils peuvent être encore en difficulté pour les exploiter.

Les enjeux du système éducatif sont connus ainsi que les missions de ses principaux acteurs pour justifier le projet de formation.

#### 5.3.4. Prestations de niveau 4

Les candidats construisent leur exposé et leurs réponses en problématisant les deux éléments de la question en lien avec le dossier et la vidéo. Le projet de formation est élaboré de façon systémique et justifié. Il est envisagé selon deux dimensions : synchronique et diachronique, traduites en propositions concrètes et variées.

La leçon apporte une plus-value à la formation des élèves en proposant des différenciations pertinentes et des régulations.

Les candidats sont perçus par le jury comme des acteurs engagés dans la mise en œuvre des valeurs républicaines de l'école : ils peuvent construire des liens entre les différents niveaux de l'enseignement de l'EPS et avec les autres disciplines. Les candidats connaissent les priorités du système éducatif national, ils sont capables de montrer comment leurs propositions s'inscrivent dans ces orientations et lui permettent d'optimiser le projet de formation.

Le candidat est en capacité de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises en formation initiale au profit des compétences préprofessionnelles recherchées par l'épreuve.

Un dialogue professionnel s'instaure avec le jury, le discours est engagé et cohérent. Les candidats sont attentifs et ouverts aux propositions alternatives du jury : il envisage les limites de ses propositions.

### 5.4. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury invite les candidats à :

- Respecter les valeurs éthiques de l'école et les traduire en propositions concrètes.
- Articuler la leçon au projet de formation dans une temporalité courte (la leçon, le cycle), mais également plus longue (année, cursus scolaire), et en lien avec des enjeux transversaux.
- Recentrer l'exposé sur l'articulation de la leçon dans le projet de formation et la proposition d'apprentissages efficaces et réellement contextualisés.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

- 
- Acquérir des connaissances didactiques dans toutes les APSA supports de l'épreuve, permettant de construire des leçons permettant de résoudre des problèmes identifiés, notamment sur le plan moteur.
  - Exploiter les périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour se familiariser avec le fonctionnement d'un établissement et vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel.
  - Mobiliser leurs connaissances théoriques acquises tout au long de leur cursus universitaire pour justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, notamment au niveau de la transformation de la motricité des élèves.
  - Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, à problématiser le sujet, à opérationnaliser leurs choix dans des propositions concrètes. Appuyer son diagnostic sur une analyse articulée du dossier et de la vidéo.
  - Être force de proposition. Le candidat peut éventuellement s'inscrire en rupture avec les choix initiaux ou stratégies pédagogiques du dossier, à l'aide d'un argumentaire étayé.
  - Vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.

Le jury attend des candidats une posture adaptée et une tenue correcte, en conformité avec une épreuve de recrutement de fonctionnaire de catégorie A.



## 6. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN DE SPECIALITE

### 6.1. ORGANISATION DE L'EPREUVE :

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une activité dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4), présentes dans la liste des prestations physiques de la première épreuve d'admission.

Parmi ces quatre APSA, il en retient une pour être le support de la prestation physique et de l'entretien de spécialité (en athlétisme, un tirage au sort est effectué entre course de haies, course de 1/2 fond, multibond / pentabond et javelot ; en judo /lutte un tirage au sort est effectué entre lutte et judo).

Après une heure de préparation, l'oral dure une heure dont 15 minutes au maximum sont réservées à l'exposé.

Pour l'heure de préparation le candidat dispose de : - la question "générique", - le sujet qui se trouve sur la tablette - les programmes, référentiels, fiches ressources de la discipline, - le Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture.

**La question "générique"**, pour cette année, est la suivante :

A partir de la lecture de la vidéo, vous analyserez la prestation physique du ou des élève(s) mentionné(e)s dans la "fiche contexte".

En vous appuyant notamment sur les prises de vue, vous proposerez un projet d'intervention qui reposera sur une ou des situation(s) d'apprentissage destinée(s) à faire progresser la motricité du ou des élève(s).

Vous justifierez vos choix.

**Le sujet** se présente sous la forme d'une fiche contexte qui précise quelques éléments relatifs à la prise de vue (établissement, classe, niveau de compétence attendue, description de l'élève ou du groupe d'élèves à observer, description succincte du dispositif, indications sur le montage lui-même comme par exemple "une seule séquence en continu") et la séquence vidéo elle-même. Cet ensemble a une durée qui dépend de l'APSA.

La vidéo présente un ou des élèves lors d'un moment de pratique physique en EPS, en AS/UNSS ou en Section Sportive Scolaire.

Aucun logiciel particulier n'est accessible sur la tablette. Le candidat dispose, néanmoins, des fonctions « arrêt sur image, zoom, image par image et calculatrice ». Le son est disponible pour la danse (écouteurs en salle de préparation ; HP de la tablette en salle d'interrogation).

Le candidat peut visualiser le sujet autant de fois qu'il le souhaite.

Une tablette est également disponible sur la table du jury et devient alors un outil de communication utilisable dès l'exposé par le candidat, puis par le candidat et le jury pendant la suite de l'épreuve.

### 6.2. ENJEUX DE L'EPREUVE :

**Les compétences préprofessionnelles attendues sont :**

"Apprécier la capacité d'analyse de la motricité", on peut considérer que cette compétence revêt un caractère principal. Cette analyse permet ensuite de concevoir un projet d'intervention.

"Concevoir un projet d'intervention pour enrichir la motricité de l'élève", cette compétence est évidemment appréciée en cohérence avec la vidéo et son analyse.

Ces compétences sont appréciées à partir d'un certain nombre d'attentes sur :

- L'observation et l'analyse des comportements d'élèves en activité physique et le choix des axes essentiels de progrès. L'appui sur des comportements réellement observés dans la séquence vidéo et présentés au jury à l'aide de la tablette est évidemment une attente forte de l'épreuve.

- La proposition d'un projet d'intervention qui visera des acquisitions pertinentes et cohérentes au regard des éléments remarquables de la vidéo. Ces acquisitions sont présentées de manière explicite, à travers un projet d'intervention qui permet ensuite de situer une ou des situations d'apprentissages dans un continuum plus large (avant /après).
- La projection de son exercice professionnel dans des contextes prévisibles et liés à son activité de spécialité. Les séquences vidéo portent sur des élèves de la 6ème à la terminale, du niveau 1 au niveau 5 de compétence attendue. Ces séquences sont filmées pendant des cours d'EPS, des séquences d'AS / UNSS ou en section sportive scolaire. Des élèves au comportement moteur sortant de l'ordinaire au regard de leur niveau de classe peuvent donc être indiqués comme "sujet" au candidat. Leur niveau de pratique est alors estimé par le jury et proposé dans la fiche contexte.
- La conduite d'une réflexion à propos du métier d'enseignant en s'appuyant sur l'expertise développée dans son APSA de spécialité. Il s'agit de se situer dans le cadre des fonctions de l'école, au sein d'un EPLE, d'une équipe et de construire un enseignement, de le discuter et enfin d'interagir. Les grandes thématiques qui traversent l'école peuvent être abordées en restant le plus souvent proches des possibilités ouvertes par l'activité de spécialité.

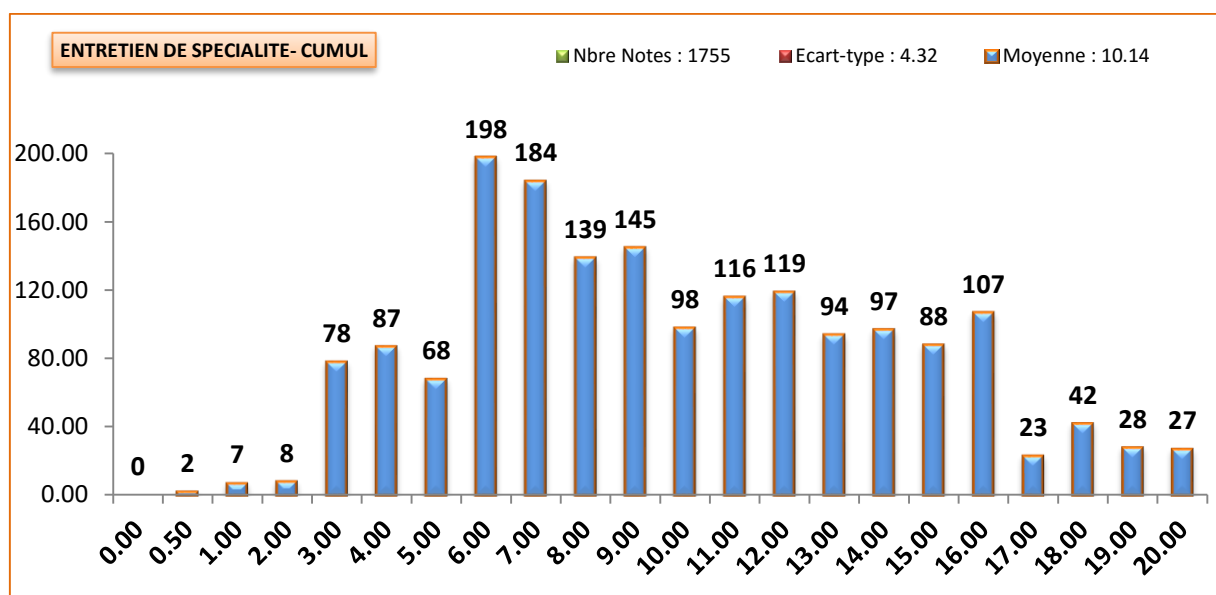
**Les compétences préprofessionnelles attendues reposent également :**

- Sur des qualités qui doivent permettre à un futur enseignant de communiquer, s'adapter et convaincre. La communication à l'aide de la tablette est un élément d'appréciation, de même que l'adaptation du candidat à une remise en cause de la part du jury ou son positionnement sur la défense des valeurs de la République.

Il est enfin important de noter que le jury reste attentif à la capacité du candidat de rendre compte des éléments précédents avec une maîtrise sans équivoque de la langue française, dans une posture éthique irréprochable et au sein de mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves. Il est évident que, de ce point de vue, des seuils d'irrecevabilité ne peuvent être franchis.

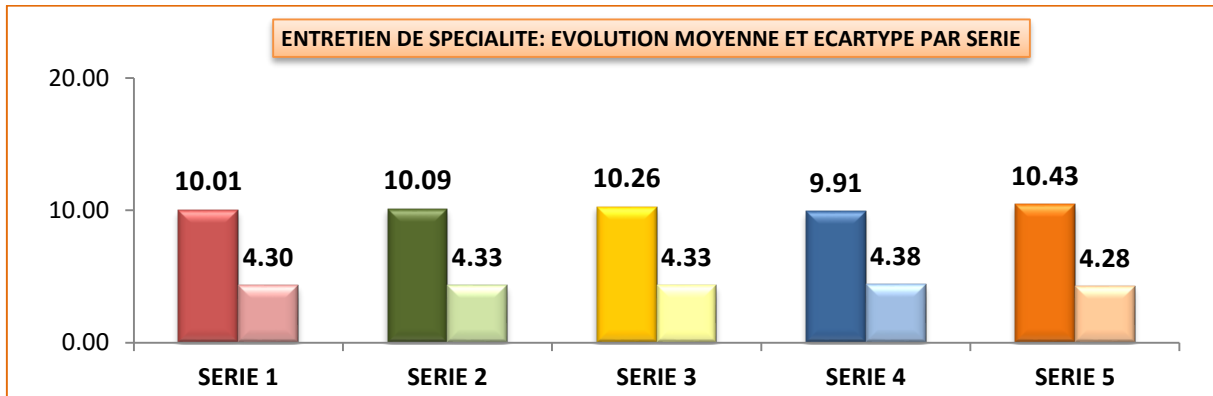
**6.3. QUELQUES DONNEES STATISTIQUES**

**6.3.1. Répartition des notes dans l'épreuve d'entretien de spécialité :**



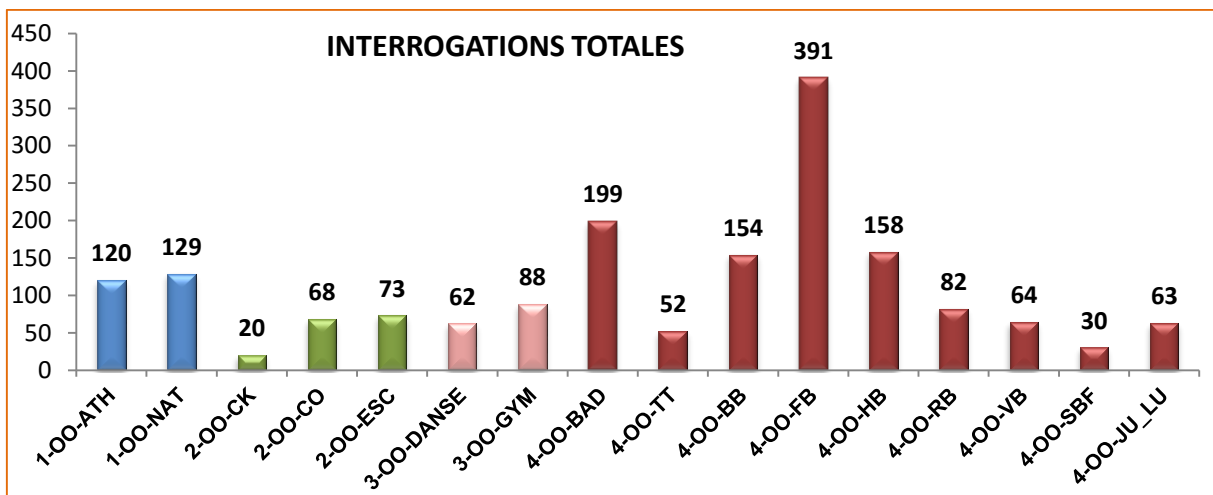
On peut constater une moyenne satisfaisante et très proche du concours 2015. La distribution des notes témoigne d'une répartition des candidats au sein des différents niveaux de prestation identifiés par le jury et illustrés plus loin dans le rapport.

### 6.3.2. Les moyennes et écarts types pour les cinq séries du concours :



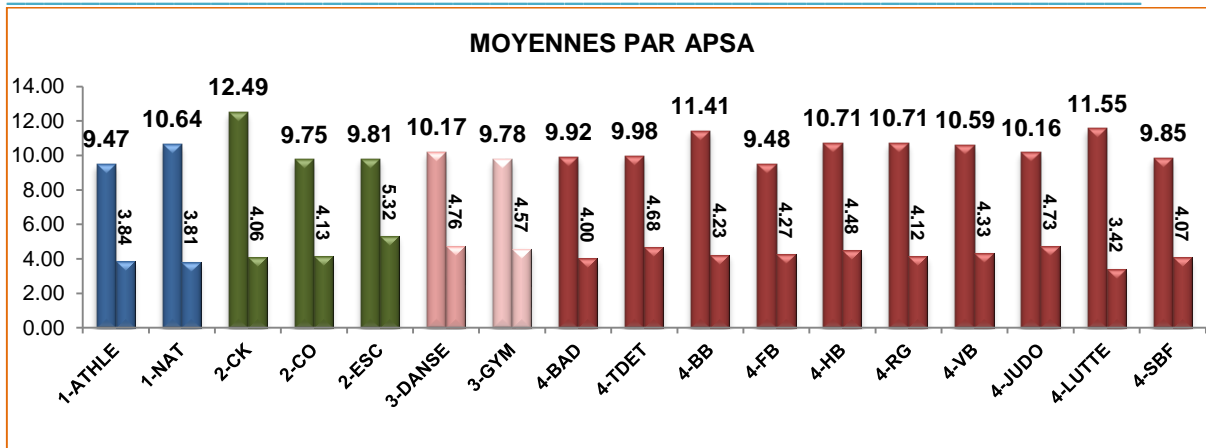
L'écart type est important pour chaque série (entre 4,28 et 4,33). Il est régulier et témoigne de la capacité du jury à discriminer les candidats sur toute la durée du concours.

### 6.3.3. Le choix des candidats par activité se répartit de la manière suivante :



La CP4 est toujours très largement choisie avec des activités telles que le football et le badminton qui attirent de très nombreux candidats qui ne sont d'ailleurs pas tous des spécialistes de ces activités. La CP1, malgré une baisse d'effectif en athlétisme, arrive ensuite et, comme les années précédentes les CP2 et 3 sont moins choisies. Ce tableau des effectifs par activité permet de relativiser les écarts entre APSA du tableau suivant.

### 6.3.4. Les moyennes par APSA :



Les écarts de moyennes constatés entre APSA sont à relativiser au regard des effectifs de candidats interrogés, par exemple la moyenne en CK de 12,49 ne concerne que 20 candidats alors que le 9,48 de moyenne en Football en concerne 391. La moyenne de cet entretien se situe à 10,14. On peut constater que 9 APSA sur les 17 du concours se situent au-dessus de la moyenne de l'épreuve

#### 6.4. NIVEAU DE PRESTATION DES CANDIDATS

Les jurés se prononcent à l'issue du passage de chaque candidat sur les éléments de compétences repérés. Ceci permet d'attribuer, pour ce que cet entretien évalue, un "passeport pour l'alternance". En réponse aux attendus de l'épreuve, le jury peut présenter une répartition des candidats dans quatre niveaux.

Les exemples qui suivent n'ont pas valeur de modèle et ne trouvent leur pertinence qu'au regard du contexte et de la vidéo proposés dans le cadre d'un sujet singulier.

##### 6.4.1.N1 : les compétences préprofessionnelles sont très insuffisantes, voire absentes.

###### Descriptif générique du niveau 1 :

Le candidat n'est pas capable de décrire les comportements du ou des élèves en termes de motricité. Le candidat n'élabore pas d'hypothèse explicative en relation avec des comportements présents de la vidéo. Il se réfère à des conduites typiques génériques, d'un seul niveau et propose une situation "plaquée". Il utilise peu la tablette et l'oublie même parfois.

On retrouve également, à ce niveau de prestation, des candidats qui, sans mettre en danger les élèves, ont des difficultés à convaincre leur jury de la pertinence et de la faisabilité de leurs propositions. Leurs analyses sont erronées et sans rapport avec la vidéo observée. Toutefois certains candidats sont capables de se rendre compte de leurs erreurs sans pour autant y remédier de manière réfléchie.

Enfin, parmi l'ensemble des candidats situés dans ce niveau 1, quelques-uns, heureusement assez rares, proposent des situations d'apprentissage qui mettent en danger les élèves et ce quelle que soit la CP. D'autres encore plus rares, révèlent des problèmes de posture et d'éthique professionnelle irrecevables dans le cadre du concours et a fortiori du futur exercice du métier de professeur.

##### 6.4.1.1. Illustrations dans différentes APSA :

**En tennis de table** : le candidat décrit l'action sur la balle en oubliant de préciser la motricité du train inférieur. Celui-ci ne propose que des situations de jonglage en oubliant la logique interne de l'activité. Le candidat identifie un problème de déplacement alors que l'élève éprouve des difficultés à renvoyer.

**En danse** : pour un groupe d'élèves de niveau 2 en classe de 3<sup>ème</sup> dans le cadre d'une présentation en fin de leçon. Les élèves utilisent une motricité quotidienne, sans nuance d'énergie et de temps, avec très peu d'engagement corporel. Le candidat ne repère pas cet axe de transformation prioritaire et s'engage dans un projet d'intervention visant à améliorer uniquement les relations entre danseurs.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

**En athlétisme** : suite au constat qu'un élève piétine devant les haies, le candidat propose pour cet élève une situation en 4 appuis avec un intervalle de 5m entre les haies (ce qui renforce son problème et donc ne résout rien).

**En Football** : le candidat n'identifie pas les notions de base différenciant les phases de l'attaque et /ou de la défense telles que la conservation, progression et récupération. Le candidat amalgame plusieurs termes qui n'ont pas de liens directs avec la vidéo et la motricité des élèves en question tels que harceler, cadrer, presser, flotter pour un niveau 1 de compétence attendue. Le candidat propose un geste technique telle que la frappe du cou du pied pour des élèves de 6èmes, ou ne distingue pas la passe et la frappe pour ces mêmes élèves.

**En rugby** : la peur du contact associée à une situation unique de plaquage fermée (un contre un avec un plaqueur à genoux qui répète un geste de plaquage sans aucune variable et sans incertitude), est un observable de ce niveau.

Autre exemple : la vidéo montre des conduites typiques et la situation proposée ajoute des difficultés motrices et cognitives dans leurs propositions ce qui met l'élève encore plus en difficulté.

#### 6.4.2.N2 : Les compétences préprofessionnelles sont repérées.

##### Descriptif générique du niveau 2 :

Le candidat réalise une interaction implicite entre l'analyse vidéo et la proposition du projet d'intervention. Le jury estime que l'intervention proposée pourra permettre à l'élève d'être actif certes, mais simplement applicateur.

La tablette est utilisée lors de l'exposé et à la demande du jury lors de l'entretien. Le candidat s'adapte et revoit certaines de ses propositions au fil du questionnement. Les réponses proposées sont souvent convenues voire formatées. L'ouverture à d'autres contextes donne lieu à des pistes de réflexion.

##### 6.4.2.1. Illustrations dans différentes APSA :

**En course d'orientation** : le candidat est capable de décrire la trace GPS mais ne tient pas compte de certains éléments du sujet. Par conséquent il ne fait pas de mise en relation directe entre l'élève identifié sur la vidéo et le problème annoncé. Les hypothèses avancées sont adaptées mais l'élève est considéré non pas comme un système de ressources mais comme une juxtaposition de ressources. Le candidat décide de ne traiter que d'une seule ressource (siège du problème rencontré par l'élève).

Le candidat propose un projet d'intervention basique dans lequel les transformations visées ne sont pas évidentes parce que la situation reste fermée. L'élève n'a aucune perspective de choix et se rend applicateur de la commande de l'enseignant. La préoccupation du candidat se centre prioritairement sur les aspects organisationnels. Le traçage n'est pas systématiquement réalisé sur la carte papier et révèle des lacunes (difficulté des postes et/ ou distances inter-postes inadaptées).

**En Basket** : Le candidat de niveau 2 décrit correctement la motricité des élèves mais ne formule pas d'hypothèses explicatives adaptées. Ses situations sont souvent globales. Par exemple, il répond à un problème de jeu rapide en proposant des situations sur "attaque placée" ; il veut résoudre des problèmes de placement ou de maîtrise en proposant du jeu en surnombre (2 c1, 3 c1...).

**En danse** : pour des élèves de Niveau 4 en classe de Terminale : dans le cadre d'un duo, les élèves à observer se précipitent dans la réalisation et manquent d'amplitude dans leur gestuelle. Un procédé de composition prioritaire utilisé par ces élèves est le « question-réponse ». Le candidat axe de manière prioritaire son projet d'intervention sur les procédés chorégraphiques. Cette approche montre que ce dernier a occulté quelques points de l'analyse motrice et des ressources engagées. Il va bien contribuer à enrichir l'écriture chorégraphique par le biais des procédés chorégraphiques variés, mais l'évolution sur le plan moteur passe au second plan.

**En canoë kayak** : Le candidat propose un projet d'intervention plaqué et maladroitement exploité. Les transformations sont magiques, les acquisitions restent implicites. Le candidat éprouve des difficultés pour articuler la CP, les CMS et la compétence attendue. Les critères de réussite ne sont pas toujours





## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

clairs, voir absents, par exemple : le candidat propose de mieux caler l'élève dans le bateau sans préciser les calages qui peuvent avoir leur rôle dans l'équilibre, il oublie les indicateurs sur la pagaie ou éprouve des difficultés pour dire quels indicateurs, à quelle distance.

Les variables proposées ne sont comprises qu'en termes de complexifications (pas de prise en compte de l'élève qui ne réussit pas).

**En athlétisme :** une séquence vidéo montre un élève en demi-fond au niveau 1 de compétence attendue qui adopte une allure irrégulière dans la séquence de course et entre les séquences. Le candidat traite l'attitude de course de l'élève et ne fait qu'évoquer l'irrégularité des courses et sa cause. Le jury constate alors que le candidat méconnaît la notion de VMA (Vitesse maximale aérobie) et ne maîtrise pas son utilisation, par exemple à propos des pourcentages de VMA utilisés. Il en est de même pour les relations entre durée/intensité et effets produits sur les élèves à propos de la régularité de leur course.

**En savate boxe française :** face à une vidéo qui montre assez clairement un élève qui n'a pas construit la mise à distance le candidat cible une problématique liée à l'équilibre /déséquilibre plutôt qu'un problème de distance.

#### 6.4.3.N3 : les compétences préprofessionnelles sont acquises :

##### Descriptif générique du niveau 3 :

Le candidat réalise une interaction explicite et cohérente entre l'analyse vidéo et la proposition du projet d'intervention. Le cadre d'analyse de la motricité permet de traiter le problème essentiel qui apparaît sur la vidéo. Le jury estime que le candidat pourra impliquer les élèves dans leurs apprentissages. La lecture globale mais singulière de la motricité de l'élève identifie une ou deux caractéristiques motrices à partir d'un cadre d'analyse opérationnel. Le candidat ne hiérarchise pas toujours ses propositions mais soulève un problème essentiel. La tablette est un appui régulier d'analyse. Le candidat est réactif et capable de faire évoluer ses propositions en identifiant des remédiations dans ses situations d'apprentissage.

##### 6.4.3.1. Illustrations dans différentes APSA :

**En escalade :** cas d'un élève de Niveau 2, en classe de 4ème diagnostiqué comme ayant des difficultés à s'écartier de la paroi pour prendre des informations effectuée une progression lente avec des phases statiques importantes et un déplacement anarchique des mains. Le candidat analyse correctement la progression lente corps tendu ; mais n'approfondit pas les hypothèses liées aux tâtonnements répétés des mains. Les connaissances sont justes et cohérentes sur les étapes de progression de l'élève. Les connaissances sont globales mais limitées sur les systèmes de contraintes amenant l'élève à s'adapter. Les connaissances sécuritaires sont stabilisées.

**En judo ou en lutte :** le candidat possède un cadre d'analyse exhaustif lui permettant de proposer une analyse fine de la motricité des élèves : saisie, posture, placement, déplacement, « gain » ou pas de l'équilibre de couple, orientation du regard, fixation plus ou moins efficace de l'adversaire, contrôle, mobilité... Cependant, les causes explicatives ne sont pas assez hiérarchisées ce qui explique que le candidat ne va pas forcément réussir à justifier le choix du problème essentiel : par exemple, si la vidéo montre un élève qui multiplie ses attaques directes debout sans les préparer, et qui est de plus inefficace dans ses liaisons debout/sol, le candidat aura choisi un de ces problèmes sans savoir ensuite justifier ce choix prioritaire. Le candidat connaît l'activité malgré quelques lacunes dans un des aspects : historique, culturel, règlementaire, scientifique.

**En football :** le candidat est capable de cerner précisément les moments de bascule du rapport de force (rupture de ligne, dribble efficace, passe décisive), mais est tout autant capable d'identifier les actions stériles (conservation de balle intempestive, dribble forcé, passe de confort). Le candidat choisit le recul frein afin de justifier une défense d'attente ou le pressing pour justifier une défense offensive. Le candidat propose des postures adaptées précisément à ce recul frein (position semi-fléchée préactive) mais en s'attachant à décrire un rythme de course relié au niveau des élèves.

**En handball** : le candidat présente un projet d'intervention cohérent avec le niveau de jeu de la vidéo et les hypothèses. Il tient notamment compte des aspects décisionnels et informationnels propres au handball et à la CP4. Le projet est articulé à la compétence attendue.

Les situations d'apprentissage sont présentées dans un « cadre » recevable même si certains aspects restent plus délicats à approfondir (*par exemple*, le guidage de l'enseignant au sein d'une situation, ou l'articulation des situations entre elles). La progressivité ou la cohérence des situations sont partiellement envisagées (*par exemple*, le candidat éprouve quelques difficultés à expliquer le transfert des acquis d'une situation d'apprentissage vers une situation de référence). Les situations sont encore présentées de manière un peu « figées » (*par exemple*, l'exposé des situations ne permet pas toujours d'identifier les déplacements des joueurs, le départ de l'action). L'interaction avec le jury permet toutefois de les faire évoluer, notamment à l'aide de la plaquette magnétique. Les réponses sont alors souvent spontanées et explicites, et les régulations productives.

Le candidat identifie le rôle de l'enseignant d'EPS « spécialiste » du handball au sein de l'établissement. A ce niveau, il peut encore éprouver des difficultés à prendre position de manière marquée sur certains sujets (*par exemple*, la gestion de l'hétérogénéité), cependant, il témoigne de compétences « préprofessionnelles » certaines et d'une ouverture dans sa réflexion.

#### 6.4.4.N4 : les compétences préprofessionnelles sont maîtrisées dans le contexte du sujet et dans les autres contextes proposés au cours de l'entretien.

##### Descriptif générique du niveau 4 :

Le candidat réalise une interaction explicite, argumentée, cohérente et pertinente entre l'analyse de la vidéo et la proposition du projet d'intervention. Ce projet dépasse largement la simple proposition de Situation et permet de se projeter dans un avenir plus lointain. Le jury estime également que ce candidat devenu professeur stagiaire apportera une plus-value réelle dans son établissement en tant que spécialiste de l'APSA. Ce même candidat montre qu'il lui sera rapidement possible de rendre l'élève acteur et auteur de ses apprentissages.

##### 6.4.5.Illustrations dans différentes APSA :

**En natation** : Le candidat est capable d'observer ce que l'élève fait (et non ce qu'il ne fait pas), expose ses constats en termes de comportements positifs ou négatifs. « *Ici on peut voir que lorsque l'élève inspire, il tourne la tête sur le côté. C'est positif du point de vue de l'équilibre. Néanmoins, il sort fortement la tête, ce qui rend son équilibre oblique.* ». Il hiérarchise et/ou choisit la ou les hypothèses retenues en justifiant son choix au regard de la typologie d'élève (niveau de pratique, niveau de classe) « *sur la vidéo, on voit à la 17<sup>ème</sup> seconde que l'élève expire hors de l'eau. Mon hypothèse repose donc principalement sur l'expiration incomplète* » (illustration AVEC la vidéo)

Les choix sont justifiés de plusieurs façons (institutionnelles, scientifiques, technologiques). Le projet d'intervention est explicitement lié au constat et les situations clairement définies (objectif, but, consignes, intensité récupération, critères de réussite et de réalisation, variables). S2 « *4x25m planche superman – R :30" – je réussis si je ne sors la tête que sur le côté – s'il n'y arrive pas j'ajoute un pain dans la main libre etc.* » « *Les contenus travaillés sont en termes de connaissances : connaître le moment d'expiration aquatique. En termes de capacités, expirer par la bouche de plus en plus fort sur la phase de poussée. En termes d'attitude : accepter l'inconfort respiratoire* ».

Les contenus sont précisés et l'activité de l'enseignant réelle. « Je vais me centrer sur... Ici l'élève apprend par contraste »

**En canoë kayak** : dans le cas où la vidéo montre un élève qui ne gère pas les déséquilibres et la propulsion, le candidat identifie les problèmes essentiel(s) et mineur(s) associées à des hypothèses explicatives cohérentes (mécanique du coup de pagaie, posture, transmission, dissociation, lecture). Il met en relation de façon systémique les aspects moteurs et psychologiques liés à l'APSA. Il les formule en termes de ressources et fait le lien avec les aspects technologiques (vitesse, angle, gîte, propulsion, équilibrage, direction, lecture...). Il propose un cadre d'analyse structuré et hiérarchisé. Les termes



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

utilisés sont définis, précis et clairs.

Le candidat est à l'aise avec le cursus des élèves, il connaît les différents aspects de l'activité (technique, règlement, sécurité, principes d'organisation et structures en milieu scolaire, ...).

**En gymnastique sportive :** D'un état initial clairement identifié, en relation avec un objectif final affiché (en lien avec la CA), le candidat propose de commencer par un dispositif en lien avec le problème et les hypothèses sous-jacentes. Le candidat donne des repères de progressivité et fait évoluer son projet d'intervention. « *Dans un premier temps, je propose de créer la première phase d'envol, avec une régulation de la distance optimale entre le trampoline et la table de saut, condition indispensable à une deuxième phase d'envol pour permettre à l'élève de construire son alignement mains épaules bassin pointes pendant le renversement* ». Il fait preuve d'une stratégie d'enseignement dans laquelle l'élève est en recherche d'informations et construit son savoir dans le cadre d'une expérimentation. « *j'ai choisi de placer l'élève dans une recherche d'informations avec des alternatives décisionnelles où les différents repères placés (distance table- mini trampoline, zone de la pose de mains, et zone de réception) lui permettront de construire son savoir en lien avec les envols et les alignements recherchés qu'il comparera sur la tablette après chaque passage* ». En fonction des hypothèses de conduite, il propose des régulations en lien avec les obstacles rencontrés par l'élève

**En badminton :** à partir d'une relation forte entre le projet d'intervention, le niveau de la CA et le profil des élèves identifiés, le projet d'intervention proposé est adapté et appréhendé en termes de processus dans un parcours de formation scolaire. Les variables didactiques sont en lien avec le problème traité et envisagées dans la temporalité : la proposition est en lien avec un gain d'efficacité ciblé par rapport à la CA (exemple : on va cibler la mise en jeu efficace qui permettra de ne pas être d'emblée sous pression temporelle tout en travaillant le déplacement arrière en réduisant l'espace à un demi terrain, on va donner du temps et donc le distributeur en poste fixe produit une trajectoire longue et une trajectoire courte en donnant du temps d'abord sans incertitude. L'incertitude arrive ensuite pour travailler la prédisposition initiale et le démarrage). Le projet de régulation de l'intervention est opérationnalisé. Le professeur régule ou favorise l'autorégulation grâce à des indicateurs concrets qualitatifs et quantitatifs : (A l'observateur : « quand ton joueur recule tu regardes l'équilibre et l'impact au moment de la frappe et les conséquences en termes de réponse). Le jury ajoute que sans son aide ou avec une aide modérée le candidat parvient à dépasser le stade d'un projet d'intervention limité à une ou deux situations d'apprentissage.

**Pour conclure** sur ces exemples de niveaux de prestations de candidats nous proposons ici une illustration de deux types de réponses à partir d'un même sujet en volley-ball

La vidéo met en évidence un constat jugé essentiel par le jury pour des élèves de niveau de compétence attendue 1 : le ballon tombe au sol entre les deux joueurs placés l'un derrière l'autre. Un autre constat réel mais moins essentiel relève de la frappe explosive de la joueuse avant. Deux causes sont à l'origine du constat essentiel : un problème informationnel lié à la lecture des trajectoires et un problème cognitif lié à la représentation du placement collectif en fonction de l'espace de jeu.

Une proposition de niveau 4 permettrait au candidat de mettre en évidence le constat essentiel et d'évoquer en plus, le problème secondaire. Il identifie et hiérarchise les différentes causes et les met en lien.

Le projet d'intervention présente une situation d'apprentissage dans laquelle les élèves expérimentent différents placements. Le but pour les joueurs est de renvoyer la balle dans le terrain adverse. Un lanceur envoie des ballons hauts sur toute la cible adverse. Un observateur quantifie les résultats des actions. A la fin du match, les joueurs prennent connaissance des résultats, échangent avec l'observateur dans le but d'identifier le placement le plus efficace.

Dans cette situation, le candidat prend en compte les deux hypothèses (lecture de trajectoire avec des ballons aléatoires, organisation collective avec l'expérimentation des différents placements).

L'expérimentation amène les élèves à tester par l'action différentes solutions, à interagir et adopter une attitude réflexive pour dépasser leur représentation initiale.

Une proposition de niveau 2 permettrait au candidat d'identifier le problème jugé essentiel et lié au non renvoi de la balle mais ne proposerait qu'une hypothèse explicative (exemple : lecture des trajectoires).



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Au-delà de cette analyse qui reste recevable le projet d'intervention ne prend pas en compte cette hypothèse. En effet, dans la situation proposée un lanceur envoie des balles hautes et précises alternativement sur les réceptionneurs qui doivent renvoyer la balle dans le terrain adverse. L'absence d'incertitude associée à des trajectoires facilitantes ne permet pas de travailler sur la lecture de trajectoires.

Dans cette situation, l'élève répète et réalise des actions ne lui permettant pas de progresser face au problème posé. Exemple de contenu donné par le candidat : l'élève doit se déplacer sous la balle.

#### 6.5. EXEMPLES DE QUESTIONS

Comme dans le rapport 2015, les questions posées cette année par le jury au cours de l'ensemble de l'entretien sont nombreuses et variées. Elles dépendent du sujet, du moment de l'interrogation, de la qualité des propositions ou des réponses du candidat. Le jury accompagne en effet le candidat dans son oral pour qu'il puisse donner le meilleur de lui-même à tout moment. Certaines sont globalement communes à l'ensemble des APSA ou des CP, d'autres sont spécifiques aux APSA. Les nombreux exemples, proposés dans le rapport 2015 restent intéressants à consulter, y compris dans leurs relations aux Valeurs de la République.

**Nous proposons dans ce rapport quelques exemples de questions qui ont été posées dans les activités arrivées cette année dans le concours.**

#### **A propos de l'identification des comportements observés dans la vidéo :**

##### **En volley-ball :**

Pouvez-vous analyser le comportement du joueur en zone arrière ? Quelle(s) hypothèse(s) pouvez-vous formuler sur ce comportement ?

Comment pouvez-vous qualifier le déplacement sur la première balle ? Si un élève se déplace rapidement vers l'arrière tout en restant haut sur ses appuis, quels problèmes cela engendre-t-il ?

Que pouvez-vous nous dire sur l'organisation collective en réception ?

En quoi le placement l'un derrière l'autre pose-t-il problème ?

Vous avez insisté sur l'élève attaquant qui vient se coller au filet avant même que le ballon soit sorti des mains du passeur. Qu'est-ce qui peut l'amener à adopter ce comportement ? Pouvez-vous hiérarchiser ces différentes causes ?

##### **En basket-ball :**

Quels observables vous permettent d'affirmer que cet élève ne maîtrise pas le tir en course ?

Pouvez-vous définir ce qu'est « un élève centré sur le ballon », vous pouvez vous appuyer sur les éléments observables de la vidéo.

##### **En judo ou en lutte :**

Regardez cette image : pourriez-vous décrire la posture du combattant de manière précise ?

A ce moment précis, quels sont des indicateurs qui vous permettent d'affirmer que le combattant est en équilibre instable ?

#### **A propos du projet de formation et des situations d'apprentissage**

##### **En volley-ball :**

En quoi le fait de viser des zones prédéfinies permet de travailler l'identification de l'espace libre ?

Qu'auriez-vous pu transformer dans votre situation pour permettre à l'élève d'identifier et de viser un espace libre ?

Dans cette situation quelle consigne donnez-vous au lanceur de balle ?

##### **En basket-ball :**

Est-ce que ces deux élèves vont apprendre dans cette situation ? Comment vont apprendre vos élèves non porteurs de balle ?



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Comment allez-vous permettre la prise d'information à vos porteurs de balle ?  
Quels repères donnez-vous à vos élèves pour qu'ils sachent s'ils sont sur du jeu rapide ou du jeu placé ?  
Quels contenus d'enseignement proposez-vous à vos élèves pour qu'ils puissent acquérir un démarrage efficace ?

#### **En judo ou en lutte :**

Quelle(s) contrainte(s) pourriez-vous donner à l'adversaire pour faciliter la réussite du combattant observé ?  
En quoi l'espace dans lequel vous avez placé vos combattants permet-il à l'élève (observé) de ressentir davantage le rapport de force en présence ?

#### **A propos de l'enseignement de l'activité de spécialité à partir du problème identifié et dans différents contextes (autres que celui du sujet initial)**

##### **En volley-ball :**

Envisagez-vous à ce niveau une spécialisation des joueurs ?  
Cette spécialisation a-t-elle des répercussions sur l'organisation collective en réception. Si oui lesquelles ?  
Vous avez placé le passeur à droite. Quels sont les avantages et les inconvénients d'un passeur à droite par rapport à un passeur au centre en 4 contre 4 ?  
Connaissez-vous différents types de déplacements en volley-ball ?  
Quels sont les avantages et inconvénients du déplacement en pas croisés par rapport au déplacement en pas chassés pour le contreur ?  
Vous avez traité le problème de l'apprentissage du smash pour créer des trajectoires accélérées en attaque. Quels problèmes vos élèves de niveau 1 rencontrent-ils dans la production de leur frappe d'attaque ?

##### **En basket-ball :**

Que tolérez-vous dans la règle du non contact ? Du marcher ? De la reprise de dribble ?  
Est-ce que l'échec au tir est un problème récurrent dans le cursus de l'élève ?  
Qu'est-ce que la notion d'aide ? De flotter ?

##### **En judo ou en lutte :**

Pourriez-vous reprendre les deux formes de corps que vous avez repérées sur la vidéo et nous préciser dans quelle famille vous les classez ?  
A ce moment précis, pourriez-vous nous montrer comment vous situez le polygone de sustentation ?  
Reprenons la vidéo : à ce moment précis, l'élève est projeté. Supposons que vous arbitrez cette opposition. Quel avantage annoncez-vous, et quel geste vous utilisez pour ce faire ?

##### **En athlétisme :**

**Javelot :** qu'est-ce qu'un chemin de lancement efficace ?

##### **En courses de haies**

Que devient le problème de franchissement identifié en niveau 2 sur les haies hautes au collège lorsque l'on passe en lycée ?

#### **A propos de la connaissance du système éducatif... de la réflexion sur le futur métier d'enseignant**

##### **En volley-ball :**

Vous avez une élève en forte surcharge pondérale, quels problèmes l'activité volley risque-t-elle de lui poser ? Quelles adaptations envisageriez-vous pour cette élève ?  
Dans la vidéo nous voyons évoluer deux équipes de filles. Que pensez-vous de la mixité en volley-ball ? Est-elle plus facile ou moins facile à gérer que dans les autres sports collectifs ? Quel serait votre positionnement pour cette classe de lycée ?



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

#### **En basket-ball :**

Création d'une SSS Basket : comment ? Quels enjeux ?  
Quelles compétitions à l'AS ? Quelles catégories ?

#### **En judo - lutte :**

L'année prochaine, vous arrivez dans un établissement dans lequel les activités de combat ne font pas partie de la programmation EPS. Avec quels arguments vous pourriez convaincre vos collègues de l'intérêt et de la pertinence de ces activités dans le parcours de formation de vos élèves ?  
Comment gérer l'égalité des chances au regard de la mixité et des différences de poids des élèves ?

### 6.6. CONSEILS DE PREPARATION

Les conseils de préparation énoncés dans le rapport 2015 restent valables. Il est donc conseillé aux candidats d'apprendre et de s'entraîner à :

- construire, éprouver et signifier un regard "outillé" sur l'activité d'enseignement-apprentissage de l'APSA de spécialité aux différents niveaux du cursus scolaire. Il s'agit donc de s'approprier par la pratique, une grille de lecture de la motricité des élèves dans l'APSA. Ce cadre doit être à la fois suffisamment « solide » et maîtrisé pour permettre une analyse structurée des comportements observés, mais également suffisamment « souple » pour s'adapter au contexte écologique de la vidéo et ne pas enfermer le candidat dans des analyses préconçues. Nous insistons sur le fait que l'utilisation de la vidéo ajoute à cette épreuve une dimension "située" qui ne permet pas le plaquage de propositions formatées. La vidéo doit absolument servir de support pour décrypter finement une motricité singulière et cela doit être perçu par le jury dès l'exposé, en appui de l'utilisation de la tablette.
- à utiliser pleinement le temps de l'exposé afin d'approfondir l'analyse et de proposer une réflexion articulée.
- à construire un projet d'intervention qui intègre également les aspects méthodologiques et sociaux et/ou les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en les mettant au service des progrès de la motricité des élèves dans l'APSA de spécialité.

Nous ne pouvons qu'engager les candidats à apprendre à observer et analyser une pratique motrice d'élèves en cours d'EPS, ou à l'association sportive en amont de cette épreuve. Le prélèvement d'informations pertinentes sur la motricité facilitera la proposition de situations d'apprentissage adaptées et une meilleure communication avec le jury.

### 6.7. CONCLUSION

Pour cette troisième année du concours rénové, les candidats attestant de compétences préprofessionnelles révélées par cette épreuve utilisent la tablette comme un véritable outil de communication avec le jury. Ils illustrent ainsi, de façon explicite, leurs propositions au regard des éléments prélevés sur la vidéo et dépassent la description pour proposer une analyse argumentée de la motricité des élèves.

Le projet d'intervention s'articule encore essentiellement autour d'une proposition d'une ou deux situations d'apprentissage. Il n'évoque que rarement la prise en compte de la progression de l'élève au sein du cursus. Cette donnée prendra encore plus d'importance en 2017 avec la prise en compte des nouveaux programmes collège et des relations explicites entre ces programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

## 7. LES PRESTATIONS PHYSIQUES

### 7.1. REMARQUES GÉNÉRALES

L'épreuve, vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention, et d'autre part, qu'il dispose des compétences motrices requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

Ce concours a cherché à identifier et classer les candidats au regard du niveau de préparation pour réaliser une prestation physique tout en cherchant à révéler le plus haut niveau de performance.

Cette partie d'épreuve se compose d'une succession de trois prestations physiques inscrites dans le programme du concours. Lors de son inscription le candidat fait le choix de quatre APSA relevant de quatre compétences propres différentes. Il en positionne une comme activité de spécialité. Deux des trois restantes sont tirés au sort pour finaliser l'ensemble certificatif du concours. Les APSA tirées au sort pour la polyvalence sont notifiées au candidat ou à la candidate sur sa feuille de route au moment de leur accueil par le président du jury. Seules sont prises en compte dans la note finale la note de la prestation physique de spécialité et la moyenne des deux notes obtenues dans les APSA de polyvalence. La proposition de note finale des prestations physiques correspond à la moyenne établie entre la note de prestation physique de spécialité et la moyenne des deux polyvalences.

Ces trois prestations sont réalisées sur trois des quatre après-midis possibles. Il s'agit d'un enchaînement d'efforts qui mobilisent des ressources différentes et une adaptation rapide des candidats. Elles demandent une préparation particulière car il s'agit bien d'un enchaînement en situation de stress mental et de fatigue physique.

Les modalités du déroulement des épreuves sont précisées dans le complément d'information des programmes publié au début de la période d'inscription des candidats. Les barèmes et les outils d'évaluation ont été élaborés pendant cette session en fonction des nécessités de fonctionnement, de classement et de réponse à l'évaluation des compétences attendues dans la maquette générique des concours rénovés. Ils mettent en évidence une réponse motrice élaborée à partir d'un protocole d'épreuve qui cherche à identifier des savoirs et des savoirs faire, réinvestissables en EPS tout en témoignant de son plus haut niveau de performance dans chaque APSA, choisie ou tirée au sort.

Sur les 5265 notes posées, 1755 candidats ont été notés sur au moins une prestation physique. La moyenne générale dans les prestations physiques est de 10.43. Ce résultat, marque une nouvelle évolution positive principalement liée à la prise en compte des deux notes des APSA de polyvalence, mais aussi grâce une meilleure préparation des candidats. Des zéro 75 viennent encore témoigner d'un niveau de pratique irrecevable voire dangereux mais ils sont en recul (- 20 par rapport à 2015). De plus ils sont contre balancés par 129 notes à 20 qui sont révélatrice de connaissances approfondies, du haut niveau de maîtrise et d'un engagement dans la recherche de performance. Nous constatons que les filles spécialistes se positionnent au-dessus des garçons. Elles témoignent d'une préparation plus approfondie car elles sont, en nombre, moins présente dans ce concours. Dans le cas des APSA de polyvalence les garçons et les filles sont de niveau proche et légèrement sous la moyenne.

De manière générale les épreuves permettent à tous les candidats de réussir. Ils sont répartis sur toute l'échelle de note avec cette année des notes tout à fait recevables sur les prestations de polyvalence.

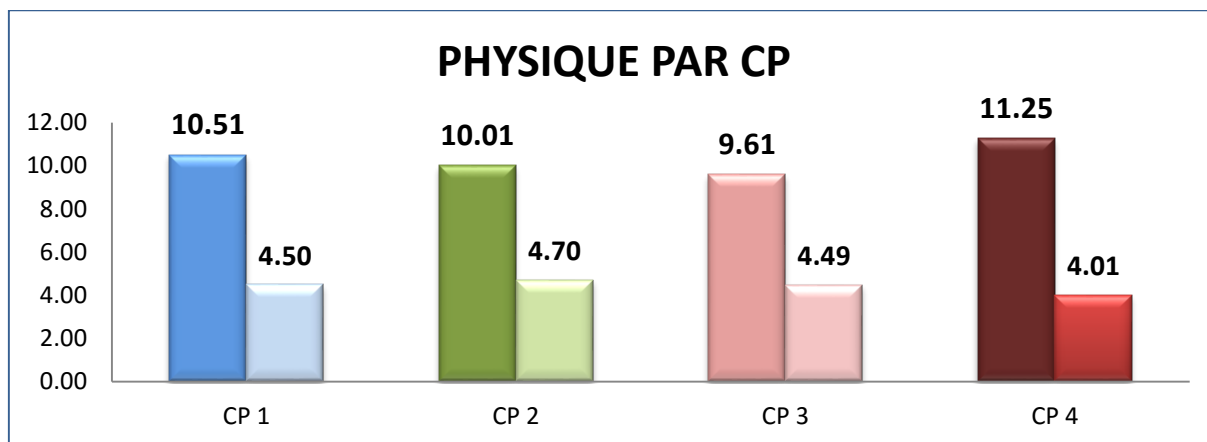
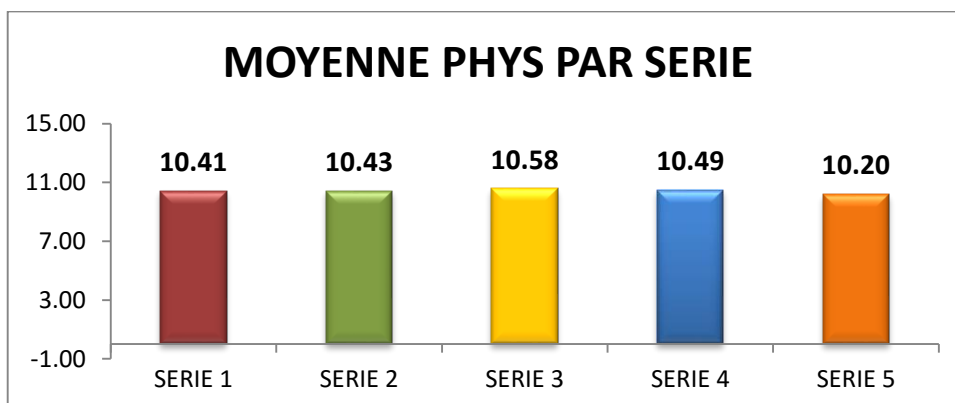
Il est important que les candidats se préparent à un effort soutenu sur plusieurs jours qui mobilise et sollicite des ressources différentes. Au-delà de la préparation technique et physique, il s'agit bien d'être en capacité d'enchaîner des efforts dans un bon état de lucidité pour faire des choix éclairés par une fraîcheur mentale. La récupération, l'hydratation, l'alimentation et l'enchaînement d'efforts sur quatre demi-journée l'après-midi sont donc autant d'éléments qui doivent intégrer la préparation de cet ensemble d'épreuves. La performance isolée dans chaque APSA n'est pas toujours corrélée quand il s'agit d'enchaîner trois prestations sur quatre jours.

Si les protocoles d'épreuves sont adaptés pour garantir un traitement équitable des candidats et pour constituer des bains révélateurs de compétences, des imprévus météorologiques peuvent venir perturber le déroulement. Cela invite les candidats à se préparer dans différentes conditions.

## 7.2. LES RESULTATS :

### 7.2.1. Moyennes par série et par CP

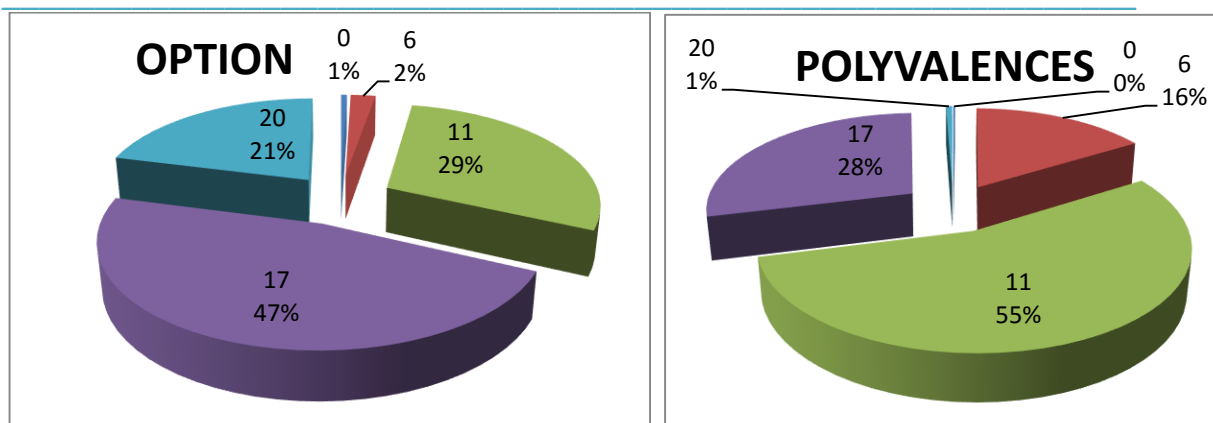
Ils sont dans l'ensemble assez homogènes sur la durée du concours. Nous noterons que la série la plus faible est la dernière. C'est aussi dans cette série que les candidats montrent des signes de fatigue et que les blessures les plus importantes arrivent. Cela nous invite à penser que certaines préparations mal anticipées conduisent peut-être à du sur entraînement.



### 7.2.2. Répartition des candidats dans le bandeau.

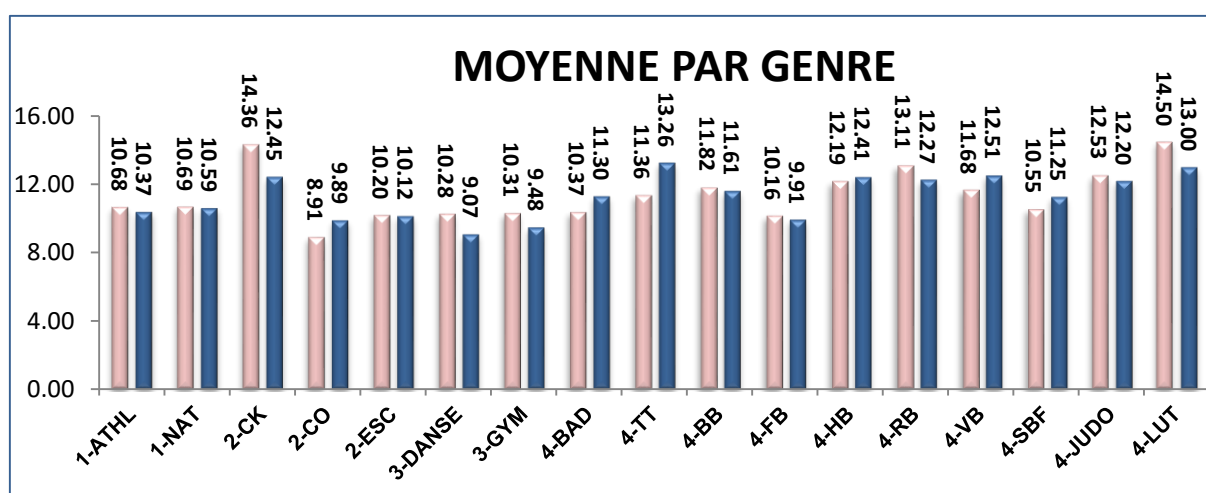
La communauté de bandeau d'évaluation permet de manière comparative d'apprécier les répartitions des candidats pour chaque épreuve. Dans le cadre des pratiques physiques il nous permet d'apprécier un recul de l'irrecevable au profit d'un niveau encore faible (bandeau 2) mais qui évolue de manière positive pour les épreuves dites de polyvalence. Cette part des candidats se retrouve bien souvent dans le bandeau 3 dans le cadre des épreuves de spécialité (option choisie par les candidats à l'inscription).





Le travail du jury sur l'évaluation a permis de limiter les écarts entre les moyennes des filles et celles des garçons, desservi par le faible pourcentage que représentent les filles dans ce concours (30%). Pour autant deux écarts restent significatifs : la faiblesse de la polyvalence des filles d'une part contre carré par leur haut niveau de préparation dans les épreuves de spécialité.

### 7.2.3. Ecart garçon/fille par APSA, toutes notes confondues (options/poly)



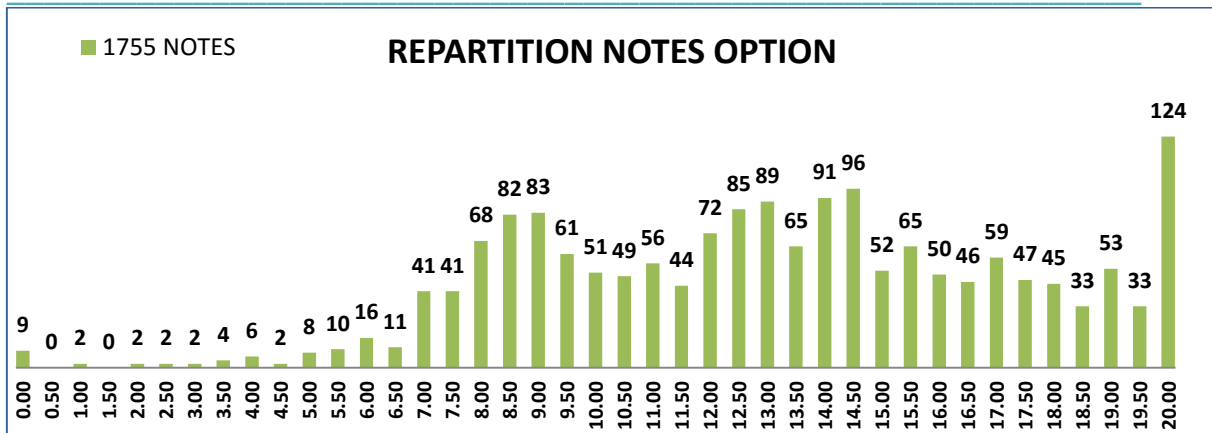
Genre	POLY
F	8.79
G	9.28
<b>Moyennes</b>	<b>9.131</b>

Genre	OPT °
M.	12.60
MME	13.94
<b>Moyennes</b>	<b>13.00</b>

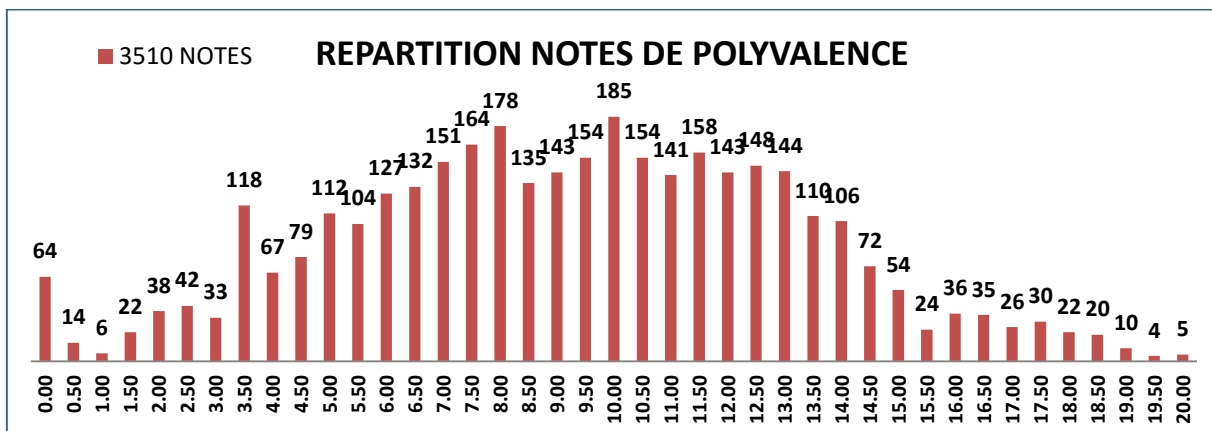
### 7.2.4. Analyse Pratique de Spécialité et de Polyvalence

En spécialité, les 1692 notes se situent principalement dans une fourchette allant de 6 à 20. Notons encore 9 notes à zéro qui témoignent, en dehors des quelques blessures, de stratégies peu productives et surtout de candidats très mal préparés.

395 candidats, ont obtenu une note égale ou supérieure à 17/20, attestant d'une très bonne préparation, contre 47 qui ont une note inférieure à 06/20. Pour une large majorité des candidats concernés, ce dernier résultat témoigne d'un choix de spécialité par défaut ou d'une stratégie peu glorieuse et professionnellement inacceptable.



Dans les notes de polyvalence, 118 candidats, ont obtenu une note égale ou supérieure à 17/20. Ce résultat traduit une réelle plus-value pour les candidats bien préparés aux exigences du futur métier. 699 candidats ont une note comprise entre 0 et 6. Ce résultat traduit un clair déficit de préparation ou une préparation réduite aux quelques mois qui précèdent les épreuves d'admission. Il faut rappeler que les candidats doivent planifier leur préparation physique sur du long terme et qu'ils ne peuvent espérer atteindre une note décente en prestation physique sans une expérience suffisante en amont de l'inscription au concours. Que la pratique régulière reste le meilleur moyen qui permette d'enchaîner trois prestations physiques sur quatre jours dans des conditions de concours qui sont de fait très différentes de celles de l'entraînement et pouvant avoir des effets assez négatifs sur les performances habituelles.

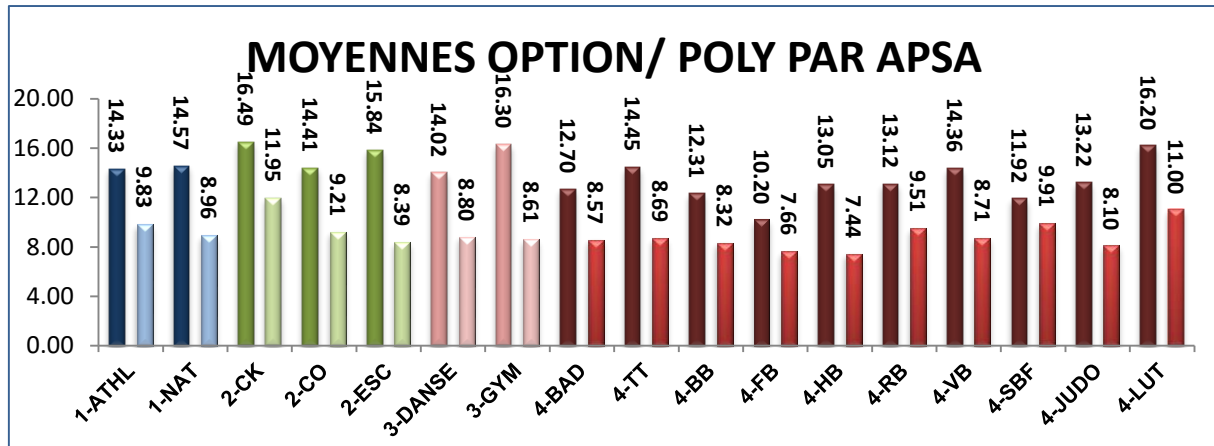


L'évolution des attentes des maquettes des concours rénovés a permis de faire évoluer les critères de l'évaluation pour identifier le niveau des connaissances, des capacités et des attitudes qui témoignent d'une prédisposition à vivre l'expérience progressive du métier tout en complétant un parcours de formation inachevé. Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Education Physique et Sportive a sans nul doute permis de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral). Cela est encore plus affirmé cette année avec les nouvelles épreuves de natation et d'athlétisme, mais aussi avec les nouveaux attendus sur l'escalade qui s'inscrit pleinement dans la continuité des travaux engagés pour le canoë kayak et la course d'orientation en 2015.

Les moyennes des compétences propres montrent encore la difficulté pour réussir dans des champs de sollicitations différents. Les grands écarts constatés entre les polyvalents et les spécialistes dans ces activités comme dans celles de la CP3 contribuent à faire une moyenne à peine honorable. Pour la CP4, le football et le badminton reste des activités refuges dans lesquelles les meilleurs candidats ont du mal à trouver un niveau d'opposition révélateur de leur plus haut niveau de performance.

Les moyennes par APSA vont de 9,45 à 13.60. Les meilleures notes concernent des activités à faible effectif et où le nombre de candidats spécialistes est élevé par rapport au nombre de candidats polyvalents. Nous noterons l'excellent travail du jury quant à la production d'outils discriminants et révélateurs d'un véritable niveau de pratique traduisant des connaissances en acte. Les écarts type sont en ce sens éloquentes.

« Une des clés du succès est la confiance en soi. Une des clés de la confiance en soi est la préparation » A.ASHE



mesurable à échéance donnée » exigent des candidats une préparation technique et physique anticipée. La notion de préparation suppose de la part des candidats une anticipation sur au moins deux années des méthodes d'entraînement spécifiques à la CP1 (CF conseils de préparation pour chacune des APSA). Par ailleurs, la connaissance des différents règlements ne souffre aucune approximation, certaines négligences entraînant parfois des conséquences dramatiques. En conséquence, le jury conseille vivement aux candidats (spécialistes ou polyvalents) de s'approprier et d'assister au minimum à des compétitions de type scolaire et /ou fédérale et intégrer de ce fait le règlement spécifique de chaque APSA.

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

### 7.3.1. Athlétisme

#### 7.3.1.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'échauffement : Les candidats disposent d'une durée de 30 minutes au minimum pour se préparer à leur épreuve dont quinze minutes d'échauffement spécifique.

Déroulement de l'épreuve : les candidats doivent connaître le règlement fédéral et le règlement du concours de chaque épreuve. Le jury n'est pas autorisé à donner d'informations, ni sur la prestation, ni sur le règlement. Dès l'appel, toute communication avec l'extérieur est interdite.

Le jury a constaté quelques manques de connaissances du règlement (incompréhension des candidats lorsque des essais sont invalidés durant les concours ou disqualifiés pour non-respect du règlement en course). En effet, certains candidats ne connaissent pas la ligne de départ d'une course en couloir, la zone de rabattement sur 800m ou la position réglementaire de départ en starting-block sur le 120m haies.

Il est également constaté que des candidats font le choix d'une épreuve inadaptée à leurs ressources, produisant des performances hors barème.

Certains candidats manifestent un manque d'ambition dans l'atteinte d'une performance et se contentent d'un résultat faible. Il semble impératif de se tester avant de faire le choix de l'épreuve.

#### 7.3.1.2. Généralités

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours. :



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

800M/Javelot  
800M/ Pentabond  
Haies / Javelot  
Haies / Pentabond

Le biathlon athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : le saut ou le lancer puis la course. Il convient donc de gérer son temps d'attente entre ses deux épreuves. Pour les concours le nombre d'essai est limité à trois. Un temps d'échauffement est prévu avant la première épreuve.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficient et efficace dès le début de sa prestation.

La performance réalisée en biathlon témoigne du niveau de compétence acquis par le candidat. Cette épreuve singulière (biathlon) bénéficie d'un barème adapté dans une logique d'épreuves combinées.

Une véritable préparation est indispensable afin de mobiliser et de développer les ressources propres à cette activité de performance.

Par activité et ou par spécialité pour les APSA à choix

En athlétisme :

- les chaussures à pointes sont vivement conseillées pour toutes les épreuves.

Pour les courses :

- les montres ou tout autre appareil de mesure ne sont pas autorisées pendant la course.

#### 7.3.1.3. Niveau des prestations

**Les réponses motrices d'un premier bandeau** sont d'un faible niveau de prestation physique, ce qui suppose un mauvais choix d'épreuve et/ou un entraînement personnel commencé trop tardivement.

Au pentabond, des candidats ne connaissent pas leur planche d'impulsion ; d'autres réalisent trois essais non valides au javelot.

Des performances de l'ordre de :

- 24" au 120m haies, 3'12" au 800m, 9m au javelot ou 9m au pentabond pour les candidates,  
-20" au 120m haies, 2'39" au 800m, 13m au javelot ou 12m50 au pentabond pour les candidats ne sont pas recevables.

**Les réponses motrices d'un second bandeau** sont pertinentes mais elles révèlent des manques dans la préparation et ne s'adapte pas totalement au contexte de l'épreuve.

La prestation témoigne d'un niveau limité avec des ressources insuffisamment développées.

Des performances de l'ordre de :

- 21"5 au 120m haies, 2'59" au 800m, 17m au javelot ou 11m50 au pentabond pour les candidates,
- 18" au 120m haies, 2'26" au 800m, 25m au javelot ou 15m au pentabond pour les candidats témoignent d'une prestation limitée.

**Les réponses motrices d'un troisième bandeau** sont recevables (spécialistes majoritaires et polyvalents bien entraînés). Certains candidats possèdent des ressources modestes mais se présentent bien préparés pour les épreuves. D'autres, en revanche montrent une exploitation insuffisante de leurs ressources.

Des performances de l'ordre de :

- 20" au 120m haies, 2'45" au 800m, 25m au javelot ou 13m50 au pentabond pour les candidates,
- 17" au 120m haies, 2'19" au 800m, 36m au javelot ou 17m au pentabond pour les candidats témoignent d'une prestation efficiente.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

**Les réponses motrices d'un quatrième bandeau** sont d'un bon à très bon niveau de prestation physique (spécialistes à experts). Elles rendent compte d'une préparation planifiée et d'une gestion optimale et efficace des ressources.

Des performances de l'ordre de :

- 17"5 au 120m haies, 2'28" au 800m, 35m au javelot ou 15m50 au pentabond pour les candidates,
- 15"5 au 120m haies, 2'07" au 800m, 48m au javelot ou 19m50 au pentabond pour les candidats témoignent d'une préparation efficace.

Les performances supérieures sont prises en compte dans le barème conformément à la logique de la CP1.

#### 7.3.1.4. Conseils aux candidats

##### 7.3.1.4.1. Se préparer

Sur le long terme, nous recommandons une préparation régulière et une participation à des compétitions.

120mHaies : le réglage des starting-blocks ainsi que le départ/ première haie doivent être anticipés. L'amélioration des franchissements, notamment en virage, permettrait de bien meilleures performances.

800m : une préparation sur l'ensemble de l'année universitaire est indispensable pour réaliser une bonne performance.

Javelot : une course d'élan construite est nécessaire afin d'optimiser la performance.

Pentabond : trop de candidats choisissent une planche non judicieuse au regard de leurs capacités ce qui entraîne une performance limitée. Une bonne répartition des bonds permettrait de réaliser de meilleures performances.

##### 7.3.1.4.2. Réaliser, Performer

L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les filles et 76 cm pour les garçons.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58m, l'intervalle entre les haies est de 18,28m (intervalle du 200m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02m.
- Le départ se fait en starting-block. Il est indispensable de connaître le règlement (position de départ réglementaire).

Les meilleurs candidats réalisent la course sans piétinement avec un nombre d'appuis bien identifiés.

L'épreuve de 800m :

- Le départ se fait en couloir, il faut en connaître le règlement : par exemple l'immobilité est requise au commandement « à vos marques ».

Une maîtrise des allures plus fine est incontournable avec une répartition plus judicieuse de l'effort entre les deux 400m.

L'épreuve de javelot :

Le poids des engins est de 500g pour les filles et 700g pour les garçons.

La zone d'élan est limitée à 20 mètres.

Peu de candidat utilisent à bon escient leur course d'élan (décélération, mauvais placement du javelot, blocage inefficace).

L'épreuve de pentabond :

Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de 5 bonds après une course d'élan.

Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situe à 9m. Les planches suivantes sont positionnées tous les deux mètres. La plus éloignée étant à 19m. Les candidats choisissent une planche à l'issue de l'échauffement qui ne pourra pas être modifiée pendant le concours.

Peu de candidats se trouvant loin de la planche régulent les marques de leur course d'élan pendant le concours.

### 7.3.2. Natation

#### 7.3.2.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée sur le site du stade aquatique de Vichy Val d'Allier. Les conditions sont excellentes puisque les installations sont récentes et de dernière génération. Toutes les ressources techniques, logistiques et médicales sont mises en œuvre pour offrir aux candidats des conditions optimales.

De l'accueil sur le site, à l'échauffement puis au déroulement de l'épreuve, les candidats sont accueillis, orientés, dirigés et suivis et une réponse est apportée dans les plus brefs délais si besoin.

#### 7.3.2.2. Niveau des prestations

- Niveau 0 (E) 0 : 15 candidats (3.4%) 9 au 100m (2 absents, 7 disqualifiés), 6 au 400m (3 absents, 3 abandons)

Disqualification pour départ, virage ou arrivée incorrecte au regard du règlement FINA, épreuve non terminée (abandon), candidat absent à l'épreuve.

- Niveau 1 (D) 0.25-5.75 : 55 candidats (12.5%) (21 au 100m et 34 au 400m).

Candidats dont le niveau de prestation et d'engagement est faible. Le temps projeté du 100m D/B est très éloigné de la réalité. La réponse motrice reste trop faible au regard des attendus et des exigences de l'épreuve pour performer.

Ainsi, la prestation est réalisée sans préparation, sans connaissance du règlement et des principes d'efficacité de l'activité.

- Bases techniques inadaptées (appuis fuyants, non orientés, trajets limités, déséquilibres, rythme, respiration)
- Gestion ressources (gestion inadaptée) ;
- Méconnaissance du règlement théorique et pratique ;
- Aucune préparation identifiée à l'épreuve.

- Niveau 2 (C) 6-10.75 : 159 candidats (36.3%) (87 au 100m et 72 au 400m).

Candidats dont la réponse motrice mobilise de manière pertinente une partie des ressources nécessaires et s'inscrit dans une gestion calculée de l'épreuve (tenir l'épreuve). Le temps projeté du 100m D/B se rapproche de la prestation physique. Le temps du dernier 100m du 400 se rapproche des autres 100m.

La prestation s'appuie sur une préparation ponctuelle, non spécifique, ne montrant qu'une partie de ses ressources.

- Bases techniques identifiées et permettant une prestation limitée ;
- Gestion des ressources calculée ou ressources insuffisamment développées ;
- Connaissances parcellaires du règlement ;
- Préparation tardive à l'épreuve.

- Niveau 3 (B) 11-16.75 : 159 candidats (36.3%) (74 au 100m et 85 au 400m)

Candidat dont la réponse motrice mobilise l'ensemble des ressources nécessaires dues aux exigences de l'épreuve et s'inscrit dans la gestion optimale au regard de son potentiel. La plupart des candidats ont intégré ce registre de performance. Le temps projeté au 100mD/B est proche de la prestation physique. Le temps du dernier 100m du 400 est plus rapide que l'un des 2 précédents 100m.

La performance est recevable et s'appuie sur une préparation régulière et réalisée avec des ressources stables.

- Bases techniques stables permettant efficacité et une performance recevable (efficacité)
- Gestion des ressources optimisées par rapport à son potentiel modeste.
- Connaissance du règlement théorique et pratique.
- Préparation régulière.

- Niveau 4 (A) 17-20 : 50 candidats (11.5%) (28 au 100m et 22 au 400m)

Candidat dont la réponse motrice mobilise de manière efficace ses ressources nécessaires au regard des conditions et des exigences de l'épreuve en vue de performer. Le temps projeté est proche de la prestation. Le temps du dernier 100m du 400 est plus rapide que les 2 précédents 100m.

La performance est réalisée efficacement grâce à une préparation planifiée et conforme au projet (100m D/B) ou à la gestion de course (400m Nage libre)

- Bases techniques efficaces permettant la réalisation d'une performance de bon niveau.
- Ressources optimales et efficaces.
- Exploitation optimale du règlement.
- Préparation spécifique, projetée et planifiée. (Projet de course).

#### **7.3.2.3. Conseils aux candidats**

##### **7.3.2.3.1. Se préparer**

Satisfaire à une épreuve de natation impose une organisation personnelle et professionnelle autour d'une planification annuelle afin d'envisager de performer. Ainsi, il est indispensable de projeter sa préparation en renforçant :

Ses acquisitions techniques autour d'un fil rouge sur la respiration et le passage d'une nage stable en termes mécaniques à une nage où les sensations deviennent déterminantes (sens de l'eau). Les outils à ce niveau reposent sur les nages hybrides, le 4 nages, la natation synchronisée pour les appuis afin d'enrichir son « sens » de l'eau.

Pour le 400m NL, le rapport Amplitude/fréquence doit être particulièrement travaillé.

Pour le 100m D/B, la transition nage dominante bras à nage dominante jambes devra faire l'objet d'un travail annuel.

- Ses acquisitions énergétiques autour d'un travail physiologique sollicitant les diverses filières énergétiques (VO<sub>2</sub> Max...). Les outils, à ce niveau s'appuient sur des séries simples, croissantes, pyramides, fartlek...dans lesquelles l'intensité et la récupération répondent à l'objectif.

L'épreuve de natation de distance et l'épreuve de natation de vitesse répondent à des objectifs différents : ce qui implique un travail énergétique spécifique en vue de performer.

- Ses connaissances réglementaires techniques et protocolaires afin de se libérer d'un inutile stress de l'incertitude. Les outils reposent sur la connaissance pratique du règlement F.I.N.A.

Les départs en Crawl ou en Dos demandent un apprentissage à long terme. Les virages et arrivées ont des attentes réglementaires différentes. Les commandements propres à chaque départ doivent absolument être intégrés et représentent une partie primordiale de l'épreuve.

- Le jury invite fortement les candidats à vérifier leurs performances dans des contextes différents (bassin de 25 / 50 mètres, intérieur ou extérieur afin de développer des repères permettant d'intégrer des contextes différents)

La nage dorsale, en extérieur, avec peu de repères visuels, nécessite un apprentissage conséquent.

##### **7.3.2.3.2. Réaliser**

Etablir un projet de temps (100m D/B) ou réaliser différentes allures de nages (400m NL) finalise l'engagement annuel et confirme le « se préparer ». Cette notion est prise en compte dans la note finale

##### **7.3.2.3.3. Performer**

La préparation planifiée permet d'éviter une forme de stress dû à l'incertitude du contexte. Performer revient à prendre des risques sur soi et à s'engager totalement dans l'épreuve en limitant les éléments d'incertitude. Les outils reposent sur la particularité et la spécificité des moments et notamment dans la qualité de l'échauffement : véritables rappels de la préparation annuelle.

## **7.4. ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°2**

Les APSA issues du champ d'activité de la CP2 génèrent, de par leur spécificité, une prise de risque lors des prestations : risque de ne pas aboutir dans l'itinéraire choisi, même lorsque le candidat s'est engagé dans celui-ci. Ainsi, la chute, le dessalage, l'absence de balise trouvée ou encore l'impossibilité

de terminer un parcours dans le temps imparti sont porteurs d'une forte dimension affective quant à l'échec potentiel, que les candidats doivent apprendre à gérer. Quelques hypothèses de travail semblent alors se dessiner :

- S'entraîner au minimum une séance par semaine dans l'année précédant le concours.
- Pratiquer dans des conditions proches des conditions du concours (notamment du point de vue de la pression temporelle).
- Connaitre son niveau de pratique et ses limites dans les activités pour s'engager avec lucidité et de manière optimale dans les parcours proposés.

Les récentes évolutions des épreuves ont donné encore plus d'importance à la prise de décision et à l'adaptation dans l'instant. Une connaissance fine de ses ressources participe de la réussite quand elle est combinée à une certaine lucidité acquise grâce à l'entraînement dans des contextes variés et changeants.

### 7.4.1. Canoë-kayak

#### 7.4.1.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve est composée d'une prestation en eau calme puis d'une prestation en eau vive de classe 2. Le candidat dispose de trois manches pour réaliser l'ensemble.

Lors de la prestation eau-vive, l'engagement dans la difficulté est valorisé.

Le matériel choisi au moment de l'accueil reste le même sur l'ensemble de l'épreuve.

Il doit permettre au candidat d'exprimer son plus haut niveau de performance dans un compromis vitesse / stabilité.

Les conditions de déroulement de l'épreuve ne permettent pas aux candidats de partager une embarcation. Chaque candidat désireux d'utiliser un matériel personnel devra en disposer à raison d'une embarcation, une pagaie, pour un candidat.

**Etape 1 :** Déroulement de la première partie de l'épreuve : le parcours en eau calme.

Le jury explique les règles du parcours eau calme, précise l'ordre des ateliers de type : Embarquement, débarquement, remontée sur eau coulante, marche arrière, slalom entre bouées, rotations... puis démontre le parcours.

Les candidats disposent ensuite d'un temps d'échauffement et de mémorisation.

A l'issue de la prestation du candidat, la partie eau calme est validée si tous les ateliers sont franchis selon les consignes annoncées. L'ensemble du parcours est chronométré. Le temps du candidat est additionné au nombre de coups de pagaie effectués sur un tronçon du parcours.

**Etape 2 :** Déroulement de la seconde partie de l'épreuve : le parcours en eau vive.

Le jury explique les règles puis démontre le parcours eau-vive.

Le parcours est chronométré, jalonné de portes vertes obligatoires et de portes rouges optionnelles.

Le non franchissement des portes vertes est pénalisé.

Les portes rouges sont de difficultés croissantes, leur franchissement est valorisé.

En cas de dessalage avant la ligne d'arrivée, le jury tient compte du nombre de portes franchies par le candidat.

Le jury retient le résultat de la meilleure manche en eau-vive.

#### 7.4.1.2. Niveau des prestations

La réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance :

- S'appuie sur des capacités physiques suffisantes pour enchaîner des efforts de type anaérobie lactique tout au long de l'épreuve.
- Révèle des gestes techniques de type propulsion orientée permettant d'optimiser les trajectoires et de réduire le temps.
- Permet de valider les 4 bonus lors de l'épreuve eau vive.
- Répose sur la lecture et l'analyse des mouvements d'eau.

La réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

- Permet de valider le parcours en eau calme dès la première manche,



### Rapport de jury

- Permet le choix d'un matériel adapté à son niveau : typologie du kayak en fonction de son gabarit, de son niveau de maîtrise.
- S'appuie sur des manœuvres de conduites adaptées pour réaliser des trajectoires précises (courbes ou rectilignes)
- Assure la validation d'au moins deux bonus en eau vive, voire trois.
- Traduisant l'optimisation d'un potentiel physique qui ne permet pas d'accéder à un haut niveau de performance

La réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

- Méconnaissance des différentes embarcations disponibles pour réaliser l'épreuve.
- Nécessite 2 tentatives pour valider le parcours en eau calme,
- Témoigne de la capacité à diriger l'embarcation en ligne droite, mais rencontre des difficultés sur des trajectoires plus élaborées ou en eau vive.
- Permet la validation d'un voir deux bonus sur le parcours d'eaux vives
- Souffre de l'absence d'une condition physique pour performer dans l'épreuve.

La réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice

- Ne permet pas d'identifier et de choisir l'embarcation adaptée et la taille de la pagaie adaptée à un niveau de pratique
- Ne permet pas de diriger son embarcation selon le parcours proposé
- Ne témoigne pas d'un équilibre suffisant pour valider le parcours en eau calme et accéder au parcours d'eau vive,
- Ne répond pas aux consignes du jury et de fait accroît les difficultés à reproduire les ateliers imposés sur le parcours d'eau calme.

#### 7.4.1.3. Conseils aux candidats

##### 7.4.1.3.1. Se préparer

Savoir choisir son matériel, savoir choisir son niveau de prestation en eau vive, savoir s'échauffer techniquement et physiquement (gamme).

- choix de l'embarcation :

L'embarcation doit permettre d'être à l'aise en eau vive mais également de réaliser de bons temps en eau calme et en eau vive. Un compromis est à trouver par le candidat selon son niveau d'expertise à travers 3 paramètres : la vitesse, la stabilité et la maniabilité.

Choix de la pagaie

La taille de la pagaie dépend de la taille du candidat mais aussi des capacités physiques et techniques : une grande pagaie amènera de la stabilité mais posera des problèmes dans la gestion de l'effort (comparable au braquet à vélo).

Choix de la tenue de navigation :

Le choix de la tenue de navigation est important. Elle doit être adaptée à la pratique de l'activité. La période durant laquelle se déroule le concours ne justifie pas l'usage d'une combinaison néoprène. Un vêtement type kway est intéressant pour une météo à ciel couvert. Une bouteille d'eau est importante. Ce choix du matériel est déterminant pour la qualité des prestations réalisées et le niveau de performance atteint ; il doit être anticipé et préparé par les candidats.

Développer des capacités motrices :

Il est nécessaire de s'entraîner avec des repères précis de type piquet suspendu ou bouée permettant d'avoir un retour sur ce niveau de précision et de maîtrise dans les réalisations. Pagayer en décentrant son regard vers le projet de trajectoire est décisif dans la performance en kayak.

Préparation physique :

La prestation suppose l'enchaînement de 3 manches, chacune d'une durée comprise entre 1 minute et 3 minutes plaçant les candidats dans une filière anaérobie lactique. Améliorer ses capacités dans cette filière d'effort est un moyen de performer dans cette épreuve

#### 7.4.1.3.2. Réaliser

Identifier les indicateurs pertinents du milieu lors des phases de démonstration : se fixer des repères concrets : prioriser les habiletés d'équilibre, de propulsion ou de conduite.

Savoir gérer son effort sur l'ensemble de l'épreuve ;

Analyse :

Lors de la présentation des parcours, le temps d'étude du tracé doit être optimisé pour reconnaître les trajectoires et les mémoriser. Il est important de repérer les éléments remarquables : trajectoire d'entrée dans les ateliers en eau calme, trajectoire d'approche d'une porte bonus.

#### 7.4.1.3.3. Performer

Savoir s'engager de façon optimale, entre vitesse et précision des trajectoires ; cette compétence induit l'anticipation des prises d'information (regard décentré), l'anticipation des effets du courant en eau vive ou du dérapage du kayak en eau calme. Savoir remonter à contre-courant en gérant les zones de cisaillement entre courant et contre-courant.

### 7.4.2. Course d'orientation

#### 7.4.2.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Se préparer :

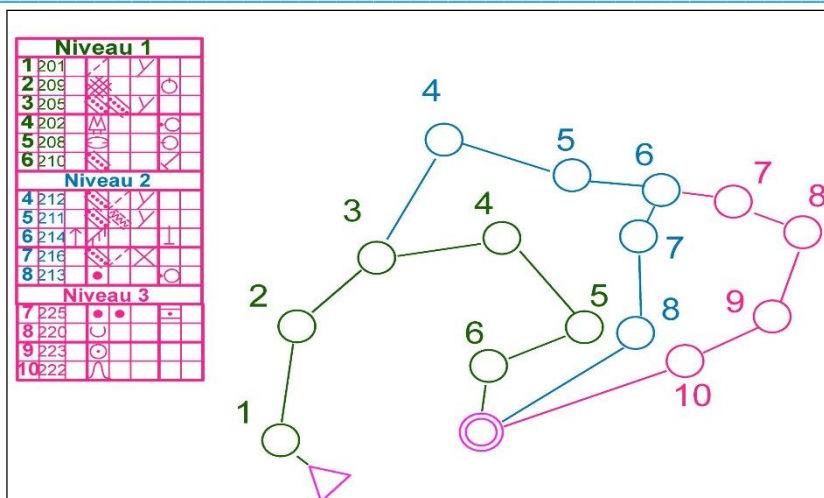
- Prévoir une boussole et une montre (plutôt qu'on chrono autour du cou) pour la gestion du temps limite de l'épreuve.
- Aucun moyen de communication, de photographie et de géolocalisation n'est autorisé (pas de montre GPS).
- Des chaussures (semelles crantées, pieds tenus) et une tenue adaptées à la pratique de la course d'orientation sont fortement conseillées. Il est conseillé de se couvrir les jambes (ronces, orties, branches, tiques).
- Dans la zone d'échauffement, le temps d'attente plus ou moins long selon son heure de départ (de 20 min à une heure), nécessite de prévoir des tenues adaptées à la météorologie, ainsi que de quoi s'hydrater.
- L'échelle de la carte est de préférence au 1/7500°, l'équidistance de 5 mètres.
- Les définitions des postes ainsi que les codes des balises figurent sur la carte. Il est très important de s'y référer, car plusieurs circuits différents sont en place durant l'épreuve.
- Les définitions des postes sont en code IOF.
- Le chronométrage et la validation des postes est réalisé avec le système « sport ident ».

Réaliser et performer :

L'épreuve organise une évaluation qui doit révéler le plus haut niveau de performance du candidat, d'abord par le niveau du circuit réalisé puis par le temps mis = relation niveau technique-niveau d'engagement physique.

- Le parcours est évolutif sur 3 niveaux avec un maximum de 10 postes. A chaque changement de niveau (changement de couleur sur la carte) le candidat a la possibilité, soit de finir le niveau sur lequel il est engagé, soit de passer sur le parcours de niveau supérieur (en vert le niveau 1, en bleu le niveau 2, en rouge le niveau 3) = conduire et adapter son déplacement en cours d'épreuve.
- Le candidat dispose d'une minute de lecture de la carte avant son départ = analyser le circuit et anticiper sa course.
- Au-delà de 45 mn le candidat perd 1 point par minute entamée. Au-delà de 50 mn la note attribuée est zéro = capacité à gérer le temps et la sécurité.
- Les postes doivent être poinçonnés dans l'ordre imposé par le circuit. En cas de balise manquante ou fautive, une pénalité est appliquée = se connaître et avoir un projet construit.
- Lors de l'épreuve, il est strictement interdit de communiquer avec un autre candidat ou de le suivre intentionnellement sous peine d'exclusion de l'épreuve (note = 0). La puce électronique permet de connaître l'heure exacte de passage à chaque balise de chaque candidat = attitude éthique irréprochable du futur enseignant.

Parcours d'exemple :



#### 7.4.2.2. Niveau des prestations

- **BANDEAU 4** : Ce haut niveau de performance a été révélé par une réponse motrice efficace sur le parcours rouge. C'est à dire que le projet de performance était anticipé sur ce niveau de parcours avec des choix d'itinéraires en dehors des lignes et une conduite efficace avec des temps de recalage réduits.
- **BANDEAU 3** : La réponse motrice efficiente de ce niveau s'est révélée sur des parcours rouge mal maîtrisés (temps de recalage importants voir parcours incomplet) ou des parcours bleus témoignant d'un niveau de connaissance satisfaisant quant au suivi des lignes de niveau 2.
- **BANDEAU 2** : A ce niveau, la réponse motrice pertinente a révélé des traces de compétence sur un parcours bleu (conduite d'itinéraire imprécise et temps de perte de relation carte-terrain importants) ou alors un projet inadapté aux exigences de l'épreuve (parcours vert dans un temps très rapide).
- **BANDEAU 1** : Ce niveau de réponse motrice insuffisante voire irrecevable a été révélé par une prestation sur des parcours bleus incomplets où l'orientation s'est révélée hasardeuse, les connaissances liées à l'activité étaient insuffisantes pour permettre une conduite d'itinéraire satisfaisante même sur un parcours vert. Le temps limite pouvait être dépassé, la réponse motrice ne permettant pas une gestion même sécuritaire de l'activité.

#### 7.4.2.3. Conseils aux candidats

##### 7.4.2.3.1. Se préparer

- Pratiquer durant l'année
- S'éprouver en milieu boisé.
- Maîtriser les techniques d'orientation (POP, relation carte-terrain, construction d'itinéraires, suivi des différents niveaux de lignes directrices, visées sommaires et précises, course en terrains variés).
- Travailler la capacité à se resituer suite à une erreur d'orientation, utilisation de lignes d'arrêt et de l'échelle de la carte.
- Être capable à la lecture de la carte et du circuit d'évaluer un niveau de parcours.
- Connaître la symbolique IOF : légende de la carte, traçage des circuits, définitions de poste et le fonctionnement du système « sportident » (puce électronique, boîtiers départ / arrivée, postes), participer à des courses fédérales, se confronter à différents environnements naturels et types de cartes.
- Connaître l'épreuve et avoir anticipé sur la gestion du temps en fonction de son choix de parcours et du déroulement de la course par rapport au temps restant.

#### 7.4.2.3.2. Réaliser

- réussir un parcours en courant sans se perdre
- Pendant la minute de lecture de carte avant le départ, orienter sa carte, visualiser son parcours, repérer le départ, l'arrivée, les grandes lignes d'arrêt.
- Repérer les principaux points de décisions et les balises « porte » où le choix du niveau de parcours va devoir se faire.
- Faire des choix de retour en fin de parcours en fonction du temps restant et des distances inter-postes.
- Gérer son stress du départ à l'arrivée pour ne pas paniquer, ne pas communiquer avec les autres candidats.

#### 7.4.2.3.3. Performer

- S'engager et optimiser ses ressources au meilleur niveau
- Pendant la minute de lecture de carte avant le départ, orienter la carte pour avoir une lecture globale et anticiper les choix (d'itinéraire et de niveaux).
- Conduire son itinéraire en gérant ses allures de course de façon optimale.
- Gérer sa lucidité et sa concentration du départ à l'arrivée.

### 7.4.3. Escalade

#### 7.4.3.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve d'escalade comporte un pré-requis sécuritaire. Le candidat, dans une zone de transit, doit être capable, seul, de réaliser un encordement conforme. Il est attendu qu'il sache s'encorder correctement sur un harnais avec double pontet, réaliser un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt simple ou double, l'ensemble devant être compacté près du harnais. L'impossibilité de satisfaire à ces exigences entraîne une exclusion de l'épreuve quel que soit le moment où l'erreur s'est produite.

Les candidats disposent de deux temps de lecture différents pour visualiser le mur afin de faire leurs choix de voies pour leurs prestations : 6 minutes pour le premier temps de lecture et 3 minutes pour le second.

Les candidats doivent valider le premier niveau de voie proposé (4c pour les filles et 5A pour les garçons) et/ou atteindre la hauteur minimale exigible dans les autres voies (la prise de zone située au 2/3 de chacune des voies). Cette validation n'est réalisée qu'à la double condition : dans la limite de 5 minutes, grimper la voie, maîtriser la dernière prise et mousquetonner une dégaine positionnée sur le relais en tête et en bon style, dans le respect de la couleur des prises qui composent la voie. Le départ suit une procédure très stricte qui consiste à utiliser la ou les prises de départ matérialisées pour les mains, à monter les pieds sur la structure ou les prises de la voie, et à s'équilibrer avant d'enclencher le premier mouvement.

20 minutes minimum séparent les deux prestations.

Une chute avant la première dégaine est autorisée sans pénalité. Dans ce cas le candidat repart du sol dans la limite du temps restant.

En cas de problèmes de sécurité répétés, inhérents au mousquetonnage (yoyo ou dégaines mousquetonnées à l'envers...) la prestation du candidat est arrêtée.

#### 7.4.3.2. Niveau des prestations

Les niveaux de prestation sont hiérarchisés en quatre bandeaux différents, intégrant à la fois le niveau de performance et de maîtrise constaté.

**Une prestation qui s'inscrit dans le premier bandeau** montre une préparation et l'exploitation de ressources insuffisantes et/ou mal exploitées, pour atteindre le niveau minimal exigible (4C pour les filles et 5A pour les garçons).

- L'encordement n'est pas correctement réalisé, et la méconnaissance des techniques sécuritaires (yoyo, mousquetonnage) ne permet pas de réussir une voie et ou d'atteindre une hauteur minimale exigible dans celle-ci.
- L'escalade est basique avec traction des bras en force, et/ou ne s'organise pas autour d'une prise saisie pour construire un nouvel équilibre, les appuis pedestres sont instables.

- Les poses de pieds sont grossières, en calage, et ne permettent pas ou peu de transfert du poids du corps. Le corps est plaqué au mur et le rythme est saccadé.
- Le mousquetonnage est hésitant voire non réglementaire.

**Une prestation qui s'inscrit dans le second bandeau** convenable, potentiellement recevable, montre une prestation en surinvestissant une ressource au détriment d'un équilibre de mobilisation (énergétique, technique ou informationnelle). La voie est réalisée au top dans le premier niveau proposé et/ou la hauteur minimale exigible dans le niveau de voie supérieure est atteinte (à partir de 5b pour les filles et de 5c pour les garçons). La hauteur minimale exigible est matérialisée par la prise de zone située au deux tiers de chacune des voies.

- Les poses de pieds sont globalement sur la pointe, mais avec peu de contrôle. L'escalade s'organise à minima autour d'une prise de main saisie (1 main, 1 pied) ce qui permet de légers transferts du poids du corps et un début d'optimisation des préhensions.
- Le mousquetonnage est conforme et les positions de moindre effort sont recherchées pour mousquetonner.

**Une prestation qui s'inscrit dans un troisième bandeau** potentiellement recevable montre la réalisation d'une performance par un investissement partiel dans la synergie de mobilisation des ressources pour s'approcher de son plus haut niveau de performance. La voie est réalisée à son top dans le 5c pour les filles et le 6A pour les garçons et/ou la hauteur minimale exigible dans le niveau de voie supérieure est atteinte (à partir de 6A pour les filles et de 6B pour les garçons). La motricité fluctue du niveau précédent, à celle ci-dessous définie.

- L'utilisation des pieds est réalisée de manière ciblée, avec précision et en utilisant une variété d'appuis podaux (pointes, carres internes/externes, griffés, talons...).
- L'escalade s'organise de manière systématique (1 main, 2 pieds) pour construire des appuis dynamiques de progression. Cette organisation permet d'optimiser les préhensions et d'observer une escalade avec un rythme plus ou moins adapté à la voie (temps forts/temps faibles).
- Le mousquetonnage est anticipé, automatisé et intégré à la progression.

**Une prestation qui s'inscrit dans un quatrième bandeau** de bon à très bon niveau permet d'observer un investissement optimal à maximal grâce à une synergie de mobilisation des ressources pour révéler le plus haut niveau de performance possible. La voie est réalisée jusqu' à son top dans le 6B pour les filles et le 6C pour les garçons et/ou la hauteur minimale exigible dans le niveau de voie supérieure est atteinte, à partir de 6C pour les filles et de 7A pour les garçons.

- On observe l'optimisation des prestations par l'exploitation des temps de lecture des voies.
- Les pieds sont utilisés de manière ciblée, et précise et en utilisant une variété d'appuis podaux (pointes, carres internes/externes, griffés, talons...).
- L'escalade s'organise de manière anticipée et systématique (1 main, 2 pieds) afin que le placement le plus efficace et/ou le plus économique soit réalisé.
- Le mousquetonnage est anticipé, automatisé et intégré à la progression.

#### 7.4.3.3. Conseils aux candidats

Chaque candidat doit choisir et réaliser deux prestations différentes (2 voies), en tête, à vue, dans deux secteurs (du 4C au 6C pour les filles et du 5A au 7A pour les garçons).

##### 7.4.3.3.1. Se préparer

Premier pré-requis de sécurité : Préalablement à chaque prestation (voie 1, voie 2), chaque candidat doit vérifier la condition suivante : être capable de constituer un nœud de huit réglementaire (nœud de huit + nœud d'arrêt, simple ou double, plaqués au double pontet du harnais), puis de le vérifier.

La non validation de ce pré-requis entraîne l'exclusion de l'épreuve d'escalade avec la note 0.

La procédure de validation par le jury se déroule comme suit : le jury demande au candidat de lui montrer son encordement réalisé et de lui confirmer qu'il l'a vérifié et qu'il considère que son encordement est conforme.

Lors de chacune des vérifications, le candidat effectuant un encordement incorrect se voit attribuer directement la note 0 à l'épreuve d'escalade.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Il est attendu d'un candidat lors de l'échauffement qu'il puisse organiser une progression d'effort lui permettant d'optimiser ses capacités.

Le jury encourage les candidats à grimper régulièrement et de façon spécifique selon les modalités de cette épreuve (escalade en tête et à vue).

#### 7.4.3.3.2. Réaliser

A un moment ou à un autre, une prestation doit intégrer un deuxième pré-requis d'ordre moteur : Chaque candidat doit, dans une voie de son choix, faire la preuve d'un niveau de maîtrise réaliste afin d'atteindre le sommet dans la voie de niveau minimal ou de dépasser la hauteur minimale exigible (prise de Zone), dans une autre des voies proposées.

Cette réalisation s'effectue en mousquetonnant toutes les dégaines dans l'ordre et dans le bon sens. (Le candidat doit s'assurer de ne pas vriller plus de 2 dégaines et, en cas de yoyo, il doit être capable de le réparer pour pouvoir continuer sa progression).

Cette première voie est pour le candidat l'occasion de prendre contact avec la structure et de se mettre en confiance, mais également d'étalonner le niveau de cotation des voies du concours par rapport à son vécu dans l'APSA.

#### 7.4.3.3.3. Performer

La seconde voie sert à mettre en avant la capacité du candidat à démontrer un niveau de pratique maximal par un engagement total dans l'APSA. Chaque candidat doit, dans une voie de son choix, chercher à atteindre le plus haut point possible (au-delà d'une hauteur minimale rendant la performance dans la cotation choisie significative, matérialisée par la prise de zone), dans le cadre du règlement et en toute sécurité.

Note relative aux mousquetonnages : Dans chacune des deux prestations le candidat doit mousquetonner toutes les dégaines dans l'ordre et dans le bon sens.

Nous conseillons aux candidats de se préparer à l'escalade en tête afin d'appréhender ces compétences sécuritaires.

Si ce pré-requis n'est pas maîtrisé dans les deux voies, la note 0 est attribuée.

Lors des deux passages, la maîtrise d'exécution et le mousquetonnage sont évalués.

L'engagement du candidat au titre de la recherche de l'optimisation de ses capacités est valorisé dans une voie proche de son niveau maximal.

## 7.5. ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°3

Les thématiques générales qui traversent l'ensemble de la CP3 reposent sur la maîtrise acrobatique, esthétique et ou artistique des prestations et ce, dans le domaine de la composition, de l'interprétation et de la réalisation des éléments corporels et/ou techniques.

L'exigence de la compétence 3 oblige les candidats à présenter un enchaînement ou une chorégraphie dans une tenue adaptée à la spécificité des activités. Les compositions doivent être conçues au regard des ressources particulières de chacun des candidats et doivent témoigner :

- d'une sensibilité du candidat à l'enjeu culturel de l'APSA
- d'une connaissance des principes liés à la conception des prestations

Ces prestations évaluées nécessitent une maîtrise de la gestion des émotions dans le déroulement de l'épreuve face à un public.

### 7.5.1. Gymnastique sportive

#### 7.5.1.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Le référentiel du concours est défini par les textes en vigueur au moment de l'inscription des candidats. Les modalités de déroulement s'appuient sur le règlement de la Fédération Internationale de Gymnastique, quel que soit le code de référence en vigueur au moment de l'inscription des candidats. Les documents que sont les normes des engins et les codes de pointage FIG se trouvent sur le site internet de la FIG.

Les critères d'évaluation sont déterminés par le texte en vigueur pour la partie exigence de composition. Puis, pour la partie exécution, le jury s'appuie sur les codes de référence (UNSS ou FIG).



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

#### Accueil des candidats :

L'appel précise la répartition des candidats en 2 groupes qui seront jugés alternativement par le jury 1 et le jury 2. En fonction des effectifs, deux sous-groupes sont constitués afin d'organiser deux rotations. La fin de l'appel définit le début de l'épreuve et chaque candidat dispose de 20 minutes d'échauffement. Le jury précise les consignes liées au déroulement de l'épreuve ainsi que les éléments qui peuvent conduire à la note 0 :

- un non-respect réglementaire,
- une attitude éthique ou sécuritaire non recevable durant l'épreuve
- un niveau de pratique insuffisant.

Les choix effectués par le candidat, révélés par sa prestation physique attestent du niveau de connaissances mobilisées pour composer prioritairement son enchaînement en référence aux exigences attendues et à ses ressources. Dans le cadre de sa préparation, le candidat devra se placer dans une perspective d'enrichissement continu des éléments validant les exigences de composition.

Performer dans son enchaînement, c'est être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à son plus haut niveau de difficultés et de complexité tout en assurant la fluidité, la variété et la maîtrise dans leur exécution.

#### 7.5.1.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice efficace permettant de témoigner d'un haut niveau de performance (bandeau 4 note entre 17 et 20)

Projet construit qui témoigne d'un rapport optimal prise de risque/composition

La réponse motrice des candidats atteste qu'ils ont construit leur prestation avec un bon degré de maîtrise des éléments, leur prestation remplit les exigences mais la partie basse du bandeau témoigne d'un niveau qui n'est pas optimal dans l'une des exigences ou dans le secteur d'exécution.

- Les 4 exigences sont validées.
- La réponse motrice atteste d'un niveau de difficultés majoritairement de valeur C et D en référence au code UNSS pour remplir les exigences
- La valeur artistique peut avoisiner les 0,90 pts pour la majorité des prestations de ce niveau ce qui témoigne d'un projet d'enchaînement réfléchi.
- Le total des fautes d'exécution est en général inférieur à 2,0 points.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve (bandeau 3 note entre 11 et 16.5)

Projet cohérent qui témoigne d'un rapport fragile entre prise de risque/composition.

Le choix des éléments et la composition de l'enchaînement ont fait l'objet d'une réflexion au regard des exigences attendues.

- 3 ou 4 exigences sont validées.
- Deux réponses motrices se distinguent :
- Une première qui répond aux exigences sans chercher à présenter le plus haut niveau de difficulté dans toutes les exigences. Exemple rondade flip salto sur l'exigence 4 et simplement une montée à l'ATR sur l'exigence 2.
- Une seconde qui répond aux exigences mais les éléments sélectionnés pour valider les séries sont de niveaux très hétérogènes.

Exemple : Saut tour complet – saut vertical pour l'exigence 2 ou salto arrière et roulade avant pour l'exigence 1.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) (bandeau 2 note entre 6 et 10.5)

Projet basique qui témoigne d'un rapport inadapté entre prise de risque/composition

Plusieurs réponses motrices apparaissent :

- Une réponse motrice répondant aux exigences mais dont le niveau de difficulté des éléments reste faible, principalement de valeur A ou B sur le code UNSS. Exemple en série gymnique : un saut extension lié à un saut extension avec un demi-tour.

- Une réponse motrice révélant des choix inadaptés par méconnaissance dans la validation des séries en intégrant une action ou un élément intermédiaire. Exemple : rondade saut extension demi-tour enchaîné avec une roue (présence d'un élément non acrobatique donc série acrobatique non reconnue).
- Une réponse motrice présentant une insuffisance dans la variété des éléments ce qui réduit le nombre d'exigences reconnues, principalement sur les exigences 1 et 4. Une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence.
- La réponse motrice révèle des difficultés d'un niveau supérieur mais ne les utilisent pas pour répondre aux exigences. Exemple : liaison gymnique saut extension et saut groupé puis apparaît un saut carpi serré isolé.
- Une non reconnaissance de l'élément ne permet pas la validation de l'exigence (arrêt ou appui supplémentaire dans les séries et/ou élément non reconnu).
- La reproduction du même élément ne permet pas de valider les exigences (une roulade arrière jambes tendues reproduite dans les exigences et/ou l'intention d'une roulade arrière à l'ATR qui est reconnue mais comme une roulade arrière jambes tendues déjà présente).

Au sein des exigences, la réponse motrice présente un niveau de difficultés majoritairement de valeur A à C en référence au code UNSS.

La valeur artistique reste d'un niveau inférieur à 0,50 pt pour la majorité des candidats de ce niveau. Le total des fautes d'exécution est en général autour de 3 points.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice. (bandeau 1 note entre 0 et 5.5)

Projet incohérent qui témoigne d'un rapport prise de risque/composition non réfléchi au regard des exigences.

Notes entre 0 et 3 points :

C'est le reflet d'un niveau de pratique insuffisant et d'une méconnaissance de l'activité gymnique. Seulement 1 à 2 exigences sont présentes. Pour la majorité des réponses motrices des candidats, les niveaux de difficulté des éléments et leur réalisation sont très faibles.

La liaison gymnique n'est pas intégrée à l'enchaînement et la notion de série acrobatique n'est pas reconnue ce qui ne permet pas de produire un niveau de prestation suffisant.

Les difficultés remplissant les exigences sont majoritairement de valeur A (peu ou pas de combinaison des actions). L'action voler est absente des difficultés acrobatiques. En ce qui concerne la valeur artistique (VA), il est constaté un enchaînement peu construit présentant de nombreux arrêts, une juxtaposition d'éléments, un rythme très lent.

La VA est inférieure ou égale à 0,30 pt.

Notes entre 3 et 5.5 points :

Le choix de la composition de l'enchaînement n'a pas fait l'objet d'une réflexion au regard des exigences attendues.

La réponse motrice des candidats remplit seulement 2 exigences sur 4 ce qui réduit fortement le niveau de prestation. Les exigences manquantes concernent la plupart du temps la liaison gymnique ou acrobatique dans la mesure où un temps d'arrêt ou un pas de réajustement ne permet pas de reconnaître la liaison directe.

Les réponses motrices traduisent une méconnaissance des critères qui permettent de valider une exigence de composition ou traduisent des choix de difficultés inadaptés aux ressources des candidats. Par exemple :

- Série acrobatique non reconnue : roulade avant avec des appuis supplémentaires pour ensuite exécuter une roue.
- Série gymnique non reconnue : saut extension groupé avec un pas de déséquilibre (ou un temps d'arrêt) pour effectuer un saut extension.





## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Au sein des exigences, la réponse motrice présente un niveau de difficultés majoritairement de valeur A ou B en référence au code UNSS.

La valeur artistique reste d'un niveau inférieur à 0,40 pt pour la majorité des réponses motrices de ce niveau.

Le total des fautes d'exécution est en général supérieur à 3 pts.

Le contenu est minimaliste au regard de l'espace utilisé avec un temps de prestation insuffisant (inférieur à 50 sec)

#### **7.5.1.3. Conseils aux candidats**

##### **7.5.1.3.1. Se préparer**

La réponse aux exigences doit être une priorité.

Le choix de l'agrès doit être judicieux au regard des possibilités du candidat et de son projet de préparation.

Le candidat doit s'assurer d'un choix pertinent de difficultés (variété, niveau de complexité) pour envisager un enchaînement respectant les 4 exigences de composition dans les dimensions artistique, aérienne, esthétique et technique au service d'un engagement personnel le plus élevé possible.

Le candidat devra particulièrement porter son attention sur la notion de série et leur reconnaissance (éviter les liaisons indirectes, les temps d'arrêt, et les pas intermédiaires). Il est inutile de chercher à performer dans les éléments qui ne remplissent pas une exigence (exemple : éléments de maintien).

Travailler sur une construction de l'alignement complet en situation renversée pour valider l'exigence 2.

Offrir une variété suffisante d'éléments acrobatiques de façon à respecter un des principes de l'épreuve (un seul élément ne peut remplir qu'une seule exigence).

Envisager la régulation de son projet plus particulièrement des éléments nécessaires à la validation des exigences.

Porter l'accent sur la valeur artistique : rythme, espace, liaisons chorégraphiques ainsi que la répartition des difficultés.

Les candidates veilleront à fournir deux clés USB portant le nom du candidat avec une seule piste au format mp3.

Organiser son enchaînement dans un temps compris entre 50'' et 1'10'' en fonction de ses ressources.

##### **7.5.1.3.2. Réaliser**

S'échauffer de manière progressive, sécuritaire et adaptée à ses ressources.

Se présenter au début et à la fin de sa prestation devant le jury en tenue réglementaire.

Maîtriser les dimensions esthétique, technique, artistique et acrobatique de l'activité quel que soit son niveau.

##### **7.5.1.3.3. Performer**

Proposer le meilleur niveau de difficulté tout en gérant au mieux le couple risque maîtrise (l'élément sera reconnu au regard du code considéré).

Etre en mesure de réguler son projet en fonction de son ressenti ou d'une éventuelle blessure le jour de l'épreuve et pendant son enchaînement pour répondre de manière pertinente à l'épreuve.

#### **7.5.2. Danse**

##### **7.5.2.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve**

Enoncé du déroulement de l'épreuve :

Appel des candidats ; réception des pièces d'identité et des convocations.

Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.

Proposition d'une liste de paramètres à destination des candidats.

Echauffement et préparation :

Les candidats disposent de 45' dans une salle annexe :

Pour s'échauffer, répéter et travailler sur la transformation de leur solo avec un paramètre. Ces derniers sont affichés ; le candidat choisit un paramètre qu'il traite. Préparation de l'épreuve avec le matériel fourni par le concours (crayon, brouillon, chronomètre). Information sur les trois minutes restantes.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Aucun document autorisé, ni aucune communication entre candidats. La répartition de l'espace entre les candidats doit se faire dans la bonne entente.

A la fin du temps de préparation les candidats sont prêts et regagnent la salle de danse, lieu de présentation des prestations.

Le groupe est divisé en deux :

Le premier groupe dispose de 7'30 dans la salle de danse pour :

- Un repérage de l'espace scénique et de la qualité du sol. La répartition de l'espace entre les candidats doit se faire dans la bonne entente.

Le deuxième groupe dispose de 7'30 pour :

- Une vérification du fonctionnement de leur support sonore, à l'appel de leur nom (ils apportent leur clé USB au surveillant). Le surveillant n'intervient pas sur le support sonore, il doit seulement au début de l'épreuve, le déclencher. Si le premier support (clé USB) ne fonctionne pas, nous testons le second, si le second ne fonctionne pas, le candidat passe en silence. Les candidats utilisant le silence totalement ou en partie ou créant leur propre monde sonore devront en informer le surveillant.
- Annoncer au surveillant le paramètre qu'il a choisi.

Au bout de 7'30 inversion des groupes pour le même déroulement.

A la fin des 15' les candidats devront être prêts, et assis à l'endroit indiqué, pour le déroulement de l'épreuve.

Passage de l'épreuve pratique : Les candidats sont évalués par 2 des 4 jurés présents à la table. Le jury 1 note les candidats qui ont tiré un ordre de passage impair. Le jury 2 note les candidats qui ont tiré un ordre de passage pair.

Le jury ne fait pas partie de l'espace scénique ni de la prestation.

Chaque candidat présente son solo (La chorégraphie est d'une durée comprise entre 1' et 1'15) puis présente le résultat de son solo transformé par le paramètre choisi (le solo transformé est d'une durée égale au solo soit : de 1' à 1'15).

LE SOLO : A l'appel de son nom, le candidat donne l'argument de son solo au jury. Il se place ensuite dans l'espace scénique. L'installation de tout dispositif scénique ne doit pas excéder 2', de même pour sa remise en état à l'identique. Le surveillant énonce le signal « prêt » et lance le support sonore. Le chronomètre est déclenché au premier élément chorégraphique (musique, mouvement, son, voix, respiration...). Quoiqu'il arrive (défaut du support sonore par exemple...), il n'y a pas d'essai supplémentaire. Lors du passage du candidat précédent, les candidats suivants peuvent se préparer sur place dans l'espace réservé, discrètement et en silence, sans le gêner.

LE SOLO TRANSFORME : Une fois le solo terminé le candidat annonce au jury le paramètre de transformation qu'il a choisi et se place de nouveau dans l'espace scénique. Le surveillant énonce le signal « prêt » qui indique au candidat qu'il peut démarrer sa proposition. Le chronomètre est déclenché au premier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...). Quoiqu'il arrive il n'y a pas d'essai supplémentaire.

#### 7.5.2.2. Niveau des prestations

Le jury tient à rappeler :

- Que les notes du solo et du solo transformé par un paramètre, sont indépendantes.
- Que certains candidats polyvalents ont témoigné d'un bon niveau en réinvestissant leurs qualités physiques au service d'un propos.
- Que la partie de l'épreuve concernant la transformation du solo a permis de confirmer ou infirmer l'appréciation d'une proposition de niveau du candidat.
- Qu'un effort particulier doit être porté sur le costume ; ce dernier doit être pensé au regard du propos traité (éviter les pantalons de survêtement, collants d'athlétisme, tee-shirts de sport et bijoux sans lien avec la chorégraphie présentée).
- L'argument présenté doit être soigné et en lien avec la proposition développée.
- L'écriture du solo doit être pensée avec un début, un développement et une fin construite.

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance

Le niveau de pratique physique traduisant le niveau du geste professionnel attendu est élaboré :

La réponse motrice mobilise de manière efficace toutes les ressources nécessaires à la réussite de l'épreuve. Rapport prise de risque/composition optimal.

- Lors du solo : présentation d'un projet artistique et singulier, qui met en jeu des états de corps nuancés et variés, explorant le détail et la qualité du mouvement. Organisation et modulation rythmique du mouvement. L'interprétation s'appuie sur une gestuelle stylisée et riche : variée, subtile, virtuose, complexe, aboutie ; réalisée avec des contrastes dynamiques maîtrisés. La proposition motrice est synonyme d'un vocabulaire technique au service d'une intention. Prise de risque assumée et maîtrisée. Faire preuve de connaissances approfondies et d'une utilisation pertinente et ciblée des composantes du mouvement et des procédés d'écriture. L'espace scénique est construit symboliquement au regard du propos. Tous les éléments chorégraphiques contribuent à créer un univers poétique pouvant renvoyer à une lecture polysémique du propos, (musique, costume, accessoire, argument...).
- Lors du solo transformé : choix pertinent et intelligent du paramètre au regard du solo initial. Des transformations corporelles approfondies, combinées, subtiles, nuancées et permanentes sur l'ensemble de la prestation ont conduit à modeler un nouvel univers, une nouvelle interprétation. La trace du solo initial est présente d'un bout à l'autre de la transformation mais l'écriture et l'interprétation en sont extrapolées et distancées. Engagement physique et émotionnel, réponse motrice sensible.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissances, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

Le niveau de pratique physique traduisant le niveau du geste professionnel attendu est satisfaisant : La réponse motrice mobilise de manière efficiente un ensemble de ressources nécessaires à la réussite de l'épreuve. Rapport prise de risque/composition présent mais de manière parfois sporadique.

- Lors du solo : présentation d'un projet cohérent au regard du propos annoncé dans l'argument. Création d'un univers particulier grâce à une composition reposant sur le développement d'une écriture articulée et donnant du sens. Les éléments scénographiques et l'argument soutiennent le propos. Utilisation choisie de principes de composition et d'un espace construit et orienté. La gestuelle est soignée, maîtrisée et aboutie mais la prise de risque est peu ambitieuse. L'articulation des choix d'écriture avec la gestuelle, témoigne d'un certain travail de recherche. Le vocabulaire gestuel est varié, plus ou moins contrasté et met en évidence des acquis techniques. Les états de corps s'affirment et l'engagement émotionnel permanent du candidat participe à renforcer la clarté de l'intention.
- Lors du solo transformé : choix efficace du paramètre au regard du solo initial (le paramètre choisi permet une transformation visible du solo initial). La réponse motrice donne à voir des transformations corporelles adéquates au paramètre choisi. Le corps est engagé dans sa totalité. Le paramètre est traité mais parfois de façon inégale : une des composantes du mouvement est souvent traitée de façon plus nuancée qu'une autre. Engagement physique et émotionnel.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

Le niveau de pratique physique traduisant le niveau du geste professionnel attendu est émergent : La réponse motrice mobilise de manière basique, incomplète, parfois peu adaptée, une partie des ressources nécessaires à la réussite de l'épreuve. Rapport prise de risque/composition inadapté.

- Lors du solo : présentation d'une composition dont le projet reste assez peu lisible au regard de l'argument fourni, peu abouti et/ou peu élaboré : symétrie redondante, relation musique mouvement de premier degré, utilisation plaquée de principes de composition, début et fin imprécises. Les éléments scénographiques restent illustratifs (costume inapproprié, lien argument/projet peu lisible). La réponse motrice est simple, relativement maîtrisée mais prioritairement distale, très souvent sur deux pieds, dans un tonus sans nuance. Le vocabulaire gestuel reste formel, plaqué avec de nombreux stéréotypes contemporains et sans réelle prise de risque. L'interprétation manque de régularité et de conviction.
- Lors du solo transformé : choix du paramètre peu valorisant au regard du solo initial. La réponse motrice est peu transformée au regard du paramètre choisi, qui est illustré et traité de façon

superficielle voire incomplète. Ces esquisses de transformations révèlent des possibilités corporelles limitées et une méconnaissance de l'impact possible d'un paramètre sur le travail du corps en lien avec les composantes du mouvement.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice adaptée :

Le niveau de pratique physique traduisant le niveau du geste professionnel attendu est très insuffisant : La réponse motrice mobilise une trop faible partie des ressources nécessaires à la réussite de l'épreuve. Rapport prise de risque / composition non réfléchi.

- Lors du solo : présentation d'un projet incohérent ou simpliste, très narratif, constitué d'une gestuelle pauvre et sans technique. Proposition essentiellement frontale, basée sur un procédé de composition. Les éléments scénographiques sont naïfs, inappropriés ou inexistant (costume) altérant ou desservant la lisibilité du propos. L'argument présenté n'est pas traité dans la proposition. La relation au temps reste calquée sur un univers sonore basique sans originalité. Pas de motricité spécifique à la danse ; le vocabulaire est usuel et/ou partiellement maîtrisé voir non identifiable, avec des actions fragmentées entravant la continuité du mouvement. Fin non tenue. Univers sonore pas toujours calé sur le temps de l'épreuve. Perte de concentration et gestes parasites fréquents. L'engagement moteur est faible, l'engagement émotionnel inexistant.
- Lors du solo transformé : choix d'un paramètre non judicieux au regard du solo initial (le paramètre choisi reste trop proche du solo initial). La réponse motrice met en avant une esquisse de transformations corporelles qui demeurent simplistes, mimées, évidentes, attestant davantage d'une illustration que d'une réécriture (motricité distale, corps global). Utilisation d'une seule composante du mouvement. Candidat qui récite et reproduit son solo.

#### 7.5.2.3. Conseils aux candidats

##### 7.5.2.3.1. Se préparer

Lire et s'approprier le rapport de jury de la session précédente et le complément de programme.

Connaître à l'avance les modalités de l'épreuve et de ses différentes phases (solo, solo transformé) : attendus de l'épreuve, durée des soli, support sonore calé sur le temps de l'épreuve, présentation d'un argument. Le jury n'a pas à réexpliquer le contenu attendu des épreuves.

Concevoir et mettre en œuvre sa préparation de l'épreuve tout au long de l'année de formation et ne pas attendre les résultats de l'admissibilité.

Penser son projet scénographique et en particulier le projet costume en lien avec son propos (trop de candidats se présentent en survêtement de sport, en collant ou cycliste noir... mettant en évidence le manque de connaissance et de culture dans l'activité).

L'argument présenté fait partie de l'épreuve : s'interroger sur la cohérence entre l'intention affichée et la réalisation. Soigner le support et la présentation qui doit rester synthétique.

Le candidat se doit de s'impliquer dans une pratique régulière et variée en cours et en atelier afin de développer et stabiliser le minimum requis pour une interprétation de qualité (maîtrise gestuelle, stabilité des appuis, présence permanente et tenue jusqu'à la fin).

Il se doit également d'enrichir sa culture chorégraphique en fréquentant des lieux de spectacle vivant ou au minimum en visionnant des pièces.

Il se doit d'explorer la variété des formes, des techniques corporelles, des stylistiques. La pratique d'une forme de danse doit permettre de découvrir, approfondir et développer les qualités motrices en visant le plus haut niveau d'expertise possible.

#### Pour le SOLO :

- Le candidat doit mener une réflexion approfondie sur le projet expressif qu'il a choisi de développer. Penser à une écriture chorégraphique développée et articulée (début-développement-fin).
- Il doit préparer sa prestation en prenant en compte tous les éléments constitutifs de sa composition chorégraphique :

- Construire un véritable projet en évitant par exemple : de simplement mimer une chanson ; de suivre sa main pour induire un mouvement sans finalité réelle ou de se réfugier derrière un objet inutile masquant l'absence de gestuelle.
- Éviter d'utiliser des formes corporelles figuratives et des attitudes plaquées sans lien avec le projet expressif (grand écart, roue, respiration forcée, cris intempestifs, roulade poisson, roulade arrière, poncifs contemporains, jeu avec la main qui guide, ramper...).
- Ne pas simplement juxtaposer des formes corporelles mais réfléchir au lien à tisser entre elles.
- Penser sa scénographie en relation avec son propos (une attention particulière au choix du monde sonore)
- Avoir une attention particulière à sa tenue (pas de survêtement ! proscrire les logos et sous vêtement apparents, le port des chaussettes et les bijoux).
- Veiller à présenter un enregistrement sonore de qualité et de la durée prévue.
- Réfléchir à la qualité de l'argument s'il est présenté au jury sur le fond et la forme.
- Optimiser la durée du solo initial en fonction du propos à développer et prendre soin de rester sur sa position finale, signifiant la fin et un état de présence jusqu'au bout. Pas de salut en fin de prestation.
- Mettre en avant des qualités physiques et techniques au service du projet expressif. S'engager et s'impliquer corporellement et émotionnellement.

#### **Pour le SOLO TRANSFORME :**

La transformation du solo initial doit laisser apparaître des qualités de réappropriation des composantes du mouvement. La transformation doit être prioritairement traitée par le corps et faire émerger un nouvel espace symbolique doublée d'une réécriture expressive. Choisir le paramètre le plus intéressant en termes de transformation ; au regard du solo initial dont la trace devra persister (« ADN » du solo).

##### **7.5.2.3.2. Réaliser**

Se mettre en état : le corps doit être préparé aux ressources sollicitées lors de la prestation du solo.  
Réfléchir à la pertinence du paramètre choisi pour le solo transformé.  
Prendre des repères dans l'espace d'évolution.  
Gérer son temps entre les phases d'échauffement, de répétition et de transformation.

##### **7.5.2.3.3. Performer**

Maîtriser parfaitement sa chorégraphie et dépasser la simple concentration pour réellement habiter sa danse en vue de communiquer avec le public (jury) lors de son unique passage.  
Passer d'une simple exécution formelle à une interprétation sensible, investie d'états de corps nuancés et nourrie d'une gestuelle en lien avec le propos. Mettre en avant des techniques de corps spécifiques doublées de qualités physiques adaptées (explosivité, souplesse, vitesse...).

Faire preuve de pertinence en faisant les choix les plus appropriés à ses ressources en lien avec le solo et l'épreuve de transformation du solo initial.

Utiliser l'ensemble de ses ressources au plus haut niveau de réalisation afin de mettre en évidence des qualités physiques et des techniques stylistiques au service de l'intention expressive du mouvement.

## **7.6. ACTIVITES DE LA COMPETENCE PROPRE N°4**

Dans les diverses activités de la CP4 « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif », le candidat doit se préparer et s'entraîner en tant qu'attaquant, défenseur, porteur ou non porteur de balle, ou adversaire. Il doit être en mesure de faire basculer le rapport de force individuel et collectif en sa faveur au travers de rôles (la notion de polyvalence en action prend ici tout son sens) en liant avec efficacité les aspects techniques, tactiques, informationnels et énergétiques. L'intelligence de jeu, la créativité, la lucidité, l'engagement, les prises de décisions pertinentes permettent de valoriser cette compétence. L'approche psychologique et émotionnelle de l'épreuve doit être connue et maîtrisée. Il est souhaitable que les candidats soient capables de mobiliser et d'optimiser leurs ressources dans un contexte de concours. Ils doivent connaître le règlement spécifique de l'activité (tenues et matériel

notamment) et s'y conformer. Le jury leur conseille vivement de se préparer physiquement, mentalement, techniquement et tactiquement à une épreuve duelle ou d'opposition comportant plusieurs reprises, plusieurs combats, plusieurs rencontres.

Une préparation pluriannuelle d'entraînement et de compétition, principalement dans le cadre fédéral, constitue un gage de réussite en permettant la construction d'une culture de pratiquant spécialiste. Il est indispensable de planifier cette préparation en vue du concours et non pas simplement en lien avec un calendrier fédéral et/ou universitaire.

### 7.6.1. Tennis de table

#### 7.6.1.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée dans d'excellentes conditions. La mise à disposition d'un surveillant n'a pas été nécessaire durant cette session, le nombre de candidat n'excédant pas 20. L'épreuve se déroule en plusieurs phases :

- Accès aux vestiaires et gymnase à partir de 13h45.
- Après l'appel de 14h à l'issue duquel toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, une brève présentation de l'épreuve est faite aux candidats.
- Ils disposent ensuite d'une période d'échauffement libre de 30 minutes. Durant toute cette période, ils sont observés par les membres du jury en vue de les pré-placer pour la phase de « montées-descentes ». Cette phase d'observation n'est pas une phase d'évaluation.
- La phase de « montées-descentes », d'une durée de x tours de 2' chacun, permet un premier brassage des niveaux de jeu. Si aucune note définitive n'est attribuée durant cette phase, elle joue cependant un rôle important dans l'évaluation du niveau des joueurs puisqu'elle permet de constituer les poules de pré-classement en fonction du « parcours » du joueur durant les 4 derniers tours.
- Les poules constituées à l'issue de cette première phase regroupent chacune un joueur ayant effectué un bon parcours, un ou deux joueurs ayant effectué un parcours moyen et un joueur ayant réalisé un parcours moins bon. Lors de ces poules, les joueurs se rencontrent au cours de parties d'une seule manche dans lesquelles le vainqueur est le premier arrivé à 15 points avec 2 points d'écart.
- Pour la dernière phase, celle dite de classement, le jury a constitué un tableau principal en regroupant les joueurs ayant fini 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de poule et un tableau complémentaire pour les joueurs ayant terminé 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule. Ceux sont des tableaux à double entrée avec classement intégral. C'est lors de cette phase que le jury arrête ses notes. Ces rencontres se jouent au meilleur des 3 manches de 11 points (soit 2 manches gagnantes) selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats (auto-arbitrage) sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité. Le choix du temps mort (1 minute maximum) par un candidat ne pourra être utilisé que lors de cette dernière phase de classement. Les candidats doivent donc se préparer pour une épreuve physique assez longue avec peu de temps de récupération qui mobilise des ressources énergétiques, informationnelles, cognitives et affectives. Les candidats multiplieront les situations duelles dans des modalités de jeu variées et face à des adversaires différents. Durant ces situations d'affrontement, le jury apprécie le niveau de réalisation et de performance de chacun des candidats. Enfin, pour permettre une évaluation juste et équilibrée, le jury peut sortir les candidats (es) présentant un niveau de jeu très au-dessus du bandeau de notation. Ceux-ci ou celles-ci réaliseront obligatoirement les phases 1 et 2 puis effectueront une partie au meilleur des 7 manches.

#### 7.6.1.2. Niveau des prestations

• Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance

Les services Qualité des techniques au service de la tactique Choix tactiques

Pour les garçons et les filles Le jouer est capable d'imprimer de multiples effets, de les combiner, de les maquiller pour appliquer des schémas cohérents avec son système de jeu. Le candidat maîtrise tous les coups techniques du TT mais privilégie ceux qui servent son système de jeu. Dans le cadre de



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

son système de jeu, il est capable de varier les actions sur la balle. A partir d'un système de jeu repéré, le joueur est capable de s'adapter et/ou de varier ses actions selon son intention tactique.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve

Les services Qualité des techniques au service de la tactique Choix tactique  
Pour les garçons Le joueur s'appuie sur 2 ou 3 services efficaces (quantité de rotation, vitesse, placement) pour tenter d'imposer son système de jeu. Le joueur maîtrise les coups de base du jeu avec l'initiative (frappe et/ou top spin) et ceux de contre initiative (blocs passifs et actifs), mais avec une difficulté à enchaîner les coups. Le rythme du jeu est soutenu. Le système de jeu est organisé autour de schmas de jeu privilégiés et identifiés, mais le joueur fait encore des fautes car il ne s'adapte pas toujours aux balles adverses et à l'adversaire.

Pour les filles La joueuse s'appuie sur 2 ou 3 services efficaces (quantité de rotation, vitesse, placement) pour tenter d'imposer son système de jeu. A la poussette, au bloc et à la frappe coup droit vient se greffer un top spin de démarrage. La réalisation des coups techniques permet d'instaurer un certain rythme de jeu où l'élément principal devient la vitesse. Le système de jeu est organisé autour de schémas de jeu privilégiés et identifiés, mais la joueuse fait encore des fautes car elle ne s'adapte pas toujours aux balles adverses et à l'adversaire.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation)

Les services. Qualité des techniques au service de la tactique. Choix tactique  
Pour les garçons et les filles. Le service est réglementaire mais peu de variation de placement, de vitesse et de rotation. Un jeu régulier est présent avec un équilibre entre le CD et le RV. Utilisation de quelques balles placées et/ou accélérées. Le rythme des échanges reste lent, avec une accélération sur des balles très favorables. Choix tactiques simples sans réelle prise en compte du jeu adverse.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice.

Les services. Qualité des techniques au service de la tactique Choix tactique  
Pour les garçons et les filles. Le service se limite à une mise en jeu réglementaire, relativement basse, sans variation de placement, de vitesse et de rotation Recherche du jeu régulier avec le coup droit et/ou le revers. Le rythme des échanges est lent, peu d'accélération malgré la présence de balles très favorables. Beaucoup de déchets. Choix tactiques absents, le jeu adverse n'est pas pris en compte

#### 7.6.1.3. Conseils aux candidats

Vous basculez donc maintenant dans les conseils en reprenant nos trois items en pensant que vos propositions servent aussi la formation des étudiants en STAPS par l'orientation des contenus de la formation. N'oubliez pas que derrière vos conseils il y a plus que la réussite au concours. Il y a la formation d'un futur cadre de l'éducation, expert d'une discipline d'enseignement, pour éduquer et instruire.

##### 7.6.1.3.1. Se préparer

Prendre connaissance du règlement FFTT. Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas d'une tenue vestimentaire adaptée (tee-shirt ou chemisette à manches courtes, short ou jupette adapté(e), chaussettes et chaussures de sport spécifiques à la pratique en salle), et d'une raquette homologuée à la date d'ouverture du concours (faisant apparaître le sigle « ITTF »). Nous rappelons à cet effet que les tenues blanches et oranges sont proscrites. Le jury ne prêtant aucun matériel, une raquette homologuée de rechange est donc fortement conseillée. Maîtriser les principales règles du jeu : les règles de l'arbitrage, surtout en ce qui concerne le choix initial, les services, et le déroulement d'une éventuelle 3ème manche.

Le jury conseille aux candidats de participer à des compétitions officielles de tennis de table, que ce soit dans le cadre de la FFTT ou de la FFSU, afin de mieux appréhender l'aspect compétitif institutionnel de cette activité. Le jury invite les candidats à étoffer leur jeu pour pouvoir s'adapter et faire face à différents systèmes de jeu et types de matériel utilisés par les adversaires.

#### 7.6.1.3.2. Réaliser

Un échauffement composé de trois phases :

- une phase d'éveil cardio-musculaire en dehors de la table : course, pas chassés ...
- une phase à la table en opposition coopérative : situations de régularité en coup droit, revers et en liaison.
- une phase en opposition duelle avec schémas tactiques. Les périodes d'échauffement et de montées-descentes sont importantes pour l'estimation des niveaux : il est donc conseillé de montrer l'étendue de son bagage technique durant ces 2 phases. La production de rotation et la maîtrise de la rotation adverse sont des conditions nécessaires pour réussir cette épreuve.

#### 7.6.1.3.3. Performer

L'épreuve de tennis de table est éprouvante par sa durée et son intensité croissante puisque les parties opposant les joueurs au profil le plus proche se déroulent à la fin. Nous incitons les candidats à se préparer à ces différentes dimensions avec attention. Nous rappelons aux candidats qu'il est important dans cette activité de duel de savoir gérer ses ressources énergétiques et émotionnelles durant toute la durée de l'épreuve et ce, de manière efficiente.

### 7.6.2. Badminton

#### 7.6.2.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Se préparer :

- Vous disposez de 15 mn d'échauffement sur les terrains avant le début des matchs. Nous vous conseillons de vous échauffer au préalable afin d'éviter les blessures et d'être le plus performant possible.
- Vous jouerez vos matchs en auto-arbitrage. En cas d'infractions répétées ou d'incapacité à se mettre d'accord pendant le déroulement d'une rencontre, vous pourrez en dernier recours faire appel aux jurés qui feront fonction de juge arbitre pour leur terrain.

Réaliser :

- Vous jouerez avec votre propre matériel qui doit être conforme au règlement fédéral en vigueur.
- Les volants en plastique sont fournis par le jury.
- Vous pouvez jouer avec des volants en plumes à votre charge. Dans ce cas, les deux joueurs doivent être d'accord pour les utiliser.

Performer :

- Le référentiel de notation du jury prend en compte les intentions tactiques, les déplacements, les frappes, les trajectoires produites, ainsi que votre niveau de performance tout au long de l'épreuve.
- L'évaluation de votre prestation physique est celle constatée le jour de l'épreuve et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable.
- Le référentiel d'évaluation intègre la note de 0/20, la liant :
  - au non-respect manifeste des conditions réglementaires.
  - au manquement à l'éthique sportive.
  - à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence attendue au concours, correspondant au niveau 1 de collège.

#### 7.6.2.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance

Les choix technico-tactiques témoignent d'un maximum d'efficacité dans la succession des rencontres, du fait d'une expérience significative de la compétition en badminton.

La réponse motrice est efficace dans tous les secteurs du jeu en coup droit, en attaque et dans le retard. Le revers permet de neutraliser le rapport de force. La prise est adaptée et évolutive. Les changements de rythme sont fréquents, les feintes et fixations au filet apparaissent. Les déplacements d'attaque et de défense sont rapides, fluides et économes. L'interception du volant est aérienne en attaque.





## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Les modalités de rupture et de construction du point sont variées et incertaines pour l'adversaire témoignant d'un haut niveau de performance et d'adaptabilité.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve

Capables de s'échauffer de manière progressive et spécifique, l'entrée dans les oppositions est abordée dans des conditions favorables. Une expérience de la compétition en badminton permet de proposer une réponse motrice au meilleur niveau dès le premier match quel que soit le degré d'opposition.

La réponse motrice présente une maîtrise de nombreux coups techniques, avec une préparation similaire pour masquer les coups, une rotation du corps et de l'avant-bras et des services variés en fonction de l'adversaire. Les déplacements et frappes s'effectuent de manière équilibrée dans tous les secteurs du terrain, avec un « tassement » important dans le retard. Le remplacement est au centre du jeu. Le déséquilibre spatio-temporel est utilisé pour rompre l'échange et le jeu au filet (blocks, kills, contre-amortis) est souvent décisif. Concentration et maîtrise des émotions permettent d'éviter des séries de fautes directes et une bonne gestion des points décisifs. Ces comportements sont positionnés au niveau 5 de la compétence attendue.

Le matériel est adapté à la pratique du badminton, les chaussures sont spécifiques et le cordage a une tension optimisée. Les volants en plumes sont parfois utilisés et permettent de présenter une réponse motrice efficiente. Malgré les refus éventuels de jouer avec des volants en plume, les comportements moteurs dévoilés avec des volants en plastique témoignent d'une préparation spécifique et d'une adaptation à l'épreuve. La pause au milieu du match est exploitée pour se réhydrater, récupérer et prévoir la stratégie à appliquer pour la fin du match. Les périodes de récupération entre les rencontres sont mises à profit pour étudier le jeu des futurs adversaires.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces de la compétence mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation)

Une routine d'échauffement progressive et adaptée est reproduite avec application, ce qui permet de prendre des repères dans le jeu et dans la salle, pour aborder le premier match avec confiance. La prestation atteste d'une préparation même si au fur et à mesure de l'avancée de l'épreuve, les fautes directes augmentent, ce qui témoigne d'un manque de préparation sur les plans physique et/ou mental. Des coups variés sont utilisés pour construire le point et rompre l'échange, même s'il y a encore des maladresses dans les attaques. La réponse motrice permet de neutraliser des situations défavorables pour rééquilibrer le rapport de force. Les déplacements sont effectués en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers. Les frappes main haute (dégagements, amortis, smashes) sont marquées par une recherche de mise en rotation des épaules et d'un armé du coude. Le jeu au filet (contre-amorti, lob) est exploité dans la construction du point même s'il reste peu efficace. Les services parfois variés peuvent être pertinents mais manquent de dosage pour être réellement efficaces. Les remplacements sont entrepris mais tactiquement perfectibles car insuffisamment corrélés aux retours possibles. Une différenciation est perceptible avec les filles qui, à ce niveau, restent encore en difficulté vers l'arrière lors de trajectoires rapides et sur les coups défensifs. Ces comportements sont aux niveaux 3 et 4 des compétences attendues.

La tenue est le plus souvent adaptée, même si les chaussures ne sont pas toujours spécifiques aux sports de salle. Les volants en plumes sont très peu choisis. La pause, autorisée lors du changement de côté, n'est pas utilisée dans son intégralité.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'un niveau suffisant. L'échauffement n'est pas vraiment adapté aux types d'efforts du badminton. Les comportements moteurs exposés révèlent un manque de préparation à l'épreuve, que ce soit sur le plan physique, technique, tactique et mental.

La réponse motrice présente davantage un jeu en réaction qu'un jeu en intention même à rapport de force équilibré. Il y a de nombreuses fautes directes, y compris au service, un faible volume de jeu lié à une motricité qui s'illustre par : une frappe coude bas, une faible dissociation segmentaire et une prise de raquette incompatible avec le jeu en profondeur (empreinte de crispation excessive, avec peu de fouetté). Le jeu au filet est quasiment absent. Une posture de face ou à l'amble, ne permettant pas la mise en rotation de la ligne d'épaule, est adoptée. Les déplacements proches vers l'avant sont équilibrés mais en pas courus inappropriés sur des volants lointains. Les remplacements sont tardifs. Les

trajectoires sont uniformes avec très peu de variations : dégagements tendus, amortis et contre amortis en « cloche » qui ne permettent pas la création et l'utilisation d'une situation favorable. La rupture est fortuite et consécutive à une maladresse adverse. On observe peu de modalités de rupture et beaucoup de fautes directes. Ces comportements sont aux niveaux 1 et 2 des compétences attendues.

La réponse motrice, lorsque les ressources physiques sont suffisantes, tend à se bonifier au fil des rencontres. En effet, la motricité, non spécifiée durant les mois précédents, bénéficie du temps de jeu au cours de l'épreuve, laissant de ce fait des regrets sur la légèreté de l'investissement de l'enseignant aspirant. La préparation insuffisante, voire inexistante durant l'année ne permet pas de performer, même à un niveau de jeu équivalent.

L'équipement est parfois inadapté voire non réglementaire (chaussures type « running », short long, pantalon de survêtement...). La tension du cordage de la raquette est généralement trop faible et ne facilite pas la précision des trajectoires. Le règlement n'est pas parfaitement maîtrisé (méconnaissance du fonctionnement du tirage au sort, des fautes de pieds ou de tamis au service).

Au niveau des attitudes, la prestation est inégale sur l'ensemble de l'épreuve et les réactions émotionnelles ne sont pas maîtrisées (tristesse, désinvolture...).

### **7.6.2.3. Conseils aux candidats**

#### **7.6.2.3.1. Se préparer**

L'épreuve est à envisager comme une rencontre continue avec des oppositions de niveaux différents. Dès la première année de formation, avoir une pratique régulière et encadrée incluant la participation à des compétitions, est vivement recommandée pour construire une adaptabilité tactique ainsi qu'une motricité spécifique et efficace.

Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaires, articulaires inhérentes à cette pratique pour gérer au mieux l'ensemble de leur prestation et leur intégrité physique. Une tenue réglementaire est exigée (short ou jupe obligatoire). Le port de chaussures de salle semble incontournable pour se préserver et optimiser ses capacités de déplacement. La tension du cordage est à optimiser en fonction de son niveau de jeu.

Il est conseillé de se « strapper » en cas de fragilités ou de séquelles suite à des blessures récentes. Les futurs candidats doivent s'entraîner avec des volants en plastiques et en plumes afin de s'adapter au mieux au contexte de l'épreuve.

#### **7.6.2.3.2. Réaliser**

Nous conseillons aux candidats de s'échauffer avant l'entrée dans le gymnase afin d'éviter les blessures et d'être le plus performant possible dès le début de l'épreuve. Il est conseillé d'utiliser la minute de pause en milieu de match pour s'hydrater et rester concentré.

Il est impératif que les candidats connaissent le règlement du badminton, notamment pour réaliser des services réglementaires.

#### **7.6.2.3.3. Performer**

Pour se présenter dans les meilleures conditions, une bonne qualité de préparation générale est nécessaire pour exploiter ses qualités en badminton. Il s'agit, pour les candidats, d'arriver dans un état de fraîcheur physique, psychologique et prêt à gérer les émotions indissociables d'une telle épreuve.

Il est conseillé d'utiliser le temps entre les rencontres pour analyser le jeu de son futur adversaire et préparer au mieux sa stratégie pour performer au prochain match.

Le candidat doit témoigner du meilleur niveau de compétence possible en proposant une réponse motrice variée et efficace à chaque rencontre sur la totalité de l'épreuve.

### **7.6.3. Handball**

#### **7.6.3.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve**

Les candidats précisent à l'avance leur ligne préférentielle (avant ; arrière ; gardien) sur laquelle ils passeront au moins 50% de leur temps.

Deux phases de jeu sont proposées aux candidats, qui doivent faire preuve d'adaptabilité face à différents dispositifs défensifs et effectifs de jeu.

La prestation est appréciée dès l'échauffement.

Les candidats sont ensuite évalués au regard d'un niveau de jeu puis de leur efficacité personnelle dans leur collectif. Un temps mort permet aux candidats de se concerter et d'opérer des choix défensifs.

### Rapport de jury

- Préparation avant l'épreuve : L'état de forme doit être optimal pour se présenter à la pratique handball. Se préparer également en maîtrisant le règlement fédéral. L'épreuve handball dure longtemps ce qui nécessite pour le candidat une préparation adaptée et progressive au sein de l'échauffement. Rentrer dans les conditions de concentration requises pour un match, tout en étant en mesure de réaliser un échauffement général puis spécifique au handball, faisant donc apparaître de la coopération et de l'opposition.
- Réalisation : le début de la phase de jeu « de brassage » doit démontrer un fort engagement technico-tactique. Les moments de changement de ligne de jeu doivent être mis en œuvre de manière immédiate et adaptée

Sur le registre des connaissances : les candidats doivent attester d'une bonne connaissance du règlement et doivent l'exploiter à bon escient.

Sur le registre des capacités : il est attendu que le joueur influence positivement le déroulement du match (ou à minima ne le perturbe pas), en mobilisant des ressources informationnelles et décisionnelles au cœur de l'activité, mais également des ressources motrices lui permettant de gagner en efficacité (expl : tirs variés, manipulation de balle rapide...). Sur le plan perceptif, il est attendu que le candidat prouve sa capacité d'adaptation aux différents dispositifs défensifs proposés, et sache se montrer polyvalent dans les différents statuts (attaquants/défenseur) et postes qu'il occupera.

Sur le registre des attitudes : au-delà du respect des règles, partenaire et adversaire, le jury apprécie les candidats qui font preuve de combativité et qui sont capables de communiquer positivement au sein de leur équipe pour construire un projet collectif.

o Performance : les candidats doivent présenter un bilan quantitatif de leurs actions individuelles. Ils doivent bonifier le jeu par des actions adaptées et efficaces. Les meilleurs candidats saisissent toutes les opportunités pour performer individuellement (duel, tir...), tout en se mettant au service du groupe grâce à un registre de jeu varié et une capacité d'adaptation aux partenaires (passes décisives, enclenchements...).

#### 7.6.3.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice efficace permettant témoignant d'un haut niveau de performance

Efficace dans l'analyse et dans la réalisation performante. Capable d'induire, de bonifier la balle, et de gérer le jeu collectivement à travers une gamme de jeu complète avec ou sans la balle. Souvent décisif dans le jeu et en mesure de se créer, ou de créer pour l'équipe les opportunités permettant de faire basculer le rapport de force en leur faveur.

Au niveau énergétique, le maintien d'un haut niveau d'intensité tout au long de l'épreuve est attendu.

Apporte une combinaison et un enchaînement de différentes actions adaptées aux dispositifs défensifs proposés (exemple : rentrée opportune en 2ème pivot). En défense, les différentes intentions défensives sont maîtrisées et articulées afin de pouvoir aider leurs partenaires mais aussi de faire peser de l'incertitude sur l'attaque en variant ces intentions.

La maîtrise technique est réelle et opportune. Les actions sont systématiquement efficaces tant en attaque qu'en défense.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve

L'adaptation est possible grâce à une analyse de son jeu (point fort et point faible) et à une modification de ses actions. La réussite est présente mais pas régulière sur l'ensemble de la première phase, elle est induite par le rapport de force en présence.

L'enchaînement d'action est fluide avec des changements de rythme pertinents en s'adaptant à l'adversaire. En revanche, des difficultés à coordonner leurs actions avec celles de leurs partenaires, surtout en défense où l'entraide est limitée. Est capable de maintenir un engagement physique adapté aux exigences de l'épreuve.

Maîtrise les fondamentaux (débordement, démarquage, intentions et placement défensifs) avec une efficacité dépendante du rapport de force.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation)

Repère certaines opportunités flagrantes, qu'il est capable d'exploiter de manière occasionnelle.

Occupe les postes principaux et assure la continuité du jeu avec un impact limité dans le rapport de force : Relayer, finisseur et simple utilisateur d'opportunités.

Maîtrise un registre limité de sortie de balle, de débordement ou d'intentions défensives. En défense, ils mettent en œuvre certaines actions individuelles quand le rapport de force est en leur faveur.

Au niveau énergétique, des ressources limitées qui entraînent un niveau d'engagement physique variable.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice.

La prestation est souvent incohérente en raison d'une gestuelle inadaptée, voire dangereuse. Des ressources limitées qui permettent seulement l'expression d'une motricité inadaptée.

Subi le jeu en raison d'éléments techniques non maîtrisés (placement, engagement, réception, passe, tir...).

En dessous de 3/20, une motricité qui nuit réellement au jeu se traduisant par des pertes de balle fréquentes. Les règles essentielles du handball ne sont pas respectées (engagement, touches, contact...). Ce niveau de jeu est irrecevable de la part de candidat au CAPEPS.

### 7.6.3.3. Conseils aux candidats

#### 7.6.3.3.1. Se préparer

- Anticiper l'épreuve à venir par un entraînement régulier et intensif aux différents postes d'attaque et de défense en tenant compte des différents dispositifs et effectifs. La condition physique doit être optimale pour se présenter dans de bonnes dispositions à la pratique handball.
- Se préparer lors de l'échauffement par une progressivité dans les tâches. L'objectif étant d'être opérationnel dès le début de l'évaluation.
- Maîtriser parfaitement et exploiter à bon escient le règlement du handball.

#### 7.6.3.3.2. Réaliser

- Le candidat doit s'engager dès les premiers instants. Mais cet engagement doit être maîtrisé et au service du collectif. Le candidat doit rendre les actions de ses partenaires efficaces pour rendre les siennes efficaces.
- Le candidat doit démontrer une analyse par l'action. Il doit ajuster son jeu, il doit faire le bon choix, il doit être efficace dans le fait de se projeter vers la cible adverse dans la dialectique défense/montée de balle. Il doit aussi ajuster son jeu en attaque placée. Enfin, le repli va démontrer l'efficacité de sa préparation au regard des phases de jeu successives.
- Les candidats doivent être en mesure d'occuper différents rôles et statuts, et de se montrer adaptables en fonction des types de dispositifs défensifs. L'adaptabilité se traduit également par une coopération active avec les membres de son équipe (par exemple : communiquer en défense, s'entraider...).

#### 7.6.3.3.3. Performer

- Le candidat doit être efficace face au but et à la défense adverse. Le rapport des actions performantes doit être en sa faveur.
- Le candidat doit bonifier le jeu de ses coéquipiers. Les passes décisives en sont un des reflets.
- Le candidat doit également faire basculer le rapport de force en sa faveur en défense par des actions de harcèlements, de dissuasions, de neutralisations et d'interceptions (HDNI).

## 7.6.4. Basket Ball

### 7.6.4.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve consiste à produire une prestation physique répartie en deux phases : une première phase de brassage en trois contre trois sur demi-terrain et une seconde phase en quatre contre quatre sur tout le terrain.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Le candidat doit, dès l'échauffement, se préparer afin de garantir une prestation efficace.

Pour performer lors des matchs et ainsi faire basculer le rapport de force en faveur de son équipe, il cherchera à réaliser et adapter une réponse motrice à son plus haut niveau d'expertise en attaque et en défense.

Les temps de jeu par candidat sont de deux fois 6 minutes sur le trois contre trois, et de deux fois 8 minutes sur le quatre contre quatre.

À l'issue de la phase de brassage, le jury se concerta pour constituer des poules homogènes en leur sein.

#### 7.6.4.2. Niveau des prestations

Les candidats sont dans l'ensemble préparés. Nous avons cependant pu constater chez certains d'entre eux une dégradation de la qualité de leurs réponses motrices, probablement due à une condition physique insuffisante.

Une communication au sein de l'équipe s'est parfois installée d'une manière positive, optimisant le rendement de chacun des candidats par des organisations collectives défensives et/ou offensives pertinentes.

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance :

L'utilisation d'un bagage technique complet (formes de tirs, de dribbles et de passes variées) ainsi qu'une adaptation tactique dans le jeu à deux et à trois dans les espaces clés et variés (intérieur et extérieur) font systématiquement basculer le rapport de force en faveur de son équipe.

La défense reflète la capacité à mener des actions organisées (aides, rotations défensives complexes) et à s'adapter à des situations d'écran sur porteur et non porteur de balle.

La capacité à être décisif à tout moment du match constitue un indicateur prégnant de ce bandeau.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

L'utilisation d'un bagage technique préférentiel ainsi qu'une adaptation tactique dans le jeu à deux (exploitation des écrans sur porteur et/ou non porteur de balle) dans quelques espaces clés font souvent basculer le rapport de force en faveur de son équipe.

La défense reflète la capacité à mener des actions individuelles (sur porteur et/ou non porteur de balle) et collectives (aides) simples.

La capacité à être parfois décisif constitue un indicateur prégnant de ce bandeau.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

L'utilisation d'une motricité spécifique, occasionnelle ou stéréotypée, ainsi qu'une adaptation tactique simple dans le jeu à deux font rarement basculer le rapport de force en faveur de son équipe.

La défense reflète la capacité à mener des actions individuelles et collectives mais tardives et/ou inadaptées.

La capacité à être décisif est rare et n'apparaît qu'avec un faible niveau de pression.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas de répondre au contexte de l'épreuve

La motricité spécifique est insuffisante voire inexistante (peu ou pas de maîtrise de ses appuis, tant en attaque qu'en défense, et difficultés à atteindre la cible même dans un espace proche).

L'adaptation tactique parasite l'organisation collective et influe le rapport de force en défaveur de son équipe.

En défense, la règle du non contact n'est pas respectée (soit par méconnaissance, soit par manque de maîtrise).

La capacité à être décisif est inexistante.

#### 7.6.4.3. Conseils aux candidats

##### 7.6.4.3.1. Se préparer

Une tenue correcte est exigée (chaussures d'intérieur, short, T-shirt blanc).

Les candidats doivent connaître et maîtriser le règlement fédéral du basket-ball.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

L'épreuve impose une condition physique permettant d'enchaîner et de maintenir un haut niveau de performance lors plusieurs séquences de jeu.

Les candidats sont capables de s'échauffer progressivement, seuls et à plusieurs.

Il est rappelé que les ressources technico-tactiques attendues proviennent d'une préparation et d'un vécu significatif de l'activité (entraînement et compétition).

#### 7.6.4.3.2. Réaliser

Les candidats doivent faire la preuve d'une maîtrise des fondamentaux, individuels et pré-collectifs en attaque comme en défense. Des temps de concertation au sein des équipes doivent être utilisés pour améliorer l'organisation collective (offensive et défensive).

Il s'agira pour eux de montrer leur capacité à gagner leurs duels au sein d'un jeu à deux et/ou à trois pour faire basculer le plus souvent possible le rapport de force en faveur de leur équipe.

#### 7.6.4.3.3. Performer

Les candidats doivent être capables de maintenir une intensité et un volume de jeu significatifs à un haut niveau d'efficacité.

Une prise d'initiative lucide et déterminante est attendue d'un candidat performant.

### 7.6.5. Volley Ball

#### 7.6.5.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Les candidats précisent à l'avance un poste préférentiel (passeur, libéro, attaquant) qui permet de constituer les équipes mais ne sert en aucun cas à évaluer le niveau de pratique.

2 phases de jeu sont proposées aux candidats afin d'évaluer leur capacité à s'adapter individuellement et collectivement à une contrainte d'espace.

La prestation des candidats est évaluée dès la phase d'échauffement. Celle-ci, gérée de manière autonome, dure 30 minutes avec un accès libre aux ballons. L'échauffement au filet n'est quant à lui possible qu'à partir de 15 minutes. Il incombe aux candidats de veiller à gérer les temps d'attente afin de maintenir un état corporel propice à l'effort.

La première phase dite de "brassage" permet au jury d'évaluer sur une durée minimale de 10 minutes de temps de jeu effectif le niveau de pratique des candidats lors d'une opposition en 4 contre 4 sur un terrain de dimensions 9mX18m. Chaque équipe dispose de 3 services qui sont effectués de manière consécutive par le même joueur, quel que soit le résultat de l'échange. Une fois les 3 services exécutés l'équipe adverse effectue une rotation et récupère le ballon pour réaliser de nouveau 3 services. Le serveur a le statut de joueur arrière et doit respecter les règles associées à ce rôle (cf règlement fédéral) Le jury répartit ensuite les candidats au sein d'équipes de niveau.

La deuxième phase se déroule sur un terrain de dimensions 9mX14m pour une durée de temps de jeu effective minimale de 20mns pour tous les candidats. Un temps mort technique de 2 mns sera imposé aux équipes. Elles sont alors autorisées à effectuer toutes les modifications qui leur semblent nécessaires en termes d'organisation collective, notamment le positionnement et l'alternance des joueurs aux différents postes.

Au cours de cette phase le règlement fédéral est appliqué.

À tout moment le jury se réserve le droit d'intervenir sur les rotations au sein des équipes et la possibilité d'échange de joueurs afin de maintenir un rapport de force le plus équilibré possible.

La hauteur du filet est de 2,24 m pour les filles et 2,43m pour les garçons.

Nous souhaitons porter l'attention des candidats sur le fait que le changement de dimensions du terrain ainsi que l'évolution du rapport de force doivent engager de leur part des adaptations en termes de choix individuels et collectifs.

Il s'agit donc de se préparer non seulement à intégrer les contraintes réglementaires fédérales et la motricité spécifique du volleyeur mais également à s'adapter à des changements de contexte.



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

Le jury apprécie tout au long de l'épreuve le niveau de jeu des candidats de manière qualitative en s'appuyant sur des indicateurs liés au jeu avec ballon mais également au jeu sans ballon. Ce dernier est souvent un révélateur pertinent d'une réelle intégration par le candidat des éléments efficaces et efficaces de la motricité du volleyeur et de sa compréhension des enchaînements d'actions nécessaires dans un jeu collectif.

Lors de la 2ème phase un critère quantitatif lié à l'efficacité des actions permet également de situer le niveau de prestation des joueurs.

Nous engageons les candidats spécialisés dans un poste à utiliser leurs compétences pour optimiser le niveau de performance collective.

#### 7.6.5.2. Niveau des prestations

##### • BANDEAU 1

Le candidat n'assure pas la continuité du jeu.

Au sein de ce premier bandeau nous distinguons :

Les notes en-dessous de 3/20 : CANDIDAT NON RECEVABLE.

Le candidat nuit réellement au jeu. Il se met en danger ainsi que ses partenaires ou adversaires (exemple : percute un partenaire, pénètre sous filet, ...). Il ne maîtrise pas les règles essentielles du volley-ball (rotation des joueurs, lignes de service, ...).

Ce niveau de jeu est irrecevable de la part de candidats au CAPEPS.

Les notes au-dessus de 3/20 : CANDIDAT NON PREPARE.

Le candidat dégrade le jeu par méconnaissance ou en raison d'une motricité inadaptée.

Individuellement :

Le bagage technique du candidat est insuffisant et pénalise la continuité du jeu. L'intervention sur le ballon conduit le plus souvent à une faute directe et à la perte du point (exemple : frappe explosive non contrôlée).

Le service est réalisé par-dessous (à la cuillère) ou le taux d'échec est important.

Le contre est absent ou inadapté voire dangereux.

La défense se fait debout face au filet.

Collectivement :

Le candidat gêne ou perturbe le jeu (exemple : n'occupe pas son poste). Le candidat est spectateur, il n'assume aucun rôle et ne se rend pas disponible pour ses partenaires (exemple : joueur statique, debout ; zone d'intervention limitée à l'espace personnel ; pas d'anticipation posturale).

Règlement : la connaissance des règles est succincte (exemple : jeu au poste, rotation des joueurs).

##### • BANDEAU 2

Le candidat est PREPARE, POTENTIELLEMENT RECEVABLE, NON EFFICIENT.

Il participe au jeu et permet sa continuité.

Individuellement :

Le candidat assure la continuité du jeu en condition favorable. La réussite de l'intervention sur le ballon est occasionnelle : assurée en situation maximale, non assurée en situation minimale.

Le candidat se déplace sans changement de rythme.

Le service est une mise en jeu de type « tennis ».

Le contre est présent mais inefficace.

La défense est en retard par manque de préparation (pas de reprise d'appuis).

Collectivement :

Le candidat participe à la construction du jeu en trois touches : le réceptionneur amène la balle en zone avant. Le passeur conserve la balle en zone avant. L'attaquant envoie dans le camp adverse.

Le jeu sans ballon est insuffisant (pas de soutien d'attaque, du contre ; peu d'anticipation posturale, ...).

Règlement : Quelques fautes persistent (exemple : faute au filet).



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

#### • BANDEAU 3

Le candidat est PREPARE, RECEVABLE, EFFICIENT.

Il favorise le jeu et contribue à faire pencher le rapport de force en faveur de son équipe quel que soit son rôle.

Individuellement :

Le candidat est capable d'assurer la continuité du jeu même en situation minimale.

La réussite de l'intervention sur le ballon est très fréquente en situation maximale et plus aléatoire en situation minimale.

Les phases de déplacement sont différenciées et adaptées à la situation de jeu.

Le service est réalisé en appui ou en suspension, il est puissant ou flottant.

Le contre est réalisé avec une intention (protection d'une zone ou opposition à l'axe de force de l'attaquant).

L'attitude défensive se caractérise par une attitude préparatoire, des déplacements adaptés et une orientation vers le passeur.

Collectivement :

Le candidat favorise la construction du jeu : le réceptionneur met le passeur en condition favorable.

Le passeur met l'attaquant en situation favorable (qualité et choix de passe).

L'attaquant fait basculer le rapport de force le plus souvent.

Le jeu sans ballon est présent mais imprécis (attitude de soutien de contre mais mauvais positionnement).

Règlement : connu et maîtrisé (exemple : permutation)

#### • BANDEAU 4

Le candidat est PREPARE, RECEVABLE, PERFORMANT.

Il s'adapte en permanence au rapport de force en tenant compte à la fois de ses partenaires et adversaires.

Individuellement :

Le candidat est capable de bonifier une situation minimale.

La réussite de l'intervention sur le ballon est quasi systématique en situation maximale et régulière en situation minimale. Pour cela le candidat utilise une grande variété de techniques offensives et défensives (attaque ligne, attaque diagonale, feinte, corse, défense haute, défense réflexe, ...).

Les phases de déplacement sont différenciées, adaptées, rythmées et précises.

Les services sont variés et tactiques.

Le contre est adapté quelle que soit la situation de jeu.

L'attitude défensive est très basse, orientée avec des déplacements rythmés et précis. Le candidat est capable de compenser si nécessaire.

Collectivement :

Le candidat est un joueur ressource pour son équipe.

Il est capable de prendre en compte l'organisation collective de son équipe et de l'ajuster dans le jeu et hors du jeu (temps mort).

Le réceptionneur met le passeur dans des conditions optimales.

Le passeur bonifie le ballon reçu par ses choix et la qualité de ses passes.

L'attaquant rompt quasiment systématiquement l'échange.

Le jeu sans ballon est présent et précis (soutien de contre ou d'attaque placé).

Règlement : connu, maîtrisé et au service du jeu (exemple : passeur pénétrant).

### 7.6.5.3. Conseils aux candidats

#### 7.6.5.3.1. Se préparer

Il nous paraît essentiel que les candidats s'inscrivent dans un projet de formation qui dépasse le simple cadre de leur formation initiale. Si la connaissance du règlement et les bases techniques simples semblent faciles d'accès, répondre aux exigences de l'épreuve réclame un panel d'actions beaucoup





## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

plus large. L'acquisition d'une motricité sécuritaire adaptée au niveau de l'engagement, notamment dans le jeu au filet, est une nécessité absolue.

S'entraîner dans divers contextes est essentiel : varier les partenaires, les systèmes de jeu, les niveaux de jeu et les espaces notamment.

#### 7.6.5.3.2. Réaliser

Le jury conseille aux candidats d'explorer les différents rôles et statuts qu'ils seront peut-être amenés à adopter au cours de l'épreuve. Tenir les rôles de passeur, d'attaquant, de serveur, de défenseur...ne s'improvise pas et exige une préparation étoffée qui ne peut se limiter à un seul champ.

La maîtrise technique doit permettre de maintenir la continuité dans le jeu et de chercher la rupture en situation favorable d'attaque. Les candidats doivent notamment utiliser des variations simples de trajectoires de balle et adapter l'intensité d'engagement à l'aspect plus ou moins favorable de la situation.

Le jeu en réaction est ici dépassé pour voir apparaître des candidats qui enchaînent des actions au sein d'un système préétabli mais difficilement adaptable.

#### 7.6.5.3.3. Performer

Les meilleurs candidats se montrent capables non seulement de se montrer décisifs à titre individuel mais également par leur impact dans le système collectif. Cela témoigne souvent d'un recul réflexif sur leur pratique et une mise à distance de l'action qui s'acquiert notamment par une habitude d'encadrement.

L'analyse du rapport de force et de l'organisation adverse doit amener à adapter les systèmes défensifs (1-3 ou 2-2 généralement) et offensifs pour exploiter toutes les solutions offensives en diversifiant et alternant les temps et les zones d'engagement.

A titre individuel s'attacher à bonifier les situations qu'elles soient favorables ou défavorables réclame une capacité d'adaptation qui révèle un engagement important dans le jeu et une anticipation des actions à venir. Le jury invite les candidats à varier les prises d'information dans le jeu (postures des adversaires et des partenaires, systèmes utilisés, historique du jeu...).

L'acquisition d'un panel de techniques offensives et défensives varié est un processus long qui ne peut être envisagé à court terme.

### 7.6.6. Football

#### 7.6.6.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Durant l'épreuve, l'éthique sportive doit être observée par l'ensemble des candidats. Il est nécessaire d'adopter une attitude exemplaire, respectueuse, en adéquation avec les exigences du concours. Le fait de réaliser une faute grave ou d'enfreindre avec persistance les lois du jeu est pris en compte lors de l'évaluation. Chaque candidat est garant de la préservation de son intégrité physique ainsi que de celle des autres joueurs.

Le jury rappelle l'obligation de se présenter avec une tenue réglementaire et adaptée à la pratique du football sur gazon naturel (chaussures adaptées, bas, protège-tibias, short, aucun objet ou bijoux dangereux ne sera autorisé) ainsi qu'avec un tee-shirt blanc (sans signe distinctif) à manches courtes ou longues.

Le jury est amené à pénaliser durement un candidat qui manifeste une méconnaissance flagrante et/ou récurrente du règlement en vigueur dans l'épreuve et s'il n'agit pas de façon évidente selon la logique interne de l'activité. Dans cette perspective, le candidat qui présente une méconnaissance des modalités d'intervention sur le ballon, l'adversaire, le partenaire et qui ignore les aspects fondamentaux de l'activité (marque, aire de jeu, hors-jeu...), s'expose à la rigueur sans concession du jury. À l'inverse, le jury reçoit de façon très favorable un candidat qui développe un investissement remarquable et qui propose une attitude exemplaire sur la totalité de l'épreuve.

#### Déroulement de l'épreuve

La prestation physique est appréciée dès la fin de l'appel.

À l'issue d'une phase initiale de préparation (échauffement personnel et individuel avec ou sans ballon suivi d'un jeu de conservation), l'épreuve se déroule en deux phases sur la base d'une opposition à 7 contre 7 sur un terrain de 68 mètres par 50 mètres :

### Rapport de jury

- la première phase d'une durée de 10 minutes permet à la fois d'évaluer le niveau de performance des candidats et de constituer des équipes de façon homogène pour la deuxième phase.
- la deuxième phase d'une durée de 20 minutes avec un temps de repos après 10 minutes de jeu, permet d'évaluer de façon définitive les candidats.

#### Règlement spécifique de l'épreuve

La prestation physique des candidats est arbitrée par un membre du jury qui fait respecter des aménagements spécifiques dans l'épreuve :

- La ligne de hors-jeu est placée à 13 mètres du but.
- Les touches s'effectuent au pied sauf celles dans les 13 mètres adverses : l'adversaire étant placé à 6 mètres du ballon.
- A l'intérieur de la surface de réparation matérialisée par cette ligne, toutes les fautes seront sanctionnées par un pénalty.
- Sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes aboutissent à un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon.
- Sur but marqué, la reprise du jeu est exécutée à la main par le gardien, le ballon devant franchir la ligne des 13 mètres.
- Toutes les relances du gardien sont réalisées à la main, le dégagement au pied est interdit (de volée ou en drop).
- Sur sortie de but, la reprise du jeu se joue au pied, ballon arrêté dans la surface de réparation, la balle devant franchir la ligne des 13 mètres.
- Le gardien ne peut se saisir du ballon s'il a été botté volontairement par un de ses partenaires.

#### 7.6.6.2. Niveau des prestations

L'épreuve engage les candidats à une attention particulière sur les plans technique, tactique et physique. La présence du jeu aérien rend l'épreuve authentique, néanmoins l'utilisation abusive d'un jeu long mal maîtrisé pénalise le candidat.

Le jury note une réelle amélioration de la préparation des candidats aux exigences spécifiques de l'épreuve.

Le jury constate encore le fait que quelques candidats mobilisent un niveau de ressources très insuffisant sur les plans technique, tactique, énergétique ce qui ne leur permet pas de présenter une prestation physique digne d'un concours de recrutement d'enseignant d'EPS. A contrario, quelques candidats relevant d'un très bon niveau d'optionnaires rayonnent tout au long de l'épreuve et font en permanence basculer le rapport de force en faveur de leur équipe.

Réponse motrice efficace permettant de témoigner d'un haut niveau de performance :

- Faire régulièrement évoluer le rapport de force en faveur de son équipe dans les registres offensif et défensif.
- Avoir une aisance technique et une lecture de jeu permettant d'enchaîner les actions efficacement, dans différents secteurs et registres de jeu et dans différentes zones du terrain.
- Etre capable de bonifier les ballons joués, y compris dans des espaces réduits et sous très forte pression temporelle.
- Prendre des risques opportuns dans le domaine offensif, permettant à son équipe de créer et/ou d'exploiter le déséquilibre.
- Déployer un volume de jeu conséquent avec et sans ballon, et ceci tout au long de l'épreuve.
- Manifester une attitude et un investissement remarquables au service de l'efficacité collective.

Réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

- Faire le plus souvent évoluer le rapport de force en faveur de son équipe dans les registres offensif et/ou défensif.
- Etre capable de progresser et de fixer l'adversaire.
- Avoir une aisance technique et une lecture de jeu permettant d'assurer la continuité des actions sauf à très haute pression défensive.

- Déployer un volume de jeu important bien que des variations d'intensité puissent apparaître durant l'épreuve.

Réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve :

- Faire parfois basculer le rapport de force en faveur de son équipe dans un registre préférentiel (offensif ou défensif) et rarement dans l'autre.
- Avoir une aisance technique et une lecture de jeu permettant d'assurer la continuité des actions sous pression défensive modérée.
- Des pertes de balles et/ou des choix inopportuns apparaissent dès que les espaces et le temps disponible se réduisent.
- Ne révèle pas un volume de jeu suffisant tout au long de l'épreuve.
- N'investit pas toutes les zones du terrain.
- Absence de prise de risque (jeu latéral ou en soutien très fréquent) ou prise de risque inadaptée.

Réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice :

- Faire basculer le plus souvent le rapport de force en défaveur de son équipe.
- Motricité inadaptée en termes de courses, d'appuis et de maîtrise du ballon.
- Avoir un faible registre technique et tactique qui entraîne des pertes de balle quasi systématiques.
- Volume de jeu faible et uniquement dicté par la présence du ballon dans l'espace proche.
- Ressources énergétiques beaucoup trop faibles pour avoir une influence sur le jeu et son rapport de force.

Niveau de prestation des gardiens : Le jury met en garde les candidats quant au choix du poste de gardien de but : ce dernier est soumis aux mêmes exigences que les joueurs de champ et demande des compétences spécifiques dans différents registres (technique, tactique, physique, oral ...).

Le candidat qui choisit d'évoluer à ce poste par défaut ou stratégie d'évitement (réponse motrice très insuffisante) s'expose à la rigueur du jury.

Le jury conseille aux candidats gardiens de but de mobiliser un registre le plus élargi possible de leurs compétences (prises de balle, plongeurs, sorties, relances) lors de la phase de préparation spécifique en début d'épreuve. L'intensité et l'enchaînement des actions seront notamment appréciés.

Ont témoigné d'une réponse motrice insuffisante voire irrecevable les candidats gardiens de but qui ont présenté une attitude statique, des appuis instables et réalisé des arrêts fortuits. Ces candidats gardiens ont produit par ailleurs des sorties rares et inappropriées, parfois dangereuses et une relance mal assurée.

Ont témoigné d'une réponse motrice efficiente les candidats gardiens de but qui ont proposé une motricité spécifique du poste dans les différents registres : parades, sorties, relances, communication avec la défense.

Ont témoigné d'une réponse motrice efficace les candidats gardiens de but qui ont réalisé des arrêts déterminants sur les différentes formes de frappes et qui par leurs placements ont induit les comportements offensifs adverses. Ils ont réalisé des sorties et des relances pertinentes et ont communiqué opportunément avec l'ensemble du collectif. Leur lecture du jeu permet d'anticiper certains comportements offensifs adverses et d'apporter de la sérénité défensive à leur équipe.

#### 7.6.6.3. Conseils aux candidats

La prestation physique est appréciée dès la fin de l'appel et ce durant toute la durée de l'épreuve.

A ce titre, le jury conseille aux candidats de mettre en place toutes les formes d'activation, de préparation et de récupération devant leur permettre d'effectuer une prestation régulière et soutenue au meilleur de leurs possibilités.

Le jury conseille aux candidats de maintenir un niveau d'activation suffisant entre les deux phases (mobilisations musculaires variées, formes activo-dynamiques, hydratation...) pour performer tout au long de l'épreuve.

Le jury attend également des candidats une attention permanente dans l'optique de s'approprier et de respecter les informations et consignes données lors du protocole (règles du jeu, attribution des maillots, attitudes en tant que ramasseurs de balle...).

#### 7.6.6.3.1. Se préparer

Le candidat qui se prépare, planifie un travail spécifié et orienté en rapport aux exigences physiques et sportives de l'épreuve de football :

- Le jury invite les candidats à se préparer spécifiquement au contexte (durée de jeu, effectif, hétérogénéité des partenaires...) et aux exigences de l'épreuve. Les candidats doivent être capables de réaliser des efforts brefs, répétés et intenses pendant les séquences de jeu.
- Le jury insiste sur la nécessité d'avoir une pratique régulière et soutenue tout au long de l'année de préparation.
- Le jury conseille également aux candidats, en dépit de la période sans compétition fédérale du mois de juin, de poursuivre une préparation athlétique adaptée. Le jury préconise un travail de puissance équilibré entre les capacités aérobies et anaérobies sur les quatre dernières semaines précédant la convocation.
- Le jury conseille aux candidats de se présenter à l'épreuve proche de leur poids de forme optimal.
- Le jury conseille aux candidats d'adapter leur équipement en fonction des conditions météorologiques (chaussures adaptées : de type crampons « moulés » et crampons « vissés »).

#### 7.6.6.3.2. Réaliser

Le candidat qui réalise, participe au jeu de son équipe en assurant la continuité du jeu :

- Etre capable de jouer à effectif réduit et d'investir les différents rôles au sein de son équipe.
- La maîtrise technique du candidat doit permettre une continuité dans le jeu.
- Avoir un volume de jeu constant tout au long de l'épreuve.
- S'impliquer pleinement dans les nombreux changements de statuts liés au format de l'épreuve.
- Etre capable d'optimiser ses ressources énergétiques.

#### 7.6.6.3.3. Performer

Le candidat qui performe, est le dépositaire du jeu de son équipe, son rayonnement est à l'origine du basculement du rapport de force dans la majorité des cas :

Dépasser son rôle initial : ne pas se cantonner à sa ligne de prédilection.

- Evoluer au cœur du jeu.
- Prendre des initiatives et des risques opportuns permettant de faire basculer le rapport de force en faveur de son équipe (dribbles, changements de rythme, tirs, jeu de volée, jeu long...).
- Révéler une aisance technique et une lecture de jeu permettant notamment d'enchaîner des actions efficacement, dans différents secteurs et registres de jeu et dans différentes zones du terrain et à très haute pression défensive.
- Mobiliser l'ensemble de ses ressources à un niveau optimal (physiques, affectives...) et ce pendant toute la durée de l'épreuve quelles que soient les conditions météorologiques.
- Changer et /ou anticiper rapidement les changements de statut afin d'être efficace dans les phases de transitions (offensive-défensive et défensive-offensive).

### 7.6.7. Rugby

#### 7.6.7.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Une tenue réglementaire est indispensable (Short type rugby, chaussures à crampons, protège-dents) L'appel est réalisé à 14h.

Dès la fin de l'appel et le début de l'épreuve, les candidats-es effectueront un échauffement individuel et collectif, d'une durée d'environ 30 minutes, la prestation du candidat est appréciée dès l'échauffement. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contacts...). Durant cette phase, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement et tactiquement (par ex : organisation de lancements de jeu).



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 7 ou 8 joueur-se-s sur un espace de 65 à 70m de long sur 40 à 50m de large. Le jury se réserve le droit de modifier la composition des équipes.

L'organisation des équipes est laissée libre aux candidat-e-s. La polyvalence étant recherchée en attaque et en défense sur l'ensemble de l'épreuve, le jury impose aux trois joueur-se-s les plus proches de la remise en jeu, de constituer la phase statique de mêlée ou touche.

Le règlement est identique à celui du rugby à XV, catégorie C, avec les aménagements suivants :

- Les candidates jouent avec un ballon taille 4. Les candidats jouent avec un ballon taille 5.
- La mêlée s'effectue à trois joueur-se-s, 2 en 1<sup>o</sup> ligne et 1 en 2<sup>o</sup> ligne. Les différents lancements de jeu sur mêlée fermée sont autorisés. La mêlée est simulée et le ou la demi-e de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 4 joueur-se-s maximum, lanceur-se et relayeur-se compris-e. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 et 10 m de la ligne de touche. Le soulevé en touche type lift est interdit.
- La ligne des 22m est remplacée par une ligne située à 10m de la ligne de but.
- L'équipe qui marque un essai effectue le coup de renvoi.
- Le temps d'épreuve est découpé en deux séquences d'environ 16 minutes effectives d'évaluation.
- Une mi-temps de 10 minutes est prévue entre les 2 séquences de jeu.

Le jury se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de force à tout moment de l'épreuve. En cas de tournoi à 3 équipes, l'ordre des matches est tiré au sort avant l'échauffement.

#### Procédures de notation

Les candidat-e-s sont évalué-e-s selon un indice de jeu correspondant au rapport du volume de jeu du ou de la candidat-e et de son efficacité, associée à une hiérarchisation des candidat-e-s.

Les candidat-e-s ayant un très faible volume de jeu seront pénalisé-e-s même si leurs actions sont efficaces.

Les actions évaluées prennent en compte les comportements en tant que porteur de balle, non porteur de balle et défenseur.

Ces actions sont répertoriées en actions bonifiées, positives, neutres, négatives ou pénalisantes.

La valeur des actions prend en compte la capacité :

- à s'engager avec pertinence dans l'activité.
- à prendre des initiatives et à renverser le rapport de force en attaque comme en défense.
- à réaliser des habiletés gestuelles spécifiques inhérentes aux différents rôles.

En conclusion :

Le respect du protocole est un gage d'équité pour les candidat-e-s.

#### 7.6.7.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable :

- Méconnaissance du rugby (règlement, circulation des joueurs, diversité des rôles etc..) et/ ou implication épisodique dans l'activité (évite les défis, manque d'engagement, espace d'intervention limité, toujours à la périphérie du jeu, très faible volume de jeu), pas de prise d'initiative dans le jeu.
- La réponse motrice ne s'exprime que dans un rapport d'opposition sans pression.
- Un haut niveau d'engagement physique mais des grandes lacunes techniques occasionnant un danger notamment dans les attitudes au contact et au duel.
- Faible disponibilité pour le jeu et absence de participation active dans les phases de conquête.
- Registre technique insuffisant pénalisant la continuité du jeu de leur équipe.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu ou nombreuses actions inadaptées.

Qualitativement : Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, ou pénalisant systématiquement la continuité du jeu, fautes réglementaires graves et/ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

La réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve :

- Profil "énergétique" présentant une présence importante au ballon, désordonnée ou stéréotypée.
- La réponse motrice ne révèle des capacités que dans un statut d'attaquant-e ou de défenseur-se.
- Expression de la réponse motrice uniquement dans un rapport d'opposition avec peu de pression.
- -Activité épisodique ou décroissante durant toute la durée de l'épreuve en attaque et en défense.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : volume d'actions qui se situe en dessous ou au niveau de la moyenne de l'équipe.

Qualitativement : Prédominance d'actions neutres, dont la valeur est inférieure ou égale au volume d'actions de l'équipe.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

La réponse motrice témoigne d'une activité régulière durant les deux séquences en attaque et en défense :

- Conservation du ballon sur la ligne de front.
- Choix adaptés et intégration dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité.
- Prise d'initiatives dont la réalisation ne modifie pas systématiquement le rapport de force.
- Cantonnement dans un rôle mais peu de suppléance.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu conséquent, supérieur à la moyenne de l'équipe.

Qualitativement : Equilibre entre les actions positives et négatives en attaque et en défense. La valeur des actions est supérieure au volume d'actions de l'équipe.

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de maîtrise de l'activité :

Durant les deux séquences :

- Volume de jeu important et constant.
- Registre technique et tactique complet en attaque et en défense
- Création des actions décisives de déséquilibre du rapport de force.
- Prestation constante et niveau d'intensité élevé durant les deux séquences de jeu.
- Communication efficace en défense et en attaque

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu très important, largement supérieur à la moyenne des volumes d'actions de son équipe.

Qualitativement : Grande quantité d'actions positives dont la valeur est également supérieure à la moyenne des volumes d'actions de l'équipe et majorée par des bonus.

#### **7.6.7.3. Conseils aux candidats**

##### **7.6.7.3.1. Se préparer**

Se préparer individuellement et collectivement pour maintenir un niveau de prestation élevé pendant toute la durée de l'épreuve. Le jour de l'épreuve, on conseille au candidat lors de l'échauffement de mobiliser l'ensemble des techniques nécessaires à une pratique efficace et sécuritaire.

Un entraînement régulier (au moins deux séquences par semaine) est indispensable.

Intégrer le règlement spécifique de l'épreuve.

##### **7.6.7.3.2. Réaliser**

Assurer tous les rôles et les différents postes imposés dans les phases de lancement de jeu. Cela nécessite aussi une maîtrise de son engagement physique, ainsi qu'une maîtrise technique des gestes fondamentaux.

Respecter l'esprit, connaître et appliquer les règles du jeu (plus particulièrement autour de l'intervention sur le porteur de balle, le jeu au sol et la zone plaqueur-plaqué).

### 7.6.7.3.3. Performer

Le niveau de compétence 5 sert de référence à l'évaluation.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans tous les registres de performance.

Généralités

Dans le cas du port de lunettes ou de protection spécifique, le matériel doit être agréé par la réglementation fédérale.

### 7.6.8. Judo

#### 7.6.8.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve consiste à réaliser trois à quatre combats de 4 minutes. Deux phases de combats sont proposées. Les poules sont constituées en fonction des morphologies (poids et taille).

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo. Il réalisera en combat son système technico-tactique, en attaque et en défense afin de montrer son plus haut niveau de performance.

Les combats évolueront éventuellement en randori (évolution du degré d'opposition) lorsque l'un des combattants aura remporté le combat et que le jury le souhaitera.

#### 7.6.8.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance :

- Une adaptation efficace qui permet de faire basculer le rapport de force grâce à une adaptation de schéma technico-tactique au regard de l'opposition adverse. Le bagage technique est riche, varié, s'appuie sur un kumi kata préférentiel qui s'exprime à haut niveau d'opposition. Les attaques sont construites autour de techniques préférentielles qui s'enchaînent en attaque et en défense, debout et au sol au regard d'une bonne lecture des informations sur l'adversaire. La gestion des ressources énergétiques permet d'être efficace sur tout le combat et sur toute l'épreuve afin d'avoir un engagement lucide.

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

- Une adaptation motrice efficiente qui permet de souvent faire basculer le rapport de force grâce à un schéma technico-tactique pré-déterminé. Le bagage technique permet d'appréhender au moins deux secteurs du combat (Nage Waza et Ne waza) et s'appuie sur un travail de kumi kata standardisé. Le bagage technique s'organise autour d'une technique préférentielle qui a du mal à s'exprimer lorsque le rapport d'opposition est trop haut. Les attaques sont construites autour de schémas prédéterminés qui permettent quelques enchaînements. La gestion des ressources énergétiques diminue sur la durée de l'épreuve.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

- Une adaptation motrice pertinente qui permet parfois de faire basculer le rapport de force grâce à un schéma technico-tactique basique. Le bagage technique permet d'appréhender les opportunités offertes à partir d'un kumi kata adapté à la technique de projection choisie. Les attaques sont prévisibles et permettent parfois de faire basculer le rapport de force. Les attaques sont enchaînées avec des temps d'arrêt du fait d'une lecture tardive des intentions adverses. Les ressources énergétiques diminuent au cours des combats et sur la durée de l'épreuve.

Une réponse motrice insuffisante voire irrecevable qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice

- Une adaptation motrice qui ne permet pas de faire basculer le rapport de force. Les attaques sont directes et ne prennent pas en compte les réactions adverses. Le système technico-tactique s'organise autour d'actions défensives. Les attaques sont isolées avec une réalisation motrice qui ne permet pas de projeter et qui peut éventuellement nuire à l'intégrité physique du couple. Les informations relevées sont erronées ou absentes. Les ressources énergétiques ne permettent pas d'appréhender un combat.

#### 7.6.8.3. Conseils aux candidats

#### **7.6.8.3.1. Se préparer**

Les candidats doivent avoir vécu une pratique régulière du judo et avoir une expérience récente de la compétition. Les candidats doivent connaître le règlement FFJDA en vigueur et venir avec un judogi réglementaire sur lequel aucune publicité n'apparaîtra. Les candidats doivent avoir une connaissance fine des sollicitations inhérentes à l'activité afin de protéger leur intégrité physique. Ainsi, au-delà d'une préparation physique en amont de l'épreuve, les candidats doivent avoir une méthodologie d'échauffement précise et efficace qui leur permet de s'engager dans l'épreuve de manière lucide. Pour cela, il sera important de s'organiser collectivement afin d'augmenter progressivement l'intensité de l'échauffement. Il sera intéressant de réinvestir en pratique leurs connaissances des exercices traditionnelles. Il est rappelé que l'épreuve est éprouvante et que les candidats doivent savoir maintenir un niveau d'activation optimal.

#### **7.6.8.3.2. Réaliser**

Les candidats doivent mettre en œuvre leur système technico-tactique en s'engageant de façon conséquente dans la limite de la préservation de l'intégrité du couple. Les candidats devront s'adapter à différents profils d'adversaires (droitiers, gauchers, morphologies différentes). Le système tactique doit s'appuyer sur des attaques construites autour de techniques préférentielles. Les candidats devront enchaîner les attaques avec des variations de rythme et enchaîner au sol. Le système défensif devra être orienté vers une logique de reprise d'initiative. Les candidats devront savoir réguler le degré d'opposition lorsque le jury l'exige tout en cherchant à rester efficace.

#### **7.6.8.3.3. Performer**

Les attentes du jury vont dans le sens de l'efficacité (gagner ses combats) mais aussi de la maîtrise technico-tactique de l'affrontement. Le candidat doit se construire des repères utiles pour la gestion de cette épreuve (gestion de l'échauffement, préparation aux combats, récupération, hydratation, intensité des combats). Un vécu fédéral en compétition est conseillé afin de répondre au plus haut niveau de performance.

Généralités

- Les candidats sont tenus d'être autonomes durant la durée de l'épreuve :
- Tenue adaptée (deux judogi, zoori ...)
- Boisson, alimentation
- Pharmacie personnelle

### **7.6.9.Lutte**

#### **7.6.9.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve**

L'épreuve consiste à réaliser 2 à 5 combats de 2 x 2 minutes entrecoupées de 30 secondes de repos. Les candidats sont répartis en poules en fonction de leur poids. Le règlement utilisé est celui de la Fédération Française des Sports Universitaires (FFSU) avec quelques aménagements.

En cas d'une victoire trop rapide, le jury se réserve le droit de prolonger la prestation, éventuellement sous la forme d'un assaut (lutte demi-serrée).

Le candidat doit se préparer afin de garantir d'être prêt à réaliser une prestation technico-tactique en toute sécurité (savoir chuter et faire chuter sans risque). Lors des combats, il réalisera son plus haut niveau d'expertise par des combinaisons d'attaque et de défense pour performer.

#### **7.6.9.2. Niveau des prestations**

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents. Pour les deux profils il faudra renseigner les quatre niveaux de pratique suivants :

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance :

- Une adaptation efficace de l'utilisation d'attaques directes ou construites variées simples, voire complexes en fonction du rapport de force. La capacité à reprendre l'initiative de façon opportune et efficace par des contre-attaques debout et au sol. L'utilisation de contrôles préférentiels leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant. La gestion énergétique et de l'évolution du score du combat sont optimales. Engagement lucide pour être performant dans tous les combats.



Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

- Une adaptation efficiente de l'utilisation de d'attaque directe ou construite simples à élaborées en fonction du rapport de force. La capacité d'annihiler les attaques simples adverses debout et au sol et la réalisation des contre-attaques simples (passage arrière, etc...). La lecture des informations sur l'adversaire est sélective. Utilisation d'un contrôle de départ\* permettant de construire un système d'attaque et de défense efficient ainsi qu'un spécial souvent performant. La gestion au plan énergétique et la conservation d'un engagement lucide se dégradent au fil de l'avancement de l'épreuve.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

- La réalisation d'attaques directes, opportunes mais souvent stéréotypées et dans la même direction est illustré par une motricité pertinente qui aboutit parfois à une réussite. Les moyens de défense sont limités (blocages, esquives partielles,...). La prise des informations sur l'adversaire et sur le tapis est globale ou partielle et souvent guidé par le regard. Ralentissement de la coordination des actions dans la liaison debout-sol. Les ressources énergétiques sont mal exploitées notamment en fin des combats. L'engagement reste positif tant que le rapport de force lui est favorable ou que le manque de ressources énergétiques n'altère pas sa lucidité.

Une réponse motrice insuffisante, voire irrecevable, qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice :

- Réalisation d'attaques directes sans prendre en compte le comportement adverse est illustré par une motricité tonique explosive et saccadé. Attitude défensive tardive, en bloc et à base de réaction inadaptée à la situation. La lecture des informations sur l'adversaire est inexistante. Réalisation d'actions et de déplacements aléatoires mettant parfois en péril son intégrité physique. Rupture des actions dans la liaison debout-sol. Les ressources énergétiques ne permettent pas de s'inscrire dans la logique de l'activité. Pas d'engagement dans l'opposition ou renoncement rapide lors du combat.

#### **7.6.9.3. Conseils aux candidats**

##### **7.6.9.3.1. Se préparer**

Les candidats doivent se familiariser avec la lutte sur le plan de la gestion tactique de l'affrontement. Ils ont une connaissance de la nomenclature de l'activité et de son règlement fédéral et FFSU. Une tenue réglementaire est exigée (chaussures spécifiques de lutte et maillots de lutte rouge et bleu). Il doit apprendre à s'échauffer de façon autonome afin d'être physiquement prêt à combattre et approfondir la partie spécifique de l'échauffement sur la réalisation de combinaisons technico-tactiques\*. Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaires, articulaires inhérentes à cette pratique pour gérer au mieux leur prestation et leur intégrité physique pendant toute la durée de l'épreuve. Il est rappelé que la connaissance des choix technico-tactiques provient d'une préparation et d'un vécu significatif de la compétition en combat (FFL et FFSU) avec des rapports de force différents que celle-ci doit être envisagé sur du long terme (année et cursus). En complément nous suggérons d'aller assister à des compétitions (FFSU et FFL). Le passage de maîtrises\* peut enrichir le bagage technico-tactique des candidats

##### **7.6.9.3.2. Réaliser**

Les candidats doivent construire et maîtriser des complexes technico-tactiques\* debout et au sol en fonction de différentes caractéristiques d'adversaires. Ils cherchent une efficacité de leurs actions offensives et défensives lors de l'opposition par la conservation d'une position de garde adaptée à leurs adversaires, une fluidité des enchaînements, des déplacements dynamiques. Ils changent de rythme de façon opportune. Être capable de passer du combat à l'assaut en adoptant une lutte demi-serrée. Savoir changer d'engagement dans le combat suite au gain attesté par l'arbitre avant la fin du temps réglementaire. Maîtriser ses émotions pendant toute la durée de l'épreuve. Tenir compte de son état physique afin de combattre en toute sécurité.

##### **7.6.9.3.3. Performer**



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

La performance du candidat demande de s'adapter à différents types d'adversaires (poids et niveaux). Il devra faire état d'une optimisation de ses connaissances en acte dans les différents contextes d'assaut (lutte demi-serrée) et de combat. Regarder le combat de ses adversaires pour analyser leurs systèmes d'attaque et de défense et anticiper une stratégie constitue un moyen d'accéder un niveau de performance optimal.

#### Généralités

Les candidats sont tenus d'être autonomes durant toute la durée de l'épreuve :

- Tenue adaptée (deux maillots de lutte, chaussures de lutte ...).
- Échauffement et gestion de sa préparation tout au long de l'épreuve.
- Boisson, alimentation.
- Étirements et récupération
- Pharmacie personnelle.

\*Maitrise Fila, Lafon , 2008

#### 7.6.10. Savate Boxe Française

##### 7.6.10.1. Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve consiste à réaliser 2 assauts de 2 reprises de 2 minutes contre 2 adversaires différents. Les poules sont effectuées par rapprochement de poids. Le candidat doit dès l'échauffement se préparer afin de garantir sa prestation technico-tactique. Lors des assauts, Il réalisera son plus haut niveau d'expertise par des combinaisons d'attaque et de défense pour performer. Chaque reprise est entrecoupée d'1 minute de repos. Chaque candidat dispose d'un second lui-même candidat. Le second ne promulgue aucun conseil.

A l'issue de tous les assauts, le jury se réserve le droit de demander un assaut supplémentaire d'une reprise unique de 2 minutes, qui peut éventuellement être à thème.

##### 7.6.10.2. Niveau des prestations

Une réponse motrice efficace témoignant d'un haut niveau de performance :

- Le rapport de force se bascule grâce à la vitesse de décision et d'exécution : efficacité pour permettre un enchaînement avec trois ou quatre segments. Un bagage technico-tactique riche afin de s'exprimer à très haute pression spatio-temporelle en attaque et en défense (feintes variées, provocations et contre, coups d'arrêt). Les armes déployées sont pertinentes sur toutes les lignes (haute, médiane et basse) par coups tournants, sautés, liaisons poing-pied-poing et pied-poing-pied. La gestion des ressources énergétiques permet l'occupation optimale de l'enceinte (cadre efficace).

Une réponse motrice efficiente témoignant d'un niveau de connaissance, de préparation et d'adaptation à l'épreuve :

- Le rapport de force est souvent basculé en sa faveur mais dans un registre préférentiel. Capable de sortir de l'axe par un décalage des appuis voire un débordement. Le bagage technique est complet mais s'exprime difficilement à très haute pression spatio-temporelle. L'enchaînement sur plusieurs lignes s'opère avec des coups : pieds-poings et poings-pieds avec deux ou trois segments. Intègre quelques feintes pour toucher.

Une réponse motrice pertinente révélant des traces mais qui ne s'adapte pas au contexte de l'épreuve (donc émergence de manques dans la préparation) :

- Le rapport de force bascule parfois en sa faveur et notamment lorsque la pression spatio-temporelle n'est pas trop importante, des coups plus ou moins enchaînés. La boxe est stéréotypée donc prévisible. La motricité spécifique est présente (garde, appuis, déplacements, distance et trajectoires). Une prise d'information partielle qui permet de faire des choix tactiques parfois pertinents. Les ressources énergétiques sont mal exploitées notamment en fin de reprise.

Une réponse motrice insuffisante, voire irrecevable, qui ne permet pas l'expression d'une réponse motrice :

- Le rapport de force n'est jamais basculé en sa faveur. Les déplacements sont en accordéon et une attitude fuyant lors de la confrontation. Pas d'engagement dans l'opposition. La motricité spécifique est aléatoire et non maîtrisée. Les armes proposées sont pauvres voire inadaptées. Les ressources énergétiques ne permettent pas de s'engager dans la logique de l'activité.

### **7.6.10.3. Conseils aux candidats**

#### **7.6.10.3.1. Se préparer**

Les candidats doivent se familiariser avec la savate boxe française. Ils ont une connaissance de la nomenclature de l'activité et de son règlement fédéral. Une tenue réglementaire est exigée (chaussure spécifique savate avec semelle LISSE et combinaison, pas de short). Les candidats se construisent un rituel d'échauffement progressif et adapté avec rigueur afin de performer dans les assauts. Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaire, articulaires inhérente à cette pratique pour gérer au mieux leur prestation et leur intégrité physique. Il est rappelé que la connaissance des choix technico-tactiques provient d'une préparation et d'un vécu significatif de la compétition en assaut avec des rapports de force différents.

#### **7.6.10.3.2. Réaliser**

Les candidats doivent passer d'une juxtaposition de coups à des enchaînements. Concevoir et savoir mettre en place des projets tactiques en fonction d'adversaires différents (plus grand, plus petit, qui avance, qui reste dans l'axe). Une efficacité des touches tout au long de l'opposition par une gestion de l'effort, une fluidité des enchaînements, un déplacement dynamique. Les changements de rythmes sont fréquents. Les candidats sont capables de montrer des feintes variées et provoquées.

#### **7.6.10.3.3. Performer**

Une bonne préparation des candidats et une gestion des assauts sur les plans technique, tactique, physique et mental permettent d'être un tireur (euse) performeur (euse). Un vécu fédéral (compétitions) est conseillé afin de répondre au plus haut niveau de performance lors des assauts.

## 8. LE JURY DE LA SESSION 2016

NOM - PRENOM	GRADE - QUALITE	ACADEMIE	EPREUVE - ACTIVITE	
<b><u>PRESIDENTE DU JURY</u></b>				
MME DEBUCHY VALERIE	IGEN	PARIS		
<b><u>SECRETAIRE GENERAL</u></b>				
M. GADUEL PASCAL	IA-IPR	VERSAILLES		
<b><u>VICE-PRESIDENTS DU JURY ET RESPONSABLES D'EPREUVES</u></b>				
MME BEDECARRAX CATHERINE	IA-IPR	BORDEAUX		
MME CARNUS MARIE-FRANCE	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	TOULOUSE		
M. PREUVOT DIDIER	IA-IPR	LILLE		
M. SERFATY JEAN MARC	IA-IPR	CRETEIL		
<b><u>RESPONSABLES D'EPREUVES</u></b>				
M. CURNAC JEAN-LUC	IA-IPR	LYON	P 01	
M. MERY BRUNO	IA-IPR	ORLEANS-TOURS	P 02	
<b><u>ORGANISATION</u></b>				
M. ANDRIEUX PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS		
M. HALAIS DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES		
MME MOUGIN BLANDINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND		
M. VOISIN MARCEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE		
<b><u>MEDECIN</u></b>				
M. DESPAX CHRISTIAN	PROFESSEUR CERTIFIE HC	VERSAILLES		
<b><u>MEMBRES DU JURY</u></b>				
MME AGUSOU CECILE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 2	O 1
M. ANDRE BERNARD	IGEN	PARIS		O 1
M. ANDRE YANN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	RENNES	E 1	O 2 GYMNASTIQUE
MME ANDREOLETTI LAURENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE		O 2 BADMINTON
MME ATMANI SONIA	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	STRASBOURG		O 2 BADMINTON
M. AUBIN NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	NANCY-METZ	E 2	O 1
MME AUFFRET AURELIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS	E 1	
M. AULARD GUILLAUME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2	O 2 CO
M. AURIEL CYRIL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2	O 2 NATATION
M. AVOGADRO SIMON	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 2	O 1
MME BAL OPHELIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 2	O 2 HANDBALL
M. BARBIER STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	POITIERS		O 1
M. BARRUE JEAN PIERRE	IGEN	PARIS		O 1
M. BAUCHET GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES	E 2	O 1
MME BAZOGE NATALIA	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	GRENOBLE	E 1	
M. BELLINI THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX		O 2 GYMNASTIQUE
M. BELTRAND OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 1	O 1
M. BENARD BRICE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS	E 2	O 2 JUDO-COMBAT
M. BERENGUIER MARC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE	E 2	O 1
MME BERGHEAU JULIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 1	O 1
M. BERNARD ROMAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ORLEANS-TOURS	E 1	O 2 DANSE
MME BERTHOU MARIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES	E 1	O 1

### Rapport de jury

M. BERTRAND FABRICE	IA-IPR	DIJON	O 1
MME BEULAIGNE SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS	O 1
M. BLANLUET THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CAEN	O 2 SAVATE BOXE FRANCAISE
MME BOISSARD CAROLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES	O 2 BASKET-BALL
MME BOLZ DAPHNE	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	ROUEN	E 1
MME BONNET SOPHIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE	E 1 O 2 NATATION
M. BONNIERE FREDERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 1 O 2 BADMINTON
M. BORELLA HERVE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ	E 2 O 2 SAVATE BOXE FRANCAISE
M. BOSMET DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CLERMONT-FERRAND	SUR
M. BRAON GERARD SAMUEL	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	LA REUNION	O 2 DANSE
M. BRINSTER ADRIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2 O 2 DANSE
MME BROUSSAUD EMMANUELLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	ORLEANS-TOURS	O 1
MME BRUN MARIELLE	IA-IPR	CLERMONT-FERRAND	O 2 DANSE
MME BUCHLI CELINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 1 O 1
MME BURG LAURENCE	IA-IPR	GRENOBLE	O 1
M. BUTTIFANT GUILLAUME	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES	E 1 O 2 CANOE-KAYAK
M. CAMPILLO PHILIPPE	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	LILLE	E 1
MME CANDY LAURE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 2 O 1
M. CANVEL ANDRE	IGEN	PARIS	O 1
M. CARACENA CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE	E 1
M. CAREL MATTHIEU	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN	E 2 O 2 BASKET-BALL
MME CARMINATTI NATHALIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	ORLEANS-TOURS	E 2
MME CASTIONI AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BESANCON	E 2 O 1
MME CAULE TIPHAINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES	O 2 BADMINTON
MME CAVALIE ESTELLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	AMIENS	O 1
MME CEYRAT CECILE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	E 1 O 2 ATHLETISME
MME CHALEAT MARTINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	LYON	E 1 O 2 CO
M. CHAPATTE ADRIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND	E 2 O 2 VOLLEY-BALL
M. CHARRIER MAXIME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GUADELOUPE	E 1
MME CHASTANG CAROLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND	SUR
M. CHOVAUX OLIVIER	PROFESSEUR DES UNIVERSIT	LILLE	E 1
MME CLAVEL ANNA	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES	E 2 O 1
M. CORNU GUILLAUME	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL	O 2 RUGBY
M. COUCOULIS DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	MARTINIQUE	O 2 NATATION
M. COUPET ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	BORDEAUX	O 2 TENNIS DE TABLE
M. COURTOIS SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS	E 1 O 1
M. COZEMA JULIEN	IA-IPR	GUADELOUPE	O 2 ATHLETISME
M. CRESPY SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2 O 2 RUGBY
M. CROCHEMORE ARNAUD	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	ROUEN	O 2 ATHLETISME
M. CROENNE JEROME	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND	SUR
MME DALHER SEVERINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES	E 2 O 1
MME DANTHONY SARAH	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE	E 2 O 1
M. DAUPHAS ERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL	E 2
M. DEBON EMMANUEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	O 2 CO
M. DECK PASCAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	NANCY-METZ	O 2 NATATION
M. DELACHAUX NICOLAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON	E 1 O 1
MME DELERCE SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BESANCON	O 2 HANDBALL
MME DELVALLEE AMELIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 2 O 2 FOOTBALL
MME DESMURS LAURE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 1 O 1
M. DETALLE FABIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON	E 2 O 2 BADMINTON
MME DEVISSE LAURE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 1 O 1
M. DIDIER CORENTIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	O 2 BADMINTON
M. DIEU OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	O 2 BADMINTON
MME DIMEGLIO SEVERINE	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	ORLEANS-TOURS	E 2 O 1

## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

M. DITTE ANTOINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 1	
MME DIVAY EMMANUELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON		O 2 VOLLEY-BALL
M. DOEUFF GWENAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE		O 2 VOLLEY-BALL
MME DROUILLET CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES	E 2	O 1
MME DUBOC EMMANUELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 1	
MME DUBREUCQ MARIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE		O 2 FOOTBALL
M. DUDOIGNON LUDOVIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	GRENOBLE		O 2 CO
M. DUMEZ OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 2	O 2 GYMNASTIQUE
MME DUPOUY CLAUDIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	VERSAILLES	E 2	O 2 ATHLETISME
MME DURAND ROXANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 2	O 2 ESCALADE
MME ELOI-ROUX VERONIQUE	IGEN	PARIS		O 1
M. ERB GILLES	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG		O 2 TENNIS DE TABLE
M. ESCURAT EDWIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 1	
M. ESSAYIE JEAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	MONTPELLIER	E 1	O 1
M. ESTANGUET PATRICE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX		O 2 CANOE-KAYAK
M. ESTEVENY MARC	IA-IPR	CLERMONT-FERRAND		O 1
MME ESTIVAL VIOLAINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 1	
M. FAGNONI BRUNO	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS	E 2	O 2 FOOTBALL
MME FAMELART NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS		O 2 GYMNASTIQUE
M. FAVIOT AMAURY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS	E 1	
M. FAYAUBOST REGIS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE	E 2	O 1
M. FERNANDEZ RAYMOND	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	MONTPELLIER	E 1	O 2 JUDO-COMBAT
MME FERRATON NOEMIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 1	O 2 GYMNASTIQUE
M. FEVIN DAVID	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS	E 1	
M. FOUGEROUSE FREDERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND		SUR
MME FUNEL JULIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE	E 1	
MME GADUEL LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CRETEIL		O 2 BASKET-BALL
MME GALLARD DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	AIX-MARSEILLE	E 2	O 2 ATHLETISME
M. GAUTIER HERVE	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	MONTPELLIER	E 2	O 2 FOOTBALL
MME GAZANO EMMANUELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE		O 2 DANSE
M. GEAY STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	VERSAILLES	E 1	O 2 BADMINTON
MME GERAUD HELENE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	TOULOUSE	E 1	O 1
MME GERMACK VALERIANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL		O 2 ATHLETISME
M. GILBERT PASCAL	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	VERSAILLES		O 2 JUDO-COMBAT
M. GIRARDIE ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	ORLEANS-TOURS		O 1
MME GIRARDOT LAETITIA	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LILLE		O 2 NATATION
MME GIRAULT EMMANUELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LIMOGES	E 1	
M. GOUBY FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND		O 2 JUDO-COMBAT
M. GROSJEAN BENJAMIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 2	O 2 FOOTBALL
M. GUELDRY BAPTISTE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 2	
MME GUILLON CORINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	BORDEAUX	E 1	O 1
MME GUILLOUD CORINNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	STRASBOURG	E 1	
MME HALLER ANNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG	E 2	O 2 ATHLETISME
M. HAYRAPIAN CYRIL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES		O 2 HANDBALL
MME HERGAULT CELINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 1	O 1
M. HERRADA JOHAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE	E 2	O 2 GYMNASTIQUE
M. HERVE DANIEL	IA-IPR	LA REUNION		O 1
M. HOCHARD KEVIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES	E 2	O 2 VOLLEY-BALL
M. HODY JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS		O 2 FOOTBALL
M. HUGUET DAMIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	LYON		O 2 CO
MME JARDIN CLAIRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES	E 2	O 1
MME JEANNE ROSE MICHELE	IGEN	PARIS		O 1
M. JEUNE PIERRE-ANTOINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2	O 2 JUDO-COMBAT
M. JOSPIN LUC	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	LILLE		O 2 TENNIS DE TABLE

### Rapport de jury

M. KAISER LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	NANCY-METZ		O 2 VOLLEY-BALL
MME KEBEDJIS CHRISTELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 1	O 1
M. KLAKOCER VINCENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ	E 1	O 1
M. KUEHN THIBAUT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 1	O 2 VOLLEY-BALL
M. LACROIX FRANCK	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 1	O 1
M. LAGUILLAUMIE OLIVIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE		O 2 FOOTBALL
MME LAIR SYLVAINÉ	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN	E 2	O 2 FOOTBALL
M. LAMONZIE JEAN-RENE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	TOULOUSE	E 2	O 2 RUGBY
MME LANDRIEU SEVERINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES		O 2 ESCALADE
MME LARCHER SOPHIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	E 2	O 2 TENNIS DE TABLE
M. LARUE FLORIAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON	E 1	O 2 ESCALADE
M. LASMAN NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BORDEAUX	E 2	O 1
M. LE CORRE GAETAN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES		O 1
MME LE PARLOUER SOPHIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CAEN		O 2 JUDO-COMBAT
M. LECLERCQ MATTHIEU	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	E 1	O 2 ESCALADE
M. LECUREUR STEPHEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CAEN	E 1	O 1
MME LEDOUX PERRINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AMIENS	E 1	
M. LEFEBVRE NICOLAS	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LILLE		O 2 ESCALADE
M. LEGENDRE YANN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES	E 2	O 1
M. LEGRAND YANNICK	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	AIX-MARSEILLE		O 2 ESCALADE
M. LEGRIS OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN	E 1	O 2 FOOTBALL
MME LELOUP-COZE EVE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 2	O 2 DANSE
MME LEMEE SABINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CAEN	E 1	O 1
MME LEPINEUX NAO	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	PARIS	E 2	O 2 RUGBY
MME LEROY CAROLINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 1	
M. LEVAVASSEUR GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	ROUEN	E 2	O 1
MME LHEMERY FRANCOISE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CAEN		O 2 DANSE
M. LLOBET ERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	AIX-MARSEILLE	E 2	O 1
M. LLOVERAS FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	MONTPELLIER		O 2 RUGBY
M. LOCATELLI DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	GRENOBLE	E 2	O 1
MME LORENZON NADEGE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	STRASBOURG	E 1	
MME LOUVRIER VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	DIJON	E 2	O 1
MME LOYER STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL		O 2 RUGBY
M. MACHEMEHL CHARLY	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	ROUEN	E 1	
MME MAIROT LUCILE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BESANCON	E 2	O 2 HANDBALL
MME MAISTRE ANNE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	CORSE	E 2	O 1
M. MARGALEJO JEROME	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	MONTPELLIER	E 2	
MME MARMONIER SANDRINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 2	O 2 FOOTBALL
M. MARROT GILLES	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GUADELOUPE		O 1
M. MARTIN SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	VERSAILLES		O 2 LUTTE
M. MARTINEZ THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	AIX-MARSEILLE	E 2	O 1
M. MAURY ARIEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL	E 2	O 1
MME MERIENNE ANNE-LISE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	E 2	O 1
MME MERIGEAU MARIE-CECILE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	POITIERS		O 1
MME MERLE FREDERIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	POITIERS	E 2	O 2 CANOE-KAYAK
M. MERY BRUNO	IA-IPR	ORLEANS-TOURS		P O2
MME MESTRUDE CELINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 1	O 2 GYMNASTIQUE
M. METZLER JULIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 1	O 1
M. MEYER SEBASTIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ	E 2	O 2 FOOTBALL
M. MILLOT ALEXANDRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS	E 2	O 1
MME MINVIELLE HELENE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	BORDEAUX	E 2	O 2 DANSE
MME MIONNET AURE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 1	O 1
MME MOISON TIPHAINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	RENNES		O 2 RUGBY
M. MONNIER GERALD	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG	E 1	

### Rapport de jury

M. MONTIGNY MATHIAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	MONTPELLIER	E 1	O 1
MME MORANDINI LINDA	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND	E 2	O 1
M. MOULIN DIDIER	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	GRENOBLE	E 1	O 1
MME MULLER LAURENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	BORDEAUX	E 2	O 1
M. NAIMI MOURAD	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL		O 2 SAVATE BOXE FRANCAISE
MME NECK STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL	E 1	O 2 HANDBALL
M. OTTAVIANO ERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ROUEN	E 2	O 1
MME OUVRARD KARINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	AIX-MARSEILLE	E 1	O 2 CO
MME PACQUELIN AGNES	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	PARIS	E 1	O 2 SAVATE BOXE FRANCAISE
M. PAPIN BRUNO	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	NANTES	E 1	
M. PAPUT GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND		O 2 NATATION
MME PARIS ANNABELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES	E 1	O 2 ATHLETISME
M. PASTOL MICHAEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	RENNES	E 2	O 1
M. PAYEN PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	AIX-MARSEILLE	E 1	O 1
MME PERNES NORMAND ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	NANTES	E 2	O 2 BASKET-BALL
MME PERRAUD SYLVAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 2	O 1
M. PERREAU-NIEL GUILLAUME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	DIJON	E 2	O 1
M. PERRIN ANICET	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	LYON	E 2	O 2 BASKET-BALL
MME PICHON MURIEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES	E 1	O 1
M. PIEGAY RICHARD	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 1	O 2 BADMINTON
M. PODUNAVAC NICOLAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 1	
M. POINSENOT LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	BESANCON	E 1	O 2 CO
MME POLLENNE KARINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS	E 2	O 2 TENNIS DE TABLE
M. PONS ALEX	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	GRENOBLE		O 2 CANOE-KAYAK
MME POREZ DELPHINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE	E 2	
M. PREHAUT CEDRIC	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	REIMS	E 2	O 1
MME RAT AUDREY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES	E 2	
M. RAY DANIEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	LYON		O 2 LUTTE
M. RENARD MARC-HENRI	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	MAYOTTE		O 1
MME RENAULT MARIE-EMILIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS	E 1	O 1
M. REYNAUD JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LYON	E 2	O 2 HANDBALL
M. RIBERON ALEXANDRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND	E 2	O 2 ATHLETISME
MME RIBERON SEVERINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CLERMONT-FERRAND		SUR
M. RIBOULET SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	DIJON	E 2	O 1
M. ROBIN PIERRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 1	O 2 RUGBY
M. ROCHE LIONEL	PROFESSEUR BI ADMISSIBLE EPS	CLERMONT-FERRAND	E 2	O 1
MME RONGEOT ISABELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2	O 1
M. ROSENTHAL FRANK	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	REIMS		O 2 FOOTBALL
M. ROULLEAUX ALAIN	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES		O 2 CO
MME ROUX BERENGERE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE	E 1	
M. RUALT SYLVAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CAEN	E 1	O 2 FOOTBALL
M. RUFFE DAVID	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	LIMOGES		O 2 FOOTBALL
M. RUSQUET VINCENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL		O 2 LUTTE
M. SAGNET JEROME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LYON	E 1	
M. SAINT-MARTIN JEAN	PROFESSEUR DES UNIVERSIT	STRASBOURG	E 1	
M. SAPIN STEPHANE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL	E 2	O 2 BASKET-BALL
M. SELLIN PASCAL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE	E 2	O 1
MME SEVE CAROLE	IGEN	PARIS		O 1
MME SISCO MARIE-LUCIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	NANTES	E 2	O 2 VOLLEY-BALL
M. SKARNIAK RICHARD	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	STRASBOURG	E 2	O 1
MME SPAETER MARIANNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG	E 1	O 1
MME STEPHAN RACHEL	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	CRETEIL	E 2	O 2 NATATION
M. SZELE LIONEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES	E 1	O 1
M. TAILFER PIERRE-ETIENNE	IA-IPR	LYON		O 1



## Concours de recrutement du second degré

### Rapport de jury

<b>M. TAILHARDAT OLIVIER</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>SUR</b>
<b>M. TANNEAU MIGUEL</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>RENNES</b>	<b>E 2 O 2 CO</b>
<b>M. TERRET CEDRIC</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>BORDEAUX</b>	<b>E 1 O 1</b>
<b>M. TEYNIÉ YVES</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>ROUEN</b>	<b>E 1 O 2 TENNIS DE TABLE</b>
<b>M. THEVENIN FRANCOIS</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>CRETEIL</b>	<b>E 1 O 1</b>
<b>M. THOLLET CHRISTOPHE</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>LYON</b>	<b>E 2 O 2 BADMINTON</b>
<b>MME THOUVENIN FLORENCE</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	<b>NANCY-METZ</b>	<b>E 1</b>
<b>M. TIXIER GREGORY</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>LYON</b>	<b>E 1 O 1</b>
<b>M. TOMASZOWER YOANN</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>CRETEIL</b>	<b>E 1 O 2 HANDBALL</b>
<b>MME TORTOSA NADINE</b>	CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT	<b>MONTPELLIER</b>	<b>E 1</b>
<b>M. TRIBET HERVE</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	<b>TOULOUSE</b>	<b>O 1</b>
<b>M. TRUFELLI XAVIER</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>VERSAILLES</b>	<b>E 2 O 2 ATHLETISME</b>
<b>M. TUROSTOWSKI FLORENT</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	<b>REIMS</b>	<b>O 2 ATHLETISME</b>
<b>M. VACHER FRANCK</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	<b>LYON</b>	<b>E 2 O 2 VOLLEY-BALL</b>
<b>M. VALET MICKAEL</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>LYON</b>	<b>O 2 NATATION</b>
<b>M. VALLEE GUY</b>	IA-IPR	<b>VERSAILLES</b>	<b>O 1</b>
<b>MME VAN MELLE GWENAELLE</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>REIMS</b>	<b>E 1</b>
<b>M. VERICEL REMI</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>LYON</b>	<b>E 1 O 2 BASKET-BALL</b>
<b>M. VIALY BERTRAND</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>O 2 FOOTBALL</b>
<b>M. VIDAL DIDIER</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>ORLEANS-TOURS</b>	<b>E 1 O 2 LUTTE</b>
<b>M. VIGNE IOHAN</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>PARIS</b>	<b>E 1 O 1</b>
<b>MME VILLEPREUX BRIGITTE</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ HC	<b>LIMOGES</b>	<b>O 2 HANDBALL</b>
<b>M. VINCENT JORIS</b>	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	<b>LILLE</b>	<b>E 1 O 2 RUGBY</b>
<b>MME VINCENT-LHOSTE MARION</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>E 2 O 2 BASKET-BALL</b>
<b>M. VITURAT FREDERIC</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>SUR</b>
<b>M. WALCZAK KRISTIAN</b>	PROFESSEUR CERTIFIÉ CN	<b>NANCY-METZ</b>	<b>E 2 O 1</b>
<b>M. WASNIEWSKI SEBASTIEN</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>AMIENS</b>	<b>E 1 O 1</b>
<b>MME ZAVATTA LENAIC</b>	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	<b>LYON</b>	<b>E 2 O 1</b>